



1998  
L'ORÉAL

# sommaire

1	Conseil d'Administration et Comité de Direction
2	Message du Président
4	L'Oréal en chiffres
8	L'Oréal et la Bourse
9	Événements de l'année
10	Dynamique internationale
12	Relations Humaines
13	Administration et Finances
14	Production et Logistique
15	L'Oréal et l'Environnement
16	Recherche et Développement
17	Cosmétique
18	Coiffure
22	Produits Publics
28	Parfums et Beauté
32	Cosmétique Active
34	Luxe, dermatologie, pharmacie
35	Lanvin
36	Galderma
37	Synthélabo
38	Gouvernement de l'entreprise
39	Le Conseil d'Administration en 1998
40	Renseignements pratiques

Fondé à Paris il y a près d'un siècle par un ingénieur chimiste, Eugène SCHUELLER, L'ORÉAL est depuis de nombreuses années leader mondial sur le marché des cosmétiques.

Le groupe développe également ses activités dans les domaines de la dermatologie et de la pharmacie.

Le Rapport Annuel du groupe L'ORÉAL est constitué de trois tomes :

- 1) une plaquette générale ;
- 2) les comptes consolidés, à la disposition des analystes financiers le 8 avril 1999 ;
- 3) le rapport de gestion du Conseil d'Administration, les comptes de la société mère L'ORÉAL S.A. et des informations complémentaires légales, à la disposition des Actionnaires deux semaines avant l'Assemblée Générale du 1<sup>er</sup> juin 1999.

## Conseil d'Administration

**Lindsay Owen-Jones**  
Président-directeur général

**Jean-Pierre Meyers**  
Vice-Président  
du Conseil d'Administration

**Liliane Bettencourt**  
Administrateur

**Françoise Bettencourt Meyers**  
Administrateur

**Peter Brabeck-Letmathe**  
Administrateur

**Francisco Castañer Basco**  
Administrateur  
depuis le 26 mai 1998

**Pascal Castres Saint Martin**  
Administrateur

**François Dalle**  
Administrateur

**José Daniel**  
Administrateur  
jusqu'au 26 mai 1998

**Marc Ladreit de Lacharrière**  
Administrateur

**Guy Landon**  
Administrateur

**Olivier Lecerf**  
Administrateur

**Helmut Maucher**  
Administrateur

**Edouard de Royère**  
Administrateur

**Jacques P. Vizioz**  
Administrateur

### Commissaires aux Comptes

**Pierre Coll**  
**Patrice de Maistre**

Suppléant  
**Etienne Jacquemin**

## Comité de Direction

**Lindsay Owen-Jones**  
Président-directeur général

**Pascal Castres Saint Martin**  
Directeur général adjoint,  
Vice-Président en charge  
de la Direction Générale  
de l'Administration  
et des Finances

Entré à L'ORÉAL en 1962,  
M. Henry-Georges Muller,  
Vice-Président en charge  
de la Direction Générale  
de la Division Cosmétique Active  
depuis 1991, a pris sa retraite  
le 30 juin 1998.

### Directions fonctionnelles

**Jean-François Grollier**  
Vice-Président en charge  
de la Direction Générale  
de la Recherche  
et du Développement

**Marcel Lafforgue**  
Vice-Président en charge  
de la Direction Générale  
Technique

**François Vachey**  
Vice-Président en charge  
de la Direction Générale  
des Relations Humaines

**Jean-Pierre Valériola**  
Vice-Président en charge  
de la Direction Générale  
de la Communication  
et des Relations Extérieures

### Divisions opérationnelles

**Alain Leprince-Ringuet**  
Vice-Président en charge  
de la Direction Générale  
de la Division Coiffure

**Patrick Rabain**  
Vice-Président en charge  
de la Direction Générale  
de la Division Produits Publics

**Gilles Weil**  
Vice-Président en charge  
de la Direction Générale  
de la Division Parfums et Beauté  
et du Département  
Cosmétique Active

# Message du Président



Le niveau élevé de croissance sur les marchés, considérés comme mûrs, reflète des gains de part de marché, mais montre aussi que la consommation des produits cosmétiques continue à s'y développer de façon encourageante.

## Spécialisation et mondialisation

Notre stratégie est basée sur la mondialisation accélérée de nos affaires et vise une couverture totale des marchés internationaux. Pour y parvenir, nous avons poursuivi notre mouvement de spécialisation sur quatre métiers — produits capillaires, maquillage, soin de la peau et parfums — dans lesquels le groupe réalise désormais 96 % de son chiffre d'affaires, et de concentration sur une dizaine de grandes marques à vocation mondiale, qui réalisent, à elles seules, 87 % des ventes cosmétiques.

Ainsi focalisée, la conquête de nouveaux territoires a continué à plein régime même si plusieurs pays émergents sont entrés simultanément en crise.

Signalons particulièrement la Finlande (+ 24 %), le Mexique (+ 28 %), la Hongrie (+ 33 %), la Chine (+ 63 %), la Turquie (+ 133 %) et le démarrage rapide de nos affaires en Inde (+ 124 %), mais aussi, plus près de chez nous, la Grande-Bretagne (+ 20 %) et les Pays-Bas (+ 22 %).

## Un effort de recherche accru

La spécialisation sur des métiers à fort contenu technologique implique un accroissement régulier et rapide de notre effort de recherche. En 1998, nos investissements dans ce domaine ont augmenté de 12,6 %, sensiblement plus vite que le chiffre d'affaires cosmétique.

La croissance record des affaires cosmétiques, malgré un contexte international très contrasté, et l'amélioration de la rentabilité des affaires pharmaceutiques, ont été pour L'ORÉAL les faits marquants de 1998.

## Une année de forte croissance

Le chiffre d'affaires du groupe a atteint 75,4 milliards de francs (11,5 milliards d'euros), en progression de 9,1 %. A taux de change et à périmètre constants, la croissance atteint 10 % pour l'ensemble du groupe. Pour la branche Cosmétique, cette croissance, en termes comparables, atteint même 10,6 % soit la meilleure performance depuis 1990.

## Accélération de la croissance des pays développés

La très forte croissance de nos ventes en Europe de l'Ouest, + 11,8 %, et en Amérique du Nord, + 12,7 %, a largement compensé les effets contrastés des autres parties du monde, affectées par les crises économiques successives en Asie, en Europe de l'Est et en Amérique Latine.

La capacité d'innovation de notre Recherche est à l'origine du succès de nos produits.

Parmi les lancements importants de cette année, il convient de citer : Composite Colors et la laque Infinium de **L'Oréal Professionnel**, Aqua-Oleum de **Kérastase**, Elsève nutri-céramide, Féria et Rouge Virtuale de **L'Oréal Paris**, Wonder Curl mascara et True Illusion de **Maybelline**, Vitabolic, Blanc Expert et Extencils de **Lancôme**, Aquasource de **Biotherm**, Spectacular make-up de **Helena Rubinstein**, les parfums Noa de **Cacharel** et Emporio Armani de **Giorgio Armani**, GlucoBlock de **Vichy** et Hydraphase de **Phas**.

#### **Bénéfice : augmentation de plus de 10 % pour la 14<sup>e</sup> année consécutive**

Le bénéfice avant impôt ressort à 8,780 millions de francs (1,3 milliard d'euros) en progression de 13,1 %. Les résultats de SYNTHÉLABO ont été particulièrement encourageants, + 18,8 %. Ceux de la Cosmétique ont également bien progressé + 10,2 %, à comparer à une croissance de 9,6 % du chiffre d'affaires publié.

Ce résultat a été obtenu, malgré les nombreux problèmes en Asie, en Europe de l'Est et en Amérique Latine, grâce à une capacité certaine de réaction de la part des Divisions opérationnelles. Celles-ci ont en effet réussi à faire face aux brusques fluctuations de la conjoncture en redistribuant leurs investissements industriels et commerciaux vers les zones géographiques les plus dynamiques. Elles ont par ailleurs poursuivi les programmes de réduction de coûts, engagés depuis plusieurs années.

Au total, en dépit d'une charge fiscale en augmentation de 15,4 %, le résultat net opérationnel par du groupe s'est élevé à 4,714 millions de francs (719 millions d'euros), en progression de 12,1 %.

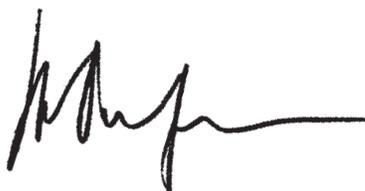
#### **Sanofi - Synthélabo :**

##### **un mouvement stratégique majeur**

Annoncé en décembre 1998, le projet de rapprochement avec SANOFI dans un nouvel ensemble constitue un mouvement stratégique majeur pour SYNTHÉLABO. Cette opération présente des avantages évidents : ce sont deux entreprises très proches, qui ont une même culture, une recherche de grande qualité, un même potentiel de développement. Le nouvel ensemble sera le 6<sup>e</sup> laboratoire en Europe et le 17<sup>e</sup> au niveau mondial. Nous sommes persuadés que cette opération nous permettra de valoriser encore mieux notre participation dans la pharmacie.

#### **Confiance en l'avenir**

Malgré les à-coups de la conjoncture, le marché mondial des produits cosmétiques continue à offrir des perspectives constantes de développement. Face à cette opportunité, le groupe fonde sa confiance en l'avenir sur ses atouts spécifiques : une recherche de pointe, un portefeuille de marques inégalé, et surtout un engagement de tous nos collaborateurs dans cette grande aventure autant humaine qu'industrielle.



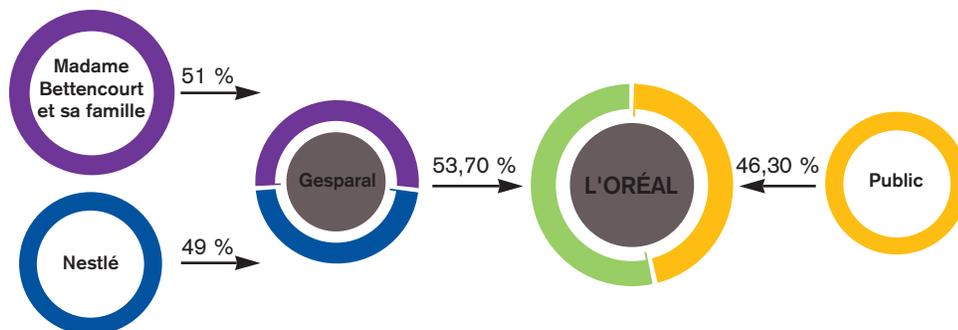
**Lindsay Owen-Jones**

Président-directeur général de L'ORÉAL

# L'Oréal en chiffres

## Données fondamentales 1998

### Répartition du capital au 31 décembre 1998



### Chiffres clés au 31 décembre 1998

en millions de francs  
en millions d'euros <sup>(2)</sup>

	1997	1998	Progression 97/98
<b>Chiffre d'affaires consolidé H.T.</b>	69 120 10 537	75 421 11 498	+ 9,1 %
<b>Résultat net opérationnel</b>	4 739 722	5 296 807	+ 11,8 %
<b>Résultat net opérationnel - part du groupe</b>	4 206 641	4 714 719	+ 12,1 %
<b>Résultat net opérationnel - part du groupe par action et certificat d'investissement</b>	62,21 9,48	69,72 10,63	+ 12,1 %
<b>Dividende net<sup>(1)</sup></b>	16,00 2,44	18,50 2,82	+ 15,6 %

(1) Proposé par action et certificat d'investissement à l'Assemblée Générale du 1<sup>er</sup> juin 1999 (non compris l'impôt déjà payé au Trésor ou avoir fiscal).

(2) 1 euro = 6,55957 francs  
(les chiffres en euros sont indicatifs)

### Effectifs du groupe

<b>1997</b>	47 242
<b>1998</b>	49 665

### Recherche cosmétique et dermatologique

#### Frais de recherche cosmétique et dermatologique :

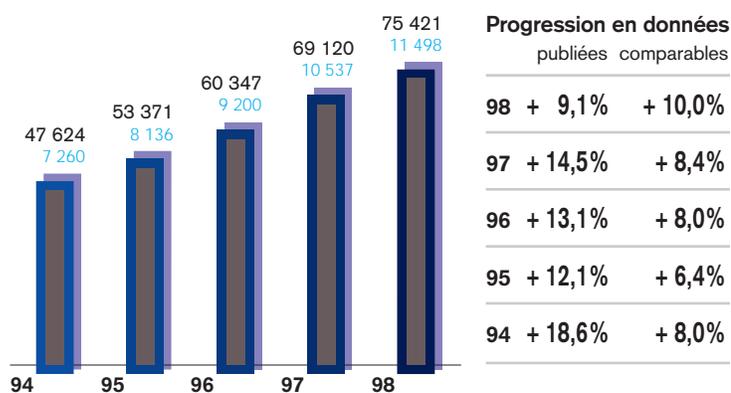
En pourcentage du chiffre d'affaires	3 %
Croissance de ces dépenses	12,6 %
<b>Effectifs de cette recherche</b>	<b>2 245</b>

# Chiffre d'affaires consolidé H.T.

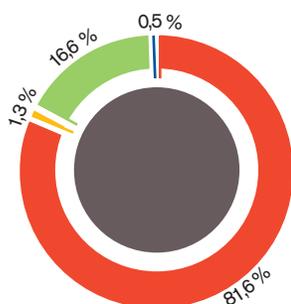
## Chiffre d'affaires consolidé du groupe

### Chiffre d'affaires consolidé H.T.

en millions de francs  
en millions d'euros



### Répartition du chiffre d'affaires consolidé 1998 par branche d'activité



#### Progression en données publiées comparables

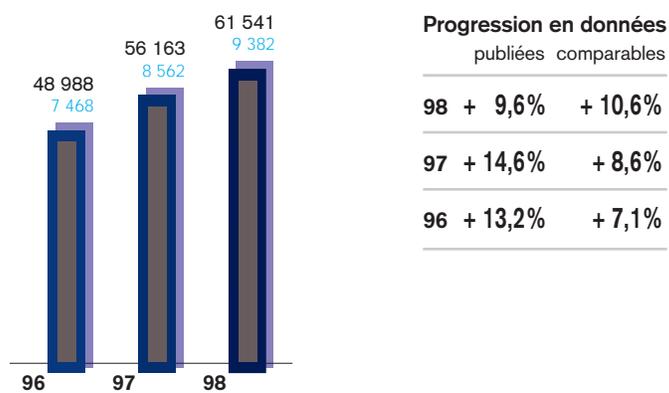
81,6 %	Cosmétique	+ 9,6%	+ 10,6%
1,3 %	Dermatologie <sup>(1)</sup>	+ 25,0%	+ 18,1%
16,6 %	Pharmacie	+ 6,8%	+ 7,1%
0,5 %	Autres	- 17,4%	- 4,0%

(1) Part revenant au groupe : 50 %.

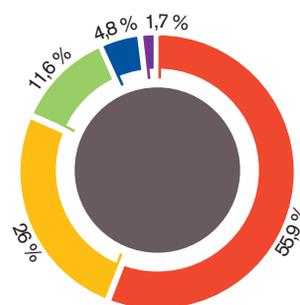
## Chiffre d'affaires cosmétique consolidé <sup>(1)</sup>

### Chiffre d'affaires cosmétique consolidé H.T.

en millions de francs  
en millions d'euros



### Répartition du chiffre d'affaires cosmétique consolidé 1998 par Division et Département opérationnels



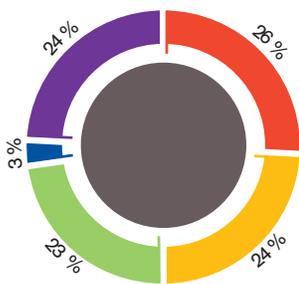
#### Progression en données publiées comparables

55,9 %	Division des Produits Publics	+ 11,0%	+ 12,5%
26,0 %	Division Parfums et Beauté	+ 5,9%	+ 7,4%
11,6 %	Division Coiffure	+ 8,5%	+ 9,1%
4,8 %	Département Cosmétique Active	+ 8,6%	+ 9,3%
1,7 %	Cosmétiques divers	+ 35,5%	+ 11,4%

(1) En consolidant celui réalisé par les agents, le chiffre d'affaires cosmétique du groupe s'est élevé à 63 milliards de francs en 1998. Ce chiffre d'affaires économique est détaillé plus loin dans les chapitres respectifs de chaque division cosmétique.

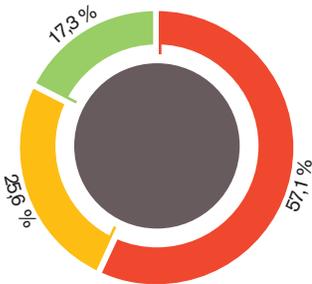
## Géographie du chiffre d'affaires 1998

### Poids des différentes monnaies dans le chiffre d'affaires consolidé



26 %	Euro (hors FF)
24 %	Franc français
23 %	Dollar US
3 %	Yen
24 %	Autres monnaies

### Répartition du chiffre d'affaires cosmétique consolidé par zone géographique

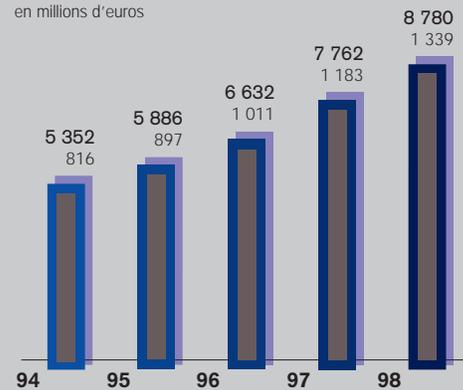


Zone géographique	Poids (%)	Progression
Europe de l'Ouest	57,1 %	+ 11,8 %
Amérique du Nord	25,6 %	+ 12,7 %
Reste du monde	17,3 %	- 1,0 %

## Résultats consolidés 1998

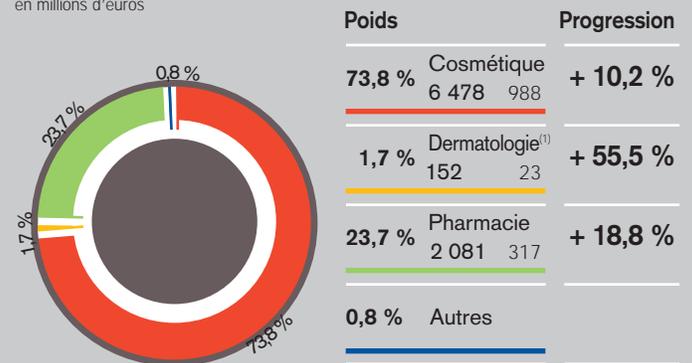
### Résultat avant impôt, participation et ± values

en millions de francs  
en millions d'euros



### Résultat 1998 consolidé avant impôt, participation et ± values par branche d'activité

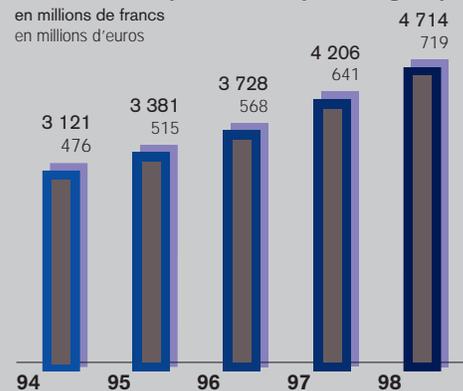
en millions de francs  
en millions d'euros



(1) Part revenant au groupe : 50 %.

### Résultat net opérationnel part du groupe

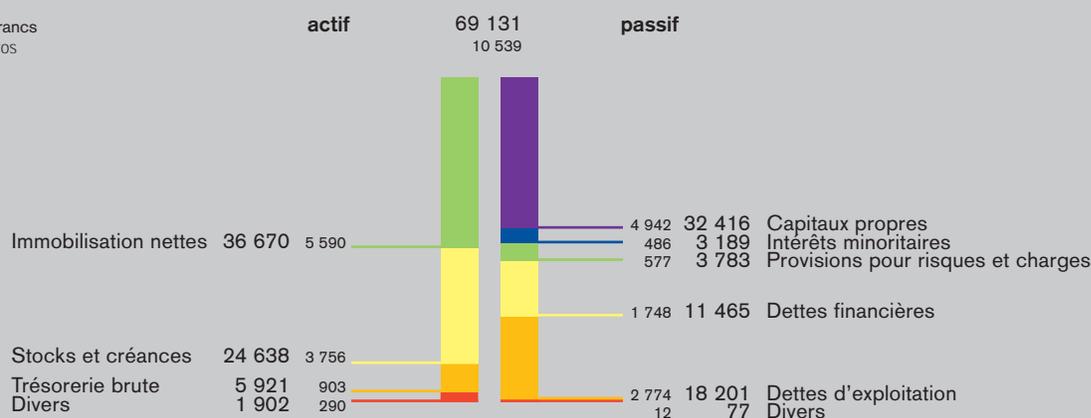
en millions de francs  
en millions d'euros



# Bilan - Trésorerie - Investissements

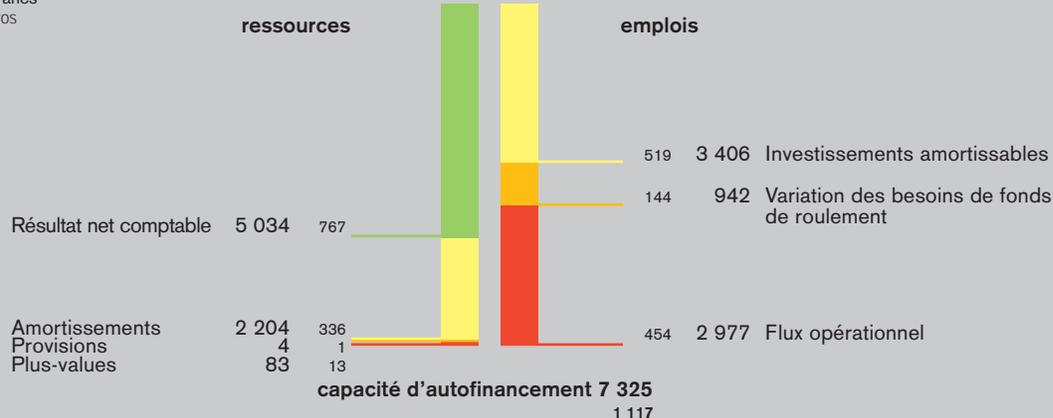
## Bilan

en millions de francs  
en millions d'euros



## Ressources et emplois de fonds

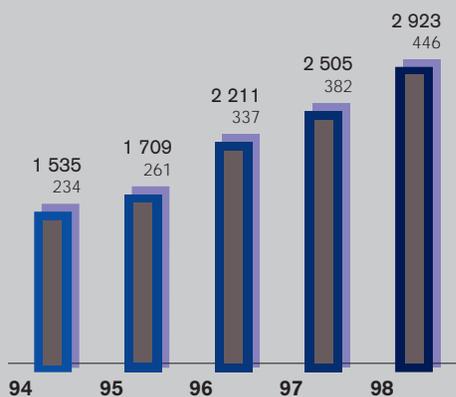
en millions de francs  
en millions d'euros



## Investissements corporels

industriels, scientifiques, logistiques

en millions de francs  
en millions d'euros



# L'Oréal et la bourse

## Performances de l'action

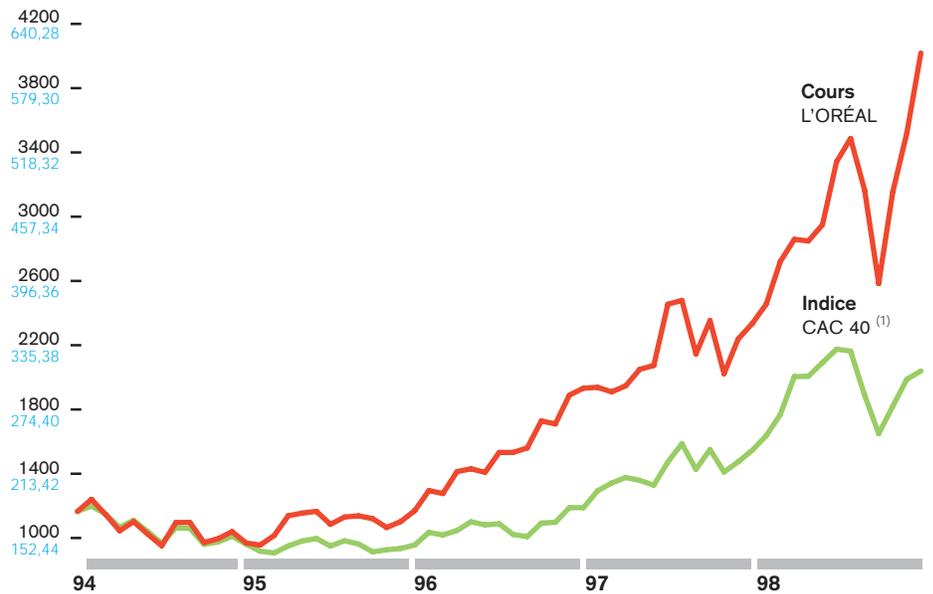
base 100 au 1.1.1994  
en francs  
en euros

Fin 1998, le capital de L'ORÉAL était composé de 67 606 216 titres (67 591 183 actions et 15 033 certificats d'investissement) de 10 francs de nominal. GESPARAL S.A. détient 53,7 % du capital de L'ORÉAL et 70,4 % des droits de vote.

La capitalisation boursière de L'ORÉAL était de 273 milliards de francs, soit 41,6 milliards d'euros.

A défaut d'avoir été déclarées dans les conditions prévues à l'article 356.1 de la loi du 24 juillet 1996 et à l'article 7, alinéa 1, des statuts, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée, peuvent être privées de droit de vote.

(1) Indice CAC rebasé sur le cours L'Oréal.



## Actions (Marché à Règlement Mensuel)

en francs  
en euros

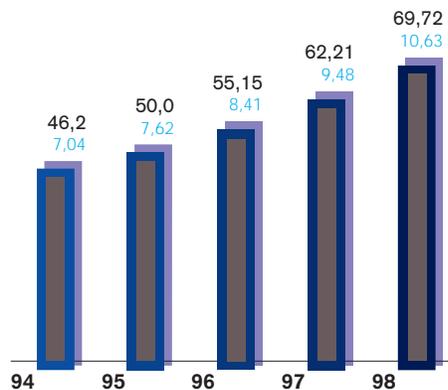
	1994	1995	1996	1997	1998
Derniers cours de l'année (2)	990 (francs) 150,9 (euros)	1 191,82 181,7	1 954 297,9	2 355 359	4 040 615,9
Montant de l'encaissement (francs)	11,09	12,09	14,00	16,00	18,50 <sup>(3)</sup>
Dividende par action et certificat d'investissement afférents à l'exercice (2)	5,55 (francs)	6,05	7,00	8,00	9,25
Montant global (francs)	16,64	18,14	21,00	24,00	27,75

(2) Cours et dividendes ajustés en fonction de l'attribution gratuite d'une action pour 10, décidée le 23 mai 1996 par le Conseil d'Administration.

(3) Dividende proposé à l'Assemblée Générale du 1<sup>er</sup> juin 1999 par action et par certificat d'investissement (hors avoir fiscal).

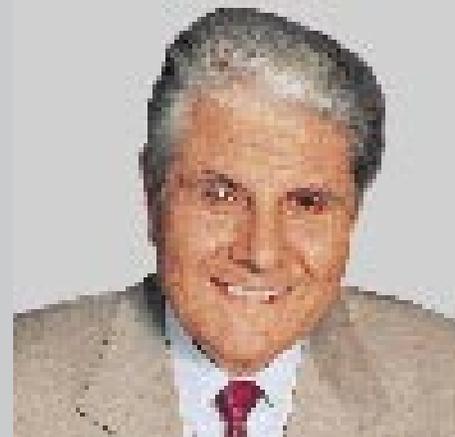
## Résultat net opérationnel (part du groupe) par action et certificat d'investissement (4)

en francs  
en euros



(4) Ajusté en tenant compte de l'attribution gratuite d'une action pour 10, décidée le 23 mai 1996 par le Conseil d'Administration.

# Evénements de l'année



## Janvier

Le Lait Re-Source Corps de **Lancôme** reçoit le Prix d'Excellence "Marie Claire" dans la catégorie "soins du corps".

Le Prix **Helena Rubinstein/UNESCO** pour les Femmes et la Science est remis pour la première fois à quatre lauréates venant de quatre continents.

## Février

Lancement par **Helena Rubinstein** de Spectacular Make-Up, fond de teint sans transfert.

Lancement par **Lancôme** de Vitabolic, premier soin à la vitamine C active.

## Mars

Lancement par **Vichy** de GlucoBlock, nouveau gel lipo-amincissant.

## Avril

Annnonce du regroupement à Burgos (Espagne) de toute la production, pour l'Europe, des produits de la Division Coiffure.

The "L'ORÉAL Marketing Award" est désormais étendu aux étudiants de huit pays d'Europe.

Introduction de **Maybelline** en Grande-Bretagne avec le lancement du mascara Great Lash®.

## Mai

**L'ORÉAL Paris** devient Maquilleur et Partenaire Officiels du Festival International du Film de Cannes.

**Lancôme** lance le mascara recourbant allongeant Extencils.

## Juin

Remise du premier Grand Prix Marketing L'ORÉAL-HEC.

**L'ORÉAL Professionnel** lance Composite Colors.

## Juillet

Acquisition aux États-Unis de **Soft Sheen Products Inc.**, leader américain des produits capillaires ethniques.

Création de "L'ORÉAL Middle East" à Dubaï.

Lancement de Ô Oui, nouveau parfum féminin de **Lancôme**.

## Août

Lancement des deux premiers parfums **Emporio Armani** "Il" et "Elle".

Lancement en Amérique du Nord de Romance de **Ralph Lauren**.

## Septembre

**L'ORÉAL Paris** lance Féria Color, coloration destinée aux jeunes, hommes ou femmes.

## Octobre

Lors du Congrès Asiatique de Dermatologie à Pékin, la Recherche de L'ORÉAL présente le résultat de ses études sur les caractéristiques des peaux chinoises.

Lancement du parfum Noa de **Cacharel**.

**Kérastase** lance Aqua-Oleum® qui utilise les propriétés de la nano-émulsion.

La Société Française des Analystes Financiers confirme L'ORÉAL comme le n°1 de la "Cote SFAF du CAC 40".

Les **Laboratoires Vichy** lancent LiftActiv Nuit, le soin profond fermeté-drainage.

## Novembre

Inauguration, au Musée de Shanghai, de la rétrospective ZAO Wou-Ki parrainée par L'ORÉAL.

La Recherche de L'ORÉAL communique les premières conclusions de l'enquête épidémiologique menée dans le cadre de l'étude SU.VI.MAX.

## Décembre

L'ORÉAL et ELF annoncent le projet de fusion de leur filiale pharmaceutique pour former le 6<sup>e</sup> laboratoire européen : **Sanofi-Synthélabo**.

## Jean-Pierre Valériola

Vice-Président,  
en charge de la Direction Générale  
de la Communication et des  
Relations Extérieures



Remise du prix Helena Rubinstein/Unesco.



Le peintre ZAO Wou-Ki lors de l'inauguration de la rétrospective de son œuvre à Shanghai.



Stand L'Oréal à la journée bilan de quatre années d'étude SU.VI.MAX.

# Dynamique internationale

## Une stratégie d'expansion fondée sur la mondialisation de 10 grandes marques

L'ORÉAL

RALPH LAUREN

LANCÔME  
PARIS

GIORGIO ARMANI  
PARFUMS

GARNIER

BIOThERM

MAYBELLINE

HELENA  
RUBINSTEIN

VICHY  
LABORATOIRES

REDKEN

Ces 10 marques représentent 87 % du chiffre d'affaires cosmétique consolidé du groupe L'Oréal

## Maybelline : un exemple de mondialisation rapide



Maybelline en Chine.



Maybelline en Pologne.

En 1996, le Groupe L'ORÉAL rachète la marque américaine **Maybelline**, spécialisée dans le maquillage de grande diffusion. En l'espace de quelques mois, les gammes sont élarguées, les technologies transférées, la production réorganisée.

Trois ans après, **Maybelline** atteint des parts de marché record aux États-Unis et a été lancée dans plus de 60 pays. En 1998, la marque a continué son expansion internationale en s'implantant au Danemark, en Norvège, en Suède, en Espagne, en Grande Bretagne, en Irlande, en Italie, en Turquie, en Slovaquie, en Corée, en Inde et en Uruguay.

En 1996, **Maybelline** réalisait 90% de son chiffre d'affaires aux États-Unis. Aujourd'hui, plus de 50% des ventes de produits **Maybelline** se font en dehors des États-Unis.

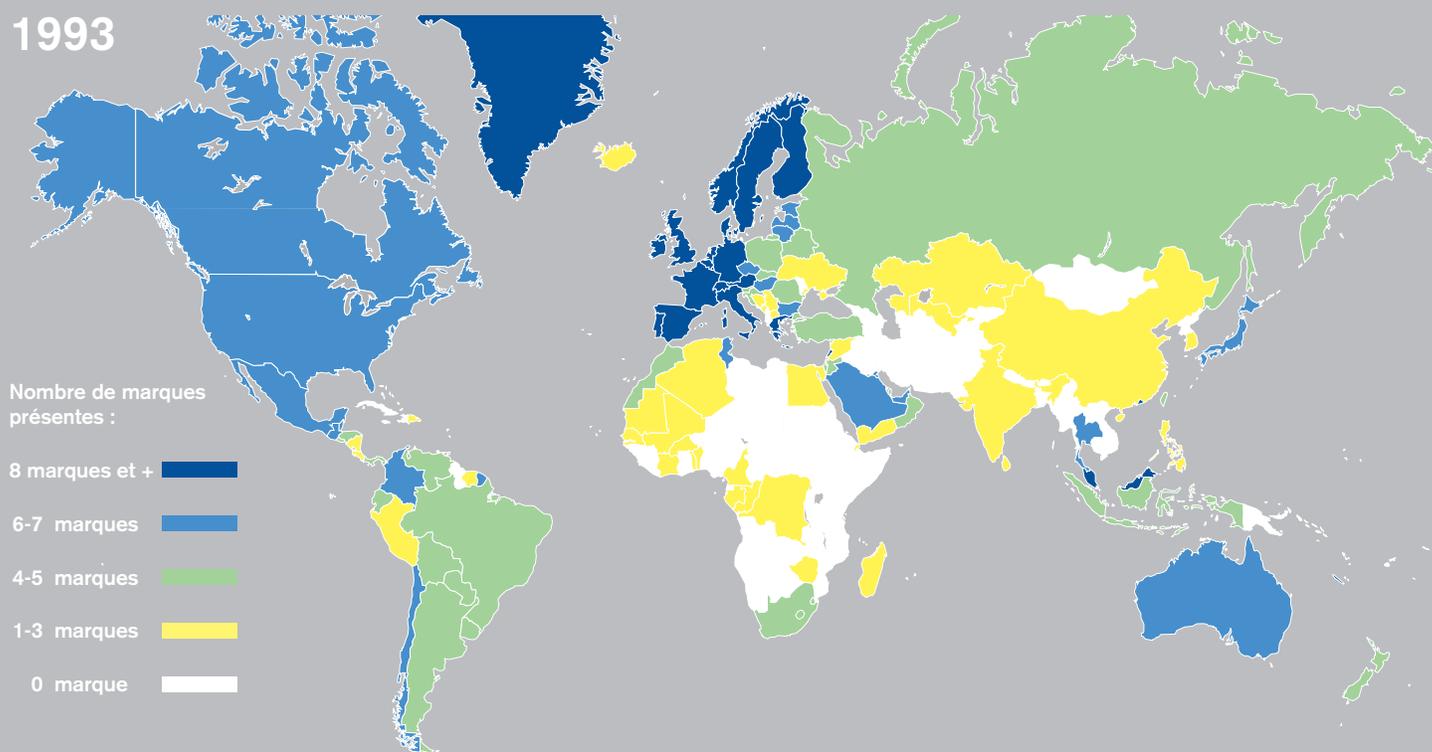
En Chine, **Maybelline** est aujourd'hui distribuée dans plus de 2 000 magasins. Avec le lancement de **Moisture Whip**, nouveau rouge à lèvres dont la formule a été spécifiquement retravaillée pour l'Asie, et d'un nouveau mascara, **Wonder Curl**, **Maybelline** devient n°1 du maquillage de grande distribution en Chine.

En 1998, plus de 300 millions d'unités ont été vendues dans le monde entier sous la marque **Maybelline** ou sous les marques **Gemey** et **Jade**, qui commercialisent aujourd'hui en Europe les mêmes concepts et les mêmes formules.

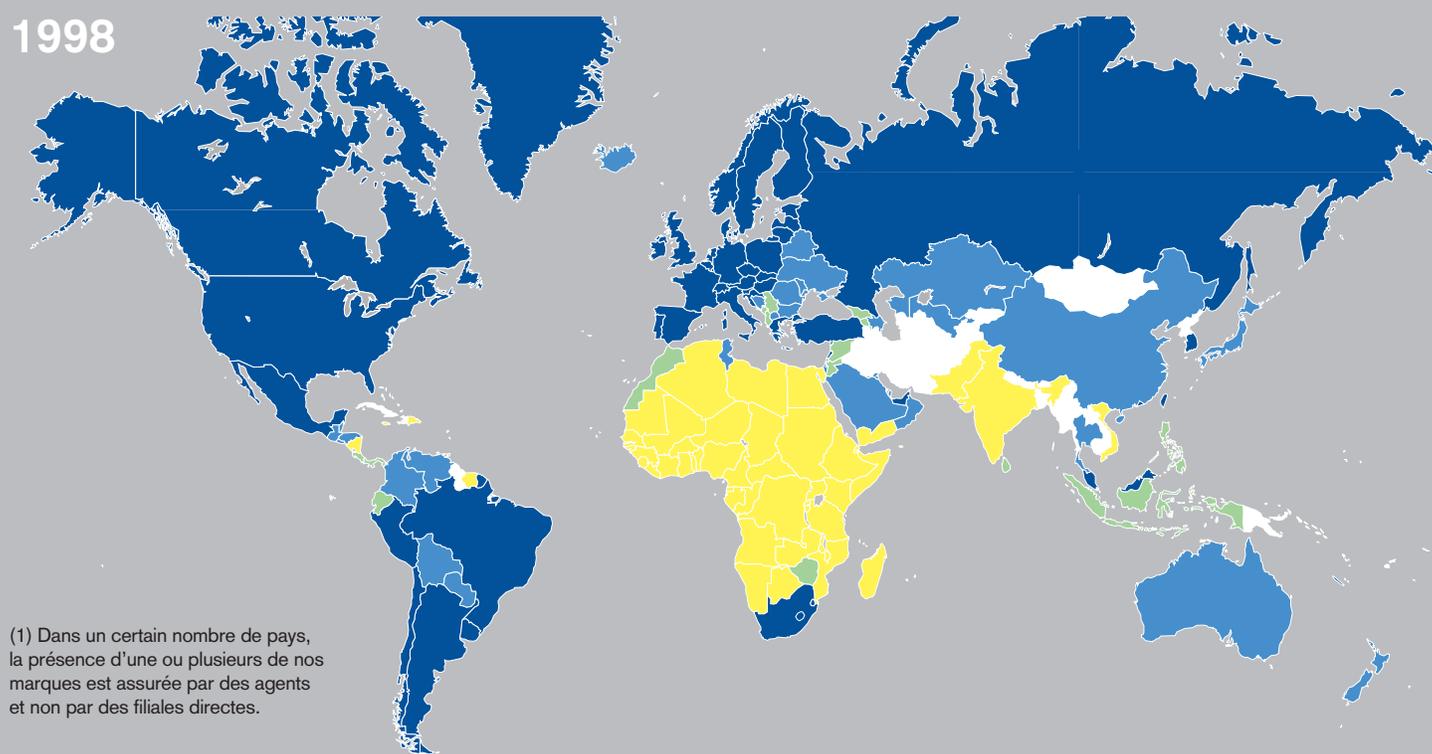
**Maybelline** est désormais leader mondial du maquillage de grande diffusion.

## Evolution de la présence des 10 grandes marques dans le monde entre 1993 et 1998 <sup>(1)</sup>

1993



1998



(1) Dans un certain nombre de pays, la présence d'une ou plusieurs de nos marques est assurée par des agents et non par des filiales directes.



# Relations Humaines

## François Vachey

Vice-Président,  
en charge de la Direction Générale  
des Relations Humaines



Finale internationale du concours  
"L'Oréal Marketing Award" 1998.



Séminaire jeunes marketing.



Des équipes internationales.

## RECRUTEMENT

En 1998, L'ORÉAL a recruté globalement (dans 45 pays) plus de 800 managers débutants et expérimentés.

Une direction internationale du recrutement a été créée au sein de la Direction Générale des Relations Humaines. Sa mission : élargir la notoriété de L'ORÉAL et son image attractive pour de grands talents avec lesquels nous sommes en affinité ; animer et coordonner les activités de recrutement du **réseau mondial des ressources humaines**.

Notre partenariat avec les institutions d'enseignement s'est élargi et approfondi. Une Chaire "L'ORÉAL Marketing : Innovation et Créativité" a été créée à l'INSEAD. L'ORÉAL a, par ailleurs, soutenu très activement le nouveau programme de l'Institut d'Études Politiques de Paris, qui offre la possibilité à des étudiants de 8 pays d'Asie de s'initier à l'Europe dans ses différents aspects. Le concours "L'ORÉAL Marketing Award" 1998 a été étendu à 9 pays d'Europe, et davantage intégré à l'enseignement des universités. Une première relation a été établie avec le Management Development Institute de New Delhi.

La montée en puissance du **site de recrutement du groupe sur Internet** a contribué à élargir notre audience mondiale, et a abouti à recruter sur les différents continents.

## CARRIÈRES

L'**internationalisation des carrières** est favorisée par le fonctionnement du réseau mondial des Relations Humaines qui, cette année, s'est encore étendu : à l'Inde, l'Australie, la Malaisie, le Maroc, la Thaïlande, la Turquie. Plus de 200 cadres ont quitté cette année leur pays

d'origine pour travailler dans d'autres marchés. Au total, près de 400 managers exercent, aujourd'hui, des responsabilités hors de leur pays d'origine.

## ÉDUCATION PERMANENTE

L'**Éducation Permanente** a accéléré la **décentralisation de ses structures parallèlement à l'internationalisation de ses activités**.

De nouvelles Directions de l'Éducation Permanente sont mises en place, au sein des divisions opérationnelles et fonctionnelles, pour affiner les formations professionnelles et, dans les pays, pour une plus grande adéquation des formations aux conditions et besoins locaux. Au niveau des zones, les projets de Centres d'Éducation Permanente de Singapour et Rio prennent forme et démarreront en 1999.

En 1998, l'Éducation Permanente Corporate à Paris a accueilli dans ses programmes plus de 1 900 participants venant de plus de 35 pays.

## RELATIONS SOCIALES

La **politique sociale** du groupe s'est confirmée dans sa dimension européenne.

L'Instance Européenne de Dialogue Social, née en 1996, a tenu deux réunions cette année. Les actions en faveur de l'insertion et de l'apprentissage se sont étendues à plusieurs pays européens, en harmonie avec les textes et usages nationaux. L'ORÉAL Belgique a été ainsi distingué par un prix honorant son initiative dans le domaine de la formation en alternance.

# Administration et Finances



Cette année, avec le passage à l'euro et le prochain millénaire, il nous a paru souhaitable de mettre l'accent sur ces deux événements et leurs conséquences administratives et informatiques.

## PASSAGE À L'EURO

L'ORÉAL a mis en place, dès 1997, une coordination générale de la préparation de cet événement. La Direction Générale a créé plusieurs comités de coordination au sein du groupe en Europe, qui ont permis de définir les grandes orientations.

Celles-ci sont principalement :

→ la définition d'une politique de tarification en euros, division par division ;

→ la mise en place, début 1999, des relations financières intra-groupe en euros pour l'ensemble des pays de la zone euro, ainsi que pour les échanges de ces pays vers les autres zones géographiques ;

→ la décision de communiquer progressivement en euros et en francs à la communauté financière dès cette année, conformément à la recommandation de la COB et aux besoins du marché.

Le basculement de nos systèmes comptables est, lui, prévu au début 2001 et celui de la sphère sociale au 1<sup>er</sup> janvier 2002. Cette mise en place progressive de l'euro chez L'ORÉAL s'accompagne d'un plan de sensibilisation et de formation important de notre personnel, ainsi que de notre actionnariat. Nous privilégions aussi la relation de partenariat avec nos clients et fournisseurs qui voudraient réaliser des transactions en euros dès 1999.

## APPROCHE DE L'AN 2000

L'ORÉAL se prépare depuis deux ans déjà à ce changement, tant dans le domaine des systèmes d'information ou de l'informatique embarquée que de la relation sur ce sujet avec nos partenaires, pour évoquer ensemble les risques éventuels dans nos échanges de flux physiques et financiers.

Nous avons nommé un chef de projet proche de la Direction Générale et créé une cellule de veille regroupant les principaux responsables "An 2000" de l'entreprise. Un reporting trimestriel de l'état d'avancement du projet est assuré, et plusieurs audits sont réalisés pour vérifier l'état de conformité des pays à l'an 2000.

L'ensemble de nos systèmes d'information devrait être conforme dès le mois de juin 1999.

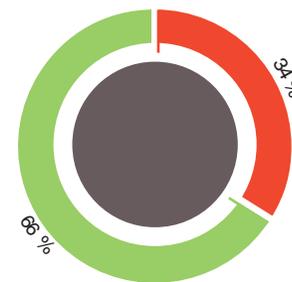
## DES PROGICIELS ADAPTÉS

La mise en conformité à l'an 2000 et le passage à l'euro ont entraîné un vaste programme d'installation de progiciels intégrés au groupe. Cet effort important nous permettra de passer les échéances, mais aussi d'améliorer notablement nos systèmes d'information et de promouvoir une meilleure productivité administrative au sein de l'entreprise.

## Pascal Castres Saint Martin

Directeur général adjoint  
Vice-Président,  
en charge de la Direction Générale  
de l'Administration et des Finances

**Du fait de l'arrivée de l'euro, plus d'un tiers du volume des transactions en devises n'est plus soumis aux risques de change**



Volume des transactions du groupe en devises, hors pharmacie

**34 %** Euro

**66 %** Autres monnaies

**Première cotation de l'action en euros disponible sur le site Internet "loreal-finance.com"**

### ► Cours de Bourse :

séance du 4/1/1999 à 17:05

en Euros	30/12/1998	4/1/1999	Var. %
		17:05	
<b>Dernier cours</b>	615,89	670,00	+ 8,79 %
<b>CAC 40</b>	3942,66	4147,50	+ 5,20 %
<b>Ouverture</b>	608,27	628,00	-
<b>+ haut</b>	615,89	670,00	-
<b>+ bas</b>	597,30	618,00	-
<b>Volume</b>	86053	129100	-



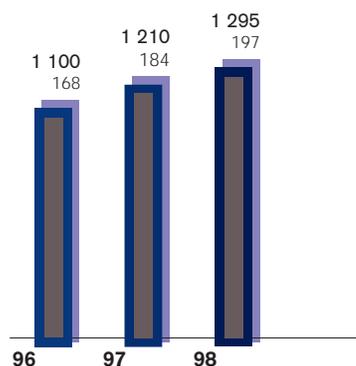
# Production et Logistique

## Marcel Lafforgue

Vice-Président,  
en charge de la Direction Générale  
Technique

## Engagements d'investissements de production et logistique en cosmétique

en millions de francs  
en millions d'euros



Attribution de la norme qualité ISO 9003  
à l'usine Redken (Kentucky - États-Unis).

## POLITIQUE QUALITÉ

En 1998, le programme de certification ISO de nos usines cosmétiques se poursuit conformément à notre politique. 19 usines sont certifiées ISO 9002 et 7 en ISO 9003, portant le total des productions fabriquées sous certification à 93 % de la production totale cosmétique du groupe. En 1998, l'usine de Mexico a été certifiée en ISO 9003, la première pour le groupe dans cette partie du monde.

## RECHERCHE EN PACKAGING ET DÉVELOPPEMENT DES PROCÉDÉS

La recherche en packaging a continué à apporter de l'innovation dans les produits et a, en 1998, déposé 53 brevets dans le domaine de l'emballage. Beaucoup de produits innovants brevetés ont été mis sur le marché, notamment des brosses pour la coloration, des flacons doseurs, des mascaras et des pinceaux de vernis à ongles.

Le développement des procédés a été très actif, en particulier dans la réduction des cycles de fabrication de nos produits. Il a également supervisé l'essai des nouvelles technologies dans les usines du groupe.

## INVESTISSEMENTS ET NOUVELLES INSTALLATIONS

En 1998, les engagements d'investissements industriels et logistiques du groupe Cosmétique ont atteint 1 295 millions de francs.

Le groupe a maintenu sa croissance, en particulier, une croissance soutenue en Europe de l'Ouest et en Amérique du Nord nous a amenés à modifier sensiblement les affectations prévues d'investissement. Nous avons engagé plus d'investissements en Europe dans des usines existantes pour faire face au développement très fort de la coloration capillaire et du maquillage **Maybelline** et **L'ORÉAL**. Aux États-Unis, l'acquisition de

**Soft Sheen** nous a amenés à engager des investissements dans nos usines pour y accueillir la production de cette nouvelle société.

Néanmoins, en dépit des crises asiatique et russe, nous avons maintenu deux investissements stratégiques : la construction de l'usine **L'ORÉAL** à Suzhou en Chine qui entrera en production en 1999 et l'agrandissement de l'usine polonaise qui alimente les pays de l'Est et la Russie.

Nous avons apporté notre assistance pour le démarrage des travaux d'une usine pour **Galderma** au Canada, située à Montréal, qui fera le pendant, pour l'Amérique du Nord, de celle d'Alby-sur-Chéran en France et entrera en production à la mi-1999.

Enfin, 1998 a marqué la suite de la réorganisation des productions des Divisions des Produits Publics et de la Coiffure en Europe. L'usine de Burgos en Espagne est dédiée à la Division Coiffure pour toute l'Europe. Les autres usines se spécialisent par technologie ou marque.

En Logistique, le Département **Lancôme** a été doté d'une logistique internationale d'approvisionnement des filiales en flux tiré, déjà utilisée dans les autres Départements de la Division Parfums et Beauté et Cosmétique Active.

## RÉDUCTION DES COÛTS

Les efforts ont été poursuivis dans le but de maîtriser nos coûts de production. Ce résultat a été obtenu par le contrôle de la valeur ajoutée industrielle sous l'effet des augmentations de volumes et de la spécialisation des usines, par l'analyse de la valeur horizontale et enfin par un sourcing mondial de nos matières premières et emballages dans un contexte de marché relativement calme.

# L'Oréal et l'Environnement

## SITES INDUSTRIELS

Nos objectifs concernant les déchets transportables sont la réduction à la source et le "zéro mise en décharge". Des efforts considérables sont entrepris pour valoriser le maximum de nos déchets (valoriser = réutiliser, recycler ou incinérer avec récupération d'énergie). Après avoir atteint déjà un très haut niveau en 1997 avec 80 % de valorisation, une nette amélioration a encore pu être réalisée en 1998 avec un taux de 85%.

## COMMUNICATION

En mai 1998 est parue la brochure "L'ORÉAL et l'Environnement" qui résume en grande partie les initiatives lancées et les résultats concrets obtenus par le groupe dans le domaine de l'environnement. Elle complète le site Environnement de L'ORÉAL sur Internet qui existe depuis fin 1997. La brochure est réalisée en français et anglais et peut être obtenue sur simple demande via Internet ([www.loreal.com](http://www.loreal.com)) ou auprès du Service Environnement au siège à Clichy (Hauts-de-Seine).

## EMBALLAGES

L'ORÉAL participe activement aux travaux du "Conseil National de l'Emballage" qui a été créé en France en 1997. Le Conseil a présenté au public un "Catalogue de la prévention des déchets d'emballages" qui contient une centaine de cas concrets de réduction à la source des emballages consommateurs ou de transport. L'ORÉAL y est représenté avec deux produits dont l'un est Hydra-Futur de **Phas** : l'étui carton a été supprimé (- 18 g), la capsule à vis a été remplacée par une capsule service allégée (- 4 g), ce qui signifie une réduction en poids de 49 %. Le volume réduit a permis une diminution de l'emballage de transport de 43 % et une optimisation de la palettisation de 960 à 1 680 produits.

La réduction à la source est un de nos objectifs dans le développement des emballages, les autres étant la réutilisation et le recyclage.

## INTRANET

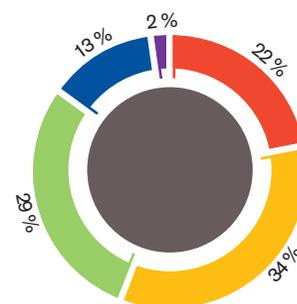
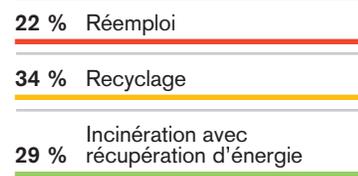
Depuis novembre dernier existe au sein du réseau interne du groupe, c'est-à-dire sur Intranet, le site Environnement. Cette innovation nous ouvre une toute nouvelle dimension de communication dynamique, interactive, en temps réel et plus écologique. En effet, ce site permettra une réduction importante de la consommation de papier. L'Intranet donnera au groupe la possibilité de partager avec tous ses collaborateurs toute nouvelle initiative ou expérience avec comme objectif de la faire appliquer partout où elle sera utile.

## VÉHICULES

Depuis trois ans, L'ORÉAL a commencé à mettre en service des voitures électriques pour les navettes entre les différents sites. L'utilisation de ce type de voiture n'étant valable que pour de petites distances, il a fallu trouver une autre solution plus écologique pour les commerciaux qui parcourent plus de 50 000 km par an : L'ORÉAL est l'une des premières entreprises privées en France à s'être engagée sur la voie des voitures au "GPL" (Gaz de Pétrole Liquéfié). Par rapport au diesel, utilisé par la majorité des représentants, le GPL est beaucoup plus propre au niveau des émissions. Fin 1998, déjà 80 représentants en France roulaient sans pollution grâce au GPL.

## Traitement des déchets transportables 1998

Valorisation 85 %



13 % Mise en décharge

2 % Destruction

Phas Hydra Futur Corps  
Réduction à la source de l'emballage.



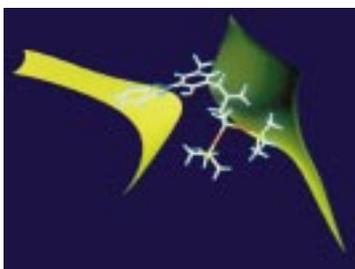
Avant.

Après.



# Recherche et Développement

**Jean-François Grollier**  
Vice-Président,  
en charge de la Direction Générale  
de la Recherche et du Développement



Modélisation moléculaire du Mexoryl XL,  
dernier filtre solaire UVA-UVB  
photostable, breveté par L'Oréal.



Salle d'essais capillaires du centre de  
Recherche de Kawasaki au Japon.

En 1998, près de 1,9 milliard de francs ont été consacrés à la Recherche Cosmétique et Dermatologique, soit une croissance de 12,6 %. Mondialement, plus de 2 200 personnes se sont engagées quotidiennement dans les laboratoires pour la mise au point de nouvelles formules.

329 brevets de base cosmétiques et dermatologiques et plus de 10 000 extensions internationales ont été déposés.

## MAQUILLAGE

Un nouveau polymère a permis la mise sur le marché de vernis pelliculables brevetés dont la formule est à base d'eau. Grâce à cette innovation technologique nous avons obtenu des vernis qui s'éliminent sans dissolvant, par simple "pelliculage". On peut ainsi changer de couleur de vernis tous les jours très facilement. Une formulation brevetée, particulièrement équilibrée en agents volatils, a donné naissance à une nouvelle génération de vernis à séchage extrêmement rapide.

L'utilisation de polymères originaux et de cires naturelles associés à des brosses spécifiquement étudiées a conduit à une nouvelle génération de mascaras recourbants brevetés, qui fixent les cils dans un mouvement ascendant, tout en les gainant.

## SOINS DE LA PEAU

L'introduction d'actifs anti-âge et de céramides brevetés dans un fond de teint a permis d'allier les performances d'un soin hydratant et protecteur à celles d'un fond de teint lissant et couvrant.

Dans le domaine des soins du visage, une technologie de formulation exclusive et brevetée stabilise la vitamine C dans une émulsion particulière à faible activité en eau. Cette émulsion est protégée par un conditionnement hermétique qui garantit la stabilité de la vitamine C dans le temps.

## PRODUITS CAPILLAIRES

Notre longue expérience en coloration capillaire a rendu possible la mise au point d'une nouvelle génération de formules dans lesquelles l'équilibre des colorants a été entièrement retravaillé, donnant des colorations très intenses ayant des reflets purs et puissants.

La haute technologie des "nanoémulsions", appliquée avec succès aux soins de la peau, a été adaptée aux soins des cheveux. Ces dispersions brevetées extrêmement fines de gouttelettes d'huile produisent sur la chevelure un effet démêlant et nourrissant durable, sans risque d'alourdissement.

La technologie "flexible", obtenue à partir de polymères fixants exclusifs, a été étendue à un grand nombre de nos produits de coiffage. Cette avancée technologique majeure permet d'obtenir une tenue de la coiffure parfaitement souple, mais résistante et durable.

## SOLAIRES

Cinq ans après la mise sur le marché du Mexoryl SX, premier filtre solaire UVA photostable, une nouvelle molécule active brevetée vient compléter la protection solaire du groupe : le Mexoryl XL, filtre solaire à large spectre UVA/UVB, photostable et liposoluble. Ce nouveau filtre a été enregistré en 1998 sur la liste positive de l'Union Européenne compte tenu de son excellent dossier d'innocuité et d'efficacité.

## MONDIALISATION

La mondialisation de la Recherche s'est poursuivie en 1998 par l'ouverture de nouveaux centres de tests dans le monde : après les États-Unis et l'Amérique Latine, les formules des laboratoires pourront être testées dans les conditions réelles d'utilisation au Japon, en Chine et en Corée. Cela permettra de vérifier l'adaptation de nos produits aux exigences locales.



# Cosmétique

Coiffure	18
Produits Publics	22
Parfums et Beauté	28
Cosmétique Active	32

# Coiffure

L'ORÉAL PROFESSIONNEL : Majirel, Crescendo, Diacolor, Epicéa Color, Animatic, Inter-Phase, Osmose, Tec Ni Art.

INNÉ : Gamme de shampooings et de soins.

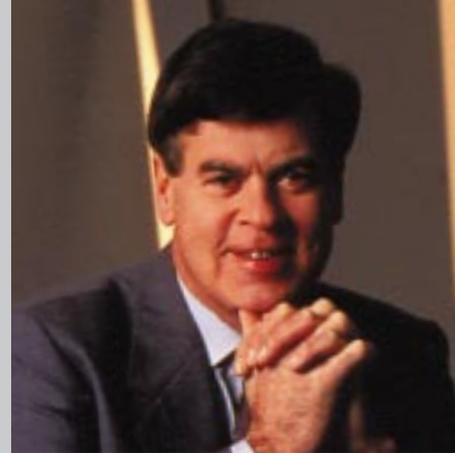
KÉRASTASE : Nutritive, Spécifique, Sensitive, Solaire, Résistance.

REDKEN : Prescription Haircare, Shades EQ, Color Gels, Color Fusion, Lift 5/15, Vector Plus, Ligne Styling.



En 1998, la Division Coiffure a connu une croissance de 9,1 % à données comparables très supérieure à celle du marché. Ce résultat est à mettre à l'actif d'une politique de développement à long terme qui se traduit aujourd'hui par une combativité de nos structures et par l'internationalisation immédiate de nos lancements.

La complémentarité de nos marques, L'ORÉAL PROFESSIONNEL la marque partenaire et REDKEN l'inspiration américaine, comme la sélectivité de KERASTASE et d'INNÉ se révèle être un facteur essentiel de cette croissance.



### L'ORÉAL PROFESSIONNEL

→ La coloration a connu, encore en 1998, une forte croissance.

L'année a été marquée par le lancement de Composite Colors : un service pour le recrutement d'une clientèle jeune, pour un nouveau goût de couleurs, qui donne la possibilité de créer des couleurs sur mesure.

Pour la deuxième année consécutive, une animation internationale qui a remporté un très grand succès, a fédéré toutes nos gammes de coloration.

La coloration a progressé sur tous les continents et a tenu un rôle prépondérant dans notre croissance en Asie avec une expansion de 70 % en unités de Majirel.

Enfin L'Oréal Professionnel s'affirme comme le leader de la formation à la coloration avec en particulier le développement, des "L'Oréal Color Trophy" qui s'imposent comme de grands événements de la profession sur tous les continents.

→ Pour le Coiffage, 1998 a vu la naissance d'une grande initiative, arme de reconquête du marché de la laque professionnelle : Infinium. Produit de haute technologie, Infinium a permis de doubler les volumes de laques vendues en un an.

La gamme Tec Ni Art continue sa conquête internationale et enrichit son catalogue de produits stars comme le Lait Liss'Express et la Cire Digit Gloss. La modernité de la marque a été renforcée par une animation pour les fêtes de fin d'année : les mousses Make-Up.

→ Pour le soin, un lancement a dominé l'année 98 : les Power-Doses d'Osmose, un service technique exclusif pour les coiffeurs.

Pour gagner des parts de marché sur tous les continents, L'Oréal Professionnel a su, à la fois élargir son assiette de distribution et élargir la présence de ses gammes de produits chez ses clients.

### KÉRASTASE

1998 est encore une année de progression à deux chiffres.

L'événement majeur est la mise en place d'une nouvelle stratégie de marque : "L'Esprit Kérastase" qui se traduit par la valorisation du service soins dans les salons avec des espaces spécifiques, des programmes personnalisés de traitement et des rituels de massages adaptés à chaque prestation.

L'année a été marquée par une réelle dynamique d'innovations avec en particulier Aqua Oléum, un service de nutrition express des cheveux secs, issu de la technologie des Nano-Émulsions.

Les Bains Satins de la gamme Nutritive ont été rénovés et Nutri-Liss et Nutri-Body ont prolongé les soins capillaires dans le métier du coiffage.

Le Système Détox anti-pelliculaire permet aux coiffeurs de construire un deuxième pôle d'expertise cuir chevelu à côté du service antichute, et fait progresser l'axe Kérastase Spécifique de 18 %.

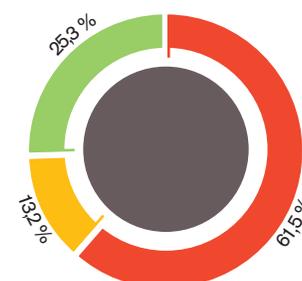
En expansion dans toutes les régions du monde, Kérastase s'est particulièrement développée en Amérique latine avec près de 30 % d'augmentation de son chiffre d'affaires. Elle a complété son implantation en Asie par l'ouverture des meilleurs salons en Corée. Elle est maintenant présente avec une distribution très sélective dans la plupart des pays de l'Est.

### Alain Leprince-Ringuet

Vice-Président,  
en charge de la Direction Générale  
de la Division Coiffure

### Chiffre d'affaires économique <sup>(1)</sup> par zone géographique

7,4 milliards de francs  
1,1 milliard d'euros



61,5 % Europe de l'Ouest

13,2 % Amérique du Nord

25,3 % Reste du monde

(1) Le chiffre d'affaires économique représente les ventes consolidées plus celles réalisées par les agents.

Composite Colors (ci - contre)  
L'Oréal Professionnel.

**Aqua - Oleum**  
Kérastase Nutritive



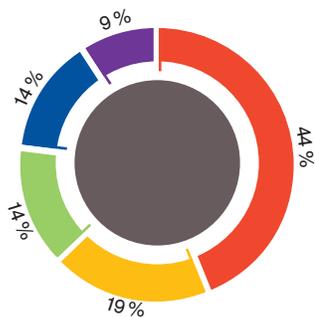
**Demel crème enfant**  
Inné



**Infinium**  
L'Oréal Professionnel



**Chiffre d'affaires économique par famille de produits**



44 %	Coloration
19 %	Soins
14 %	Shampooings
14 %	Coiffage
9 %	Permanente

**INNÉ**

Pour **Inné**, 1998 a été une année de relancement et d'élargissement de la distribution en Europe avec l'ouverture de la marque en Suisse, au Portugal et en Belgique.

Cette marque simple, conviviale, gourmande et performante trouve progressivement sa place et a augmenté de 50 % son chiffre d'affaires.

**REDKEN**

La marque a maintenu un rythme soutenu de son développement international en créant des structures spécifiques dans 5 nouveaux pays.

Elle est aujourd'hui implantée dans toute l'Europe, en Amérique latine et en Amérique centrale, dans la zone australe et dans les principaux pays d'Asie.

Avec, à la source de son inspiration, vitalité et modernité "Made in New York City", la marque **Redken** a poursuivi son formidable élan de rajeunissement en 1998.

En matière de "Styling", **Redken** a réussi coup sur coup 4 succès aux États-Unis permettant une progression de 35 % de cet axe.

Après le lancement mondial de Color Fusion en 1997 et 1998, le relancement du formulaire ton sur ton acide, Shades EQ, a permis à **Redken** d'affirmer sa présence en coloration et de renforcer sa position de leader nord-américain avec une croissance de 20 %.

Enfin, les innovations dans l'axe soin ont été particulièrement importantes avec l'extension internationale de Prescription et l'addition du nouvel axe All Soft.

Si l'année 1998 a été marquée par une forte croissance, elle a été aussi remarquable par la capacité de réaction de nos filiales, dans les régions économiquement sensibles, Russie, Asie et même Amérique latine.

Non seulement nous avons maintenu dans ces parties du monde nos objectifs de chiffres d'affaires et de résultats, mais nous l'avons fait en préservant nos structures humaines qui, dans l'activité de la coiffure, constituent la véritable source de développement.

La Division Coiffure s'est également donnée de nouveaux moyens de production industrielle. Elle a commencé le regroupement, à Burgos en Espagne, de toute la fabrication pour l'Europe de la Division, auparavant répartie sur plusieurs entités.

Cette concentration engendrera un certain nombre d'avantages comme une meilleure qualité de service pour les filiales et les clients, une maîtrise optimale de la gestion des stocks et, à plus long terme, d'importantes économies d'échelles.

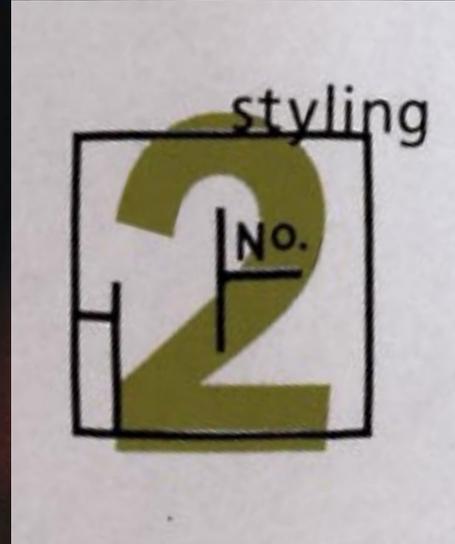
Water Wax  
Redken



Undone  
Redken



All Soft  
Redken



# Produits Publics

**L'ORÉAL PARIS** : Excellence, Elvive, Elsève, L'Oréal Kids, Elnett, Studio Line, Préférence, Casting, Féria, L'Oréal Perfection, Plénitude, Revitalift, Futur.e.

**Laboratoires GARNIER PARIS** : Fructis, Ultra doux, Natea, Belle Color, Synergie, Neutralia, Movida, Ambre Solaire.

**GEMEY PARIS** : Gemey, Jean-Louis David, Harley Davidson, Vanderbilt, Daniel Hechter, **MAYBELLINE NEW YORK, JADE**.  
Dop, Jacques Dessange, Mixa, Ushuaia, Narta, Cadonett, Vittel.



1998 a été pour la Division des Produits Publics une année de croissance soutenue avec une progression du chiffre d'affaires de + 12,5 % en données comparables.

La croissance en volume a été de + 8 % en unités, approchant les 2 milliards d'unités.

Dans plusieurs catégories clés, nos parts de marché se sont sensiblement renforcées en 1998.



Résolument tourné vers les marchés "Grand Public", le développement de la Division repose, comme les années passées, sur une politique agressive d'innovations produits.

Les technologies les plus avancées de nos laboratoires sont mises à la disposition des consommatrices sous la bannière de nos grandes marques mondiales.

C'est par cette double dynamique "innovation" et "mondialisation" que nous renforçons chaque année nos positions.

Cette dynamique est soutenue par une augmentation régulière de nos moyens moteurs, principalement investissements média, qui ont progressé fortement en 1998, et échantillonnage pour faire connaître la qualité de nos produits.

Une politique stricte d'économies sur les frais et de contrôle des coûts est appliquée et, en 1998, des gains importants ont pu être réalisés sur nos prix de revient grâce à l'harmonisation de nos produits, l'analyse de la valeur et la mondialisation de nos achats.

L'année 1998 a été marquée par 3 faits majeurs :

- la forte croissance de nos affaires sur les marchés développés, particulièrement en Europe de l'Ouest et aux États-Unis ;
- la poursuite de l'expansion géographique de nos grandes Marques ombrelles ;
- des innovations produits majeures en shampooing, coloration et maquillage.

#### LES MARCHÉS

→ L'Amérique du Nord, + 14% en comparable, a connu une expansion forte des marques **Maybelline** et **L'Oréal Paris**.

En maquillage, notre leadership sur le marché nord américain s'est renforcé et en coloration

notre affaire **L'Oréal** est devenue, en fin d'année, leader en coloration. Une acquisition importante pour l'avenir sur le segment des produits capillaires ethniques a été réalisée en 1998 avec "**Soft Sheen**", un des leaders américains de ce secteur.

→ En Europe de l'Ouest, + 11 % en données comparables, nos marques ont connu une forte progression en parts de marché capillaire avec le lancement européen du shampooing **Fructis** ainsi qu'en maquillage, où nous avons renforcé notre leadership avec la double présence du maquillage **L'Oréal** et du maquillage **Maybelline** dans maintenant 19 pays européens.

→ L'Europe de l'Est a connu une expansion plus faible que les années précédentes, marquée par la crise russe depuis août 1998. Il faut noter une reprise sensible de l'activité en Russie, en fin d'année avec, il est vrai, un Rouble faible.

→ En Asie, la croissance a été bonne, malgré les tensions économiques régionales, avec la réussite en Chine du maquillage **Maybelline New York** qui devient le N° 1 chinois du maquillage et la coloration **L'Oréal**. L'année a été aussi marquée par le démarrage très satisfaisant de la Corée.

→ En Amérique latine, l'expansion a été particulièrement satisfaisante au Mexique en coloration et en maquillage, plus difficile dans le Sud du continent.

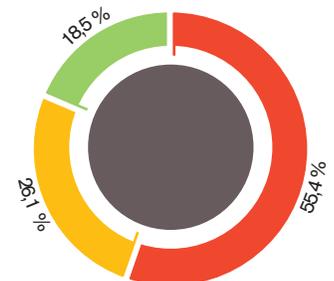
→ Dans le reste des pays émergents, on retiendra la performance de l'Australie, de l'Afrique du Sud et de l'Inde ; dans ce dernier pays, le chiffre d'affaires encore modeste a doublé avec les lancements de la coloration **L'Oréal Paris** et du maquillage **Maybelline New York**.

#### Patrick Rabain

Vice-Président,  
en charge de la Direction Générale  
de la Division des Produits Publics

#### Chiffre d'affaires économique <sup>(1)</sup> par zone géographique

34,7 milliards de francs  
5,3 milliards d'euros



55,4 % Europe de l'Ouest

26,1 % Amérique du Nord

18,5 % Reste du monde

(1) Le chiffre d'affaires économique représente les ventes consolidées plus celles réalisées par les agents.

Elsève Nutricéramide  
L'Oréal



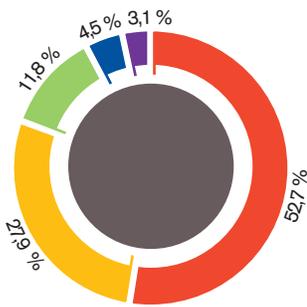
Jet set  
L'Oréal Perfection



Le Grand Curl  
L'Oréal Perfection



**Chiffre d'affaires économique par famille de produits**



52,7 %	Capillaire
27,9 %	Maquillage
11,8 %	Soins de la peau
4,5 %	Toilette
3,1 %	Parfum

**LES MARQUES**

L'expansion géographique de nos grandes Marques ombrelles s'est poursuivie de façon agressive en 1998.

→ **L'Oréal Paris**, "parce que je le vaux bien", marque "premium price" du marché "Grand Public", a progressé de + 14 %. Nos études ont montré des progrès importants en notoriété et image dans les principaux pays du monde, nous rapprochant de notre objectif de faire entrer la marque **L'Oréal Paris** dans le "top ten" mondial des marques.

→ **Maybelline New York**, première marque mondiale de maquillage, à un prix plus accessible, a connu une expansion de + 26 %, avec une augmentation de ses parts de marché dans les pays existants et l'introduction dans 14 nouveaux pays, dont la Grande-Bretagne, la Scandinavie, l'Espagne, l'Italie, la Corée, l'Inde, poursuivant notre objectif d'une diffusion à 100 % mondiale.

→ "**Laboratoires Garnier International**" a apporté une bonne expansion dans les soins capillaires, en augmentant sa diffusion avec le lancement du shampooing Fructis dans les pays européens.

**LES MÉTIERS**

En 1998, nos Métiers les plus porteurs ont été les soins capillaires et le maquillage dont les croissances ont dépassé + 20 %, suivis de la coloration.

**Métiers du Shampooing et des Soins Capillaires**

Sur ce segment très compétitif, la Division a poursuivi ses efforts de déploiement de nouvelles technologies, brevetées L'ORÉAL, de meilleure productivité industrielle et de valorisation de l'offre marketing.

Nos investissements se sont concentrés sur :  
→ **L'Oréal Elsève/Elvive**, marque mondiale, a

connu une croissance à 2 chiffres avec le lancement de Nutricéramide, nouvelle technologie pour les cheveux secs et abîmés ;

→ **L'Oréal Kids**, fort de son succès aux États-Unis, a été lancé en Amérique latine, et permet un élargissement de la franchise **L'Oréal Paris** vers les jeunes consommateurs ;

→ **Fructis de Garnier**, étendu en 1998 à 24 pays, a connu un succès considérable, ayant réussi en Europe à devenir en très peu de temps la troisième marque du marché.

**Métier de la Coloration Capillaire**

N°1 mondial de la coloration, le groupe L'ORÉAL s'applique avec succès à développer l'usage de la coloration, tant vers les cibles plus jeunes que vis-à-vis de la génération des "baby-boomers" qui veulent transformer la "couverture des cheveux gris" en un geste de beauté à part entière.

De grands progrès ont été réalisés par nos laboratoires dans ce métier de haute technologie, en particulier dans le couplage couleur/soin du cheveu.

En 1998, des rénovations de formules ont permis à nos grandes marques mondiales de coloration L'ORÉAL, Excellence Crème et Préférence, de poursuivre leur progression dans tous les pays, y compris l'Asie. L'événement majeur de l'année a été le lancement sur le 2<sup>e</sup> semestre 98 de L'Oréal Féria Color, une technologie très nouvelle de mise en valeur des couleurs et destinée à répondre aux besoins des consommatrices plus jeunes. En quelques mois, L'Oréal Féria a atteint 9 % de part de marché aux États-Unis et dans les autres pays.

Par ailleurs, en fin d'année, les **Laboratoires Garnier** ont lancé une coloration généraliste Garnier Natéa, en France, une formulation originale en masque colorant qui nourrit le cheveu en même temps qu'il le colore.



Féria Color  
L'Oréal



**Natea**  
Laboratoires Garnier



**Optimum Care**  
Soft Sheen



### Métier du Styling

L'Oréal Elnett, leader des laques sur le marché européen, a introduit une nouvelle variété flexible, utilisant une technologie brevetée L'ORÉAL.

L'Oréal Studio Line, n°1 du marché des gels et des mousses de coiffage, a renforcé avec succès sa ligne "FX" avec de nouveaux gels et des spray "invisibles" très cosmétiques.

Grafic de Garnier a lancé en fin d'année des Eaux Coiffantes, un nouveau geste de coiffage

### Métier du Maquillage

Dans un marché mondial très dynamique, un flux continu d'innovations de nos laboratoires a permis en 1998 d'alimenter nos 2 grandes marques mondiales - **Maybelline New York**, et **L'Oréal Perfection**. Des progressions notables en parts de marché ont été réalisées.

→ **Maybelline New York**, a introduit 3 innovations majeures :

- True Illusion, un nouveau fond de teint, unificateur du teint tout en lui conservant son naturel,
- Moisture Whip, un nouveau rouge à lèvres crème très hydratant, apportant un grand confort sur les lèvres,
- Wonder Curl, un mascara révolutionnaire dont la formule recourbe durablement les cils, augmentant ainsi optiquement la taille des yeux et l'intensité du regard.

Appuyé par une publicité de classe mondiale, relayée au point de vente par une présentation merchandising très séduisante, **Maybelline New York** a confirmé en 1998 sa place de n°1 mondial du maquillage.

→ **L'Oréal Perfection**, a procédé à de grands lancements en 1998 :

- Visible Lift, un nouveau fond de teint "effet jeunesse immédiat" au Pro-Rétinol A,
- Le Grand Curl, une nouvelle génération de mascara recourbant et séparateur des cils,

- Rouge Virtuale, un rouge à lèvres utilisant la nouvelle technologie "film fin" brevetée, qui permet une meilleure expression de la couleur, et une sensation de légèreté sur les lèvres,

- Jet Set, un vernis à ongles à séchage ultra rapide "une seule couche suffit".

La réussite de ces "produits star" a permis une progression de plus de 20 %, tant aux États-Unis qu'en Europe et dans le reste du monde.

### Métier du Soin de la Peau

**L'Oréal Plénitude**, maintenant présent dans 100 pays, confirme le succès de l'hydratant-protecteur de jour Futur.e, étendu aux États-Unis dans les références "Oil Free" et "SPF15". Revitalift, produit star dans le segment anti-rides + fermeté a été rénové avec succès en 1998 avec une formule plus performante

**Garnier Synergie** a rénové sa gamme en Europe avec un bon succès, et a lancé un soin de jour Synergie C, soin anti teint terne à la vitamine C, qui a rencontré un bon accueil.

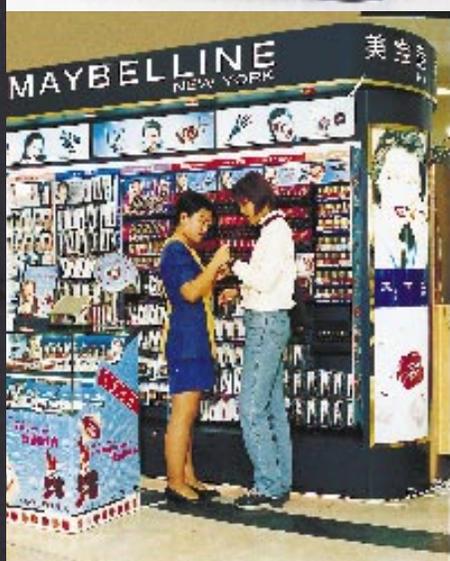
### LE CLUB DES CRÉATEURS DE BEAUTÉ

Cette filiale 50/50 L'ORÉAL et "3 Suisses" où chaque partenaire apporte son expertise, marques et produit pour l'un, "know how" de vente par correspondance pour l'autre, a connu en 1998 une expansion de près de + 18 %.

Fortement présente en France, Belgique, et substantielle en Allemagne, l'Affaire se développe en Grande-Bretagne et au Japon. Les tests aux États-Unis se sont poursuivis en 1998 pour nous permettre de trouver la meilleure formule d'introduction sur le marché américain. Une activité soutenue de lancement a permis de fortes progressions en maquillage **Agnès b.**, en soin capillaire **Maniatis**, en soin de la peau **Cosmence**, ainsi que dans les signatures de parfum.



True Illusion  
Maybelline New York

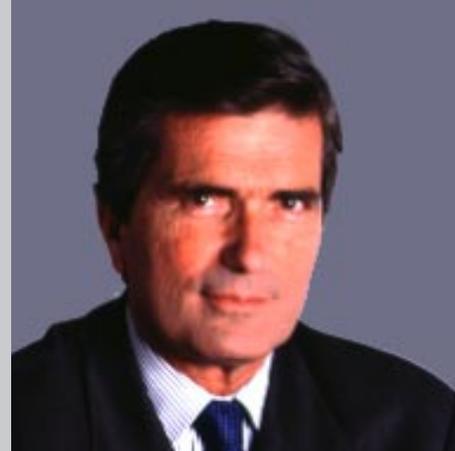


# Parfums et Beauté

**LANCÔME** : Primordiale, Rénergie, Vitabolic, Définicils, Extencils, Rouge Absolu, Teint Idole, Trésor, Poème, Ô Oui.  
**BIOThERM** : Eau Vitaminée, Hydra-Detox, Aquasource, Biosource, Biosensitive, Celluli-Zone, Soin Homme.  
**HELENA RUBINSTEIN** : Force C, Face Sculptor, Spectacular Mascara, Spectacular Make-Up, Spectacular Rouge.  
**PARFUMS** : RALPH LAUREN, GIORGIO ARMANI, CACHAREL, GUY LAROCHE, PALOMA PICASSO, LANVIN.



Acteur majeur de la distribution sélective, L'ORÉAL Parfums et Beauté a accéléré son développement en conquérant de nouvelles parts de marché en 1998. Le lancement de grands produits particulièrement innovants en matière de soin et de maquillage, le succès des initiatives Parfums et l'internationalisation de l'ensemble des marques ont permis à la Division de progresser de + 7,4 % en données comparables.



## LANCÔME

1998 a été marquée par des innovations produits fortes en soin et maquillage et par une bonne croissance dans les parfums.

→ Le Soin **Lancôme** a bénéficié du lancement réussi de Vitabolic, leader du marché du soin spécifique aux États-Unis. La nouvelle ligne de produits blanchissants, Blanc Expert, a également permis à **Lancôme** de renforcer ses positions en Asie. Primordiale, produit anti-âge, confirme sa position de première ligne de soin juste devant Rénergie.

→ Le Maquillage a renforcé ses positions, en particulier sur les segments des yeux et du teint. La réussite du nouveau mascara Extencils conforte la place de leader de **Lancôme** sur le marché des mascaras. La poursuite du développement de Teint Idole et le lancement d'un nouveau fond de teint, Optim'age, permettent au teint de progresser fortement. Enfin, les animations saisonnières, Chrysalide et Rouge, ont connu un grand succès auprès des jeunes consommatrices.

→ Dans le domaine des Parfums, **Lancôme** a connu une forte croissance grâce au lancement d'une nouvelle fragrance féminine, Ô Oui, et à la très bonne tenue de Trésor.

→ Sur le plan géographique, la croissance soutenue en Europe et au Japon, régulière aux États-Unis a largement compensé la moindre progression des pays d'Asie hors Japon.

## PRESTIGE ET COLLECTIONS

Le succès des lancements d'Emporio d'**Armani**, de Noa de **Cacharel** et de Romance de **Ralph Lauren** ont permis aux parfums de la Division de retrouver une forte croissance en 1998, notamment en Europe (+13,6 %) et aux États-Unis (+13 %).

## Giorgio Armani

1998 est une année de croissance soutenue (+ 45 %), avec des performances remarquables en Europe et aux États-Unis. Emporio Armani, lancé en Europe en septembre, est partout présent parmi les leaders du marché. Au succès de ce lancement viennent s'ajouter la performance de la franchise Acqua di Giò et la bonne tenue du catalogue en général.

## Cacharel

Le lancement de Noa dans quelques pays européens se révèle très prometteur : placé en tête des ventes, il permet à la marque **Cacharel** de consolider ses positions et d'installer un nouveau pilier à côté d'Anaïs Anaïs.

## Ralph Lauren

Polo Sport a maintenu ses positions et reste l'une des premières franchises parfums de la Division. Le lancement de Romance sur le marché nord-américain permet à la marque d'être en forte croissance et de se positionner parmi les leaders du marché.

## Guy Laroche

Grâce à un bon comportement de Drakkar Noir aux États-Unis, la marque a conforté sa position.

## Paloma Picasso

Fortement présente dans les pays de l'Est et en Amérique du Sud, la marque a bien résisté grâce à Mon Parfum qui s'installe progressivement comme un grand classique.

## Lanvin

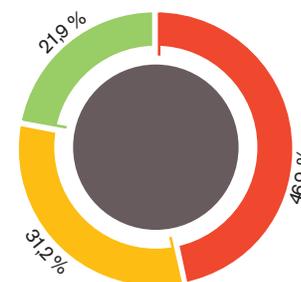
Le développement de Lanvin l'Homme, aux États-Unis, en Allemagne, en Asie et dans les duty-free confirme le positionnement et le redéploiement de **Lanvin** comme signature de prestige.

## Gilles Weil

Vice-Président, en charge de la Direction Générale de la Division Parfums et Beauté et du Département Cosmétique Active

## Chiffre d'affaires économique<sup>(1)</sup> par zone géographique

16,4 milliards de francs  
2,5 milliards d'euros



46,9 % Europe de l'Ouest

31,2 % Amérique du Nord

21,9 % Reste du monde

(1) Le chiffre d'affaires économique représente les ventes consolidées plus celles réalisées par les agents.



**Extencils**  
Lancôme

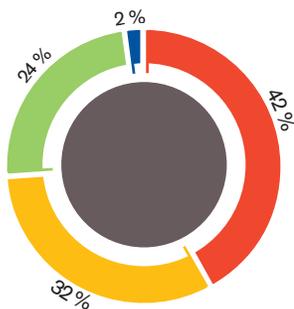


**Aquasource**  
Biotherm



**Spectacular Make-Up**  
Helena Rubinstein

**Chiffre d'affaires économique par famille de produits**



42 %	Parfums
32 %	Soins
24 %	Maquillage
2 %	Hygiène

**BIOThERM**

La croissance s'est encore accélérée en 1998 : +19 %. Cela est vrai pour les marchés européens, les États-Unis, les duty-free et l'Asie.

Trois facteurs expliquent cette performance :

→ la très bonne tenue des produits piliers de la marque avec de fortes progressions pour le soin Homme, Réducteur Rides, Biosource, Eau Vitaminée et le succès confirmé d'Hydra-Detox ;

→ la réussite des lancements, notamment Aquasource et Celluli-Zone ;

→ la poursuite de la mondialisation de la marque, avec de très bons résultats en Espagne, en Corée, en Argentine et aux États-Unis.

**HELENA RUBINSTEIN**

La marque **Helena Rubinstein** a réalisé en 1998 une croissance mondiale de +13,7 %. En Europe, la progression est soutenue. Au Japon, dans un contexte économique difficile, la performance de la marque est remarquable. De nouveaux marchés ont été ouverts avec succès à Dubaï et en Pologne. Enfin, **Helena Rubinstein** renforce son implantation en Asie avec des ventes en forte augmentation.

**Helena Rubinstein** poursuit la construction de l'axe soin avec de fortes progressions dues au grand succès des deux franchises, Force C (plus d'un million d'unités vendues) et Face Sculptor. Des lancements complémentaires (Force C Eyes, Force C Body, Face Sculptor Eyes), ainsi que l'arrivée de Mat Specialist sont venus renforcer le développement du Soin **Helena Rubinstein**.

L'année 1998 est marquée, pour le maquillage, par la réussite du lancement d'un

nouveau fond de teint, Spectacular Make-Up. Lancé au printemps, son succès entraîne une croissance importante des fonds de teint de la marque.

**PERSPECTIVES**

La conquête de parts de marché va se poursuivre partout dans le monde. En 1999, L'ORÉAL Parfums et Beauté va lancer un nombre important de nouveaux produits cosmétiques innovants à forte valence technologique, soutenus par des moyens publi-promotionnels en croissance continue depuis les dernières années.

Par ailleurs, l'activité Parfums sera amplifiée par la mondialisation des grandes initiatives lancées en 1998 et la poursuite de nouveaux lancements.

Le travail de synergie entre les différentes marques, la bonne adaptation de nos structures à la concentration de la distribution, la productivité croissante tant au plan industriel qu'administratif devraient nous permettre de poursuivre une gestion dynamique dans une spirale de croissance du chiffre d'affaires et des profits.

La diversité du portefeuille de marques de la Division, l'équilibre de son implantation géographique, sa capacité à lancer de grandes innovations technologiques et le succès confirmé des derniers lancements parfums ouvrent de bonnes perspectives pour 1999.



Vitabolic  
Lancôme

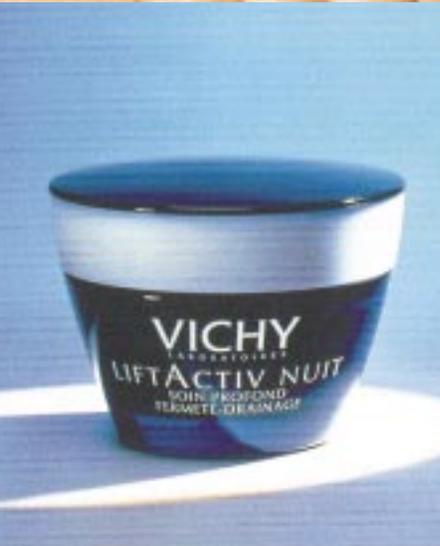


# Cosmétique Active

VICHY : Thermal S, LiftActiv, LumiActiv, Normaderm, Quintessence, Lumineuse, Teint de Peau, Physio, Glucoblock, Capital Soleil, Basic Homme, Capillaires Dercos, Soins Bébé.

PHAS : Hydraphase, Sécurissime AHA, Respectissime, Eclamat, Rouge Intense, Pur vernis.

LA ROCHE-POSAY : Active C, Hydranorme, Physiane, Tolériane, Lipikar, Xeroderm, Eau Thermale, Anthélios.



En 1998, le Département Cosmétique Active a accéléré sa croissance, notamment en renforçant son développement en dehors de l'Europe de l'Ouest. Avec une progression globale de + 9,2 % en données comparables, le Département a amélioré la position de ses marques VICHY, LA ROCHE POSAY et PHAS dans la pharmacie en s'appuyant sur plusieurs grands lancements de produits technologiques et innovants.

## VICHY

En 1998, les Laboratoires VICHY ont nettement accéléré leur croissance en s'appuyant sur le succès de produits innovants et sur la forte progression de leur développement mondial.

La réussite dans le soin du visage de Liftactiv, soin profond antirides et fermeté, s'est confirmée et a été renforcée par le lancement des produits complémentaires : Liftactiv Yeux et surtout Liftactiv Nuit, un nouveau soin qui améliore la fermeté de la peau en drainant les toxines nocturnes.

Dans le segment des peaux grasses à tendance acnéïque, la ligne Normaderm a réalisé une véritable percée grâce au succès du Patch Express anti-bouton (lancé en 1997) et du Strip Express, le premier kit complet contre les points noirs.

Dans le soin du corps, le lancement de Glucoblock, le nouveau gel lipo-amincissant de Vichy a été un immense succès.

La ligne capillaire Dercos des Laboratoires Vichy améliore ses positions en pharmacie européenne grâce à la progression du traitement anti-chute à l'Aminexil, découverte majeure des Laboratoires de Recherche Avancée de L'ORÉAL.

Le développement international des Laboratoires Vichy a été marqué par leur forte expansion en Amérique latine et dans les pays de l'Est et par l'implantation de nouvelles filiales en Russie, en Corée et en Chine.

## PHAS

La croissance de la marque Phas en 1998 s'est appuyée notamment sur la réussite de deux lancements très technologiques et répondant à une charte de formulation unique, par sa très haute tolérance cutanée et oculaire :

→ Hydraphase Pur, soin hydratant des peaux les plus sensibles, sans conservateur, offrant une pureté rarement atteinte dans le soin ;

→ le mascara Respectissime Intense, conçu pour les femmes ne supportant plus aucun mascara, alliant une tolérance exceptionnelle et un résultat maquillage sophistiqué.

Au niveau international, Phas poursuit sa progression en Europe et confirme son succès en Argentine.

## LA ROCHE POSAY

La Roche Posay a poursuivi, en 1998, sa percée sur le marché de la protection solaire. Anthelios est aujourd'hui reconnu mondialement par les dermatologues comme la gamme la plus performante apportant la protection solaire dermatologique nécessaire aussi bien pour les photodermatoses que pour la protection du photo-vieillessement.

La gamme Tolériane a connu un développement très important sur le marché des peaux intolérantes en forte croissance.

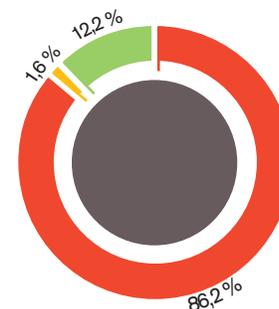
Avec Active C, les dermatologues disposent depuis mai 1998 d'une innovation technologique majeure pour prendre en charge le traitement du vieillissement cutané. Les résultats de la prescription de cette première émulsion à la Vitamine C levogyre stable ont été contrôlés lors d'une étude en double aveugle sur 6 mois.

Avec Active C, 1998 marque l'entrée en force de La Roche Posay sur le marché de la cosmétique dermatologique.

← Liftactiv Nuit (ci-contre)  
Vichy Laboratoires

## Chiffre d'affaires économique<sup>(1)</sup> par zone géographique

3 milliards de francs  
0,5 milliard d'euros

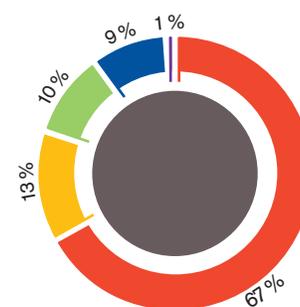


86,2 % Europe de l'Ouest

1,6 % Amérique du Nord

12,2 % Reste du monde

## Chiffre d'affaires économique par famille de produits



67 % Soins de la peau

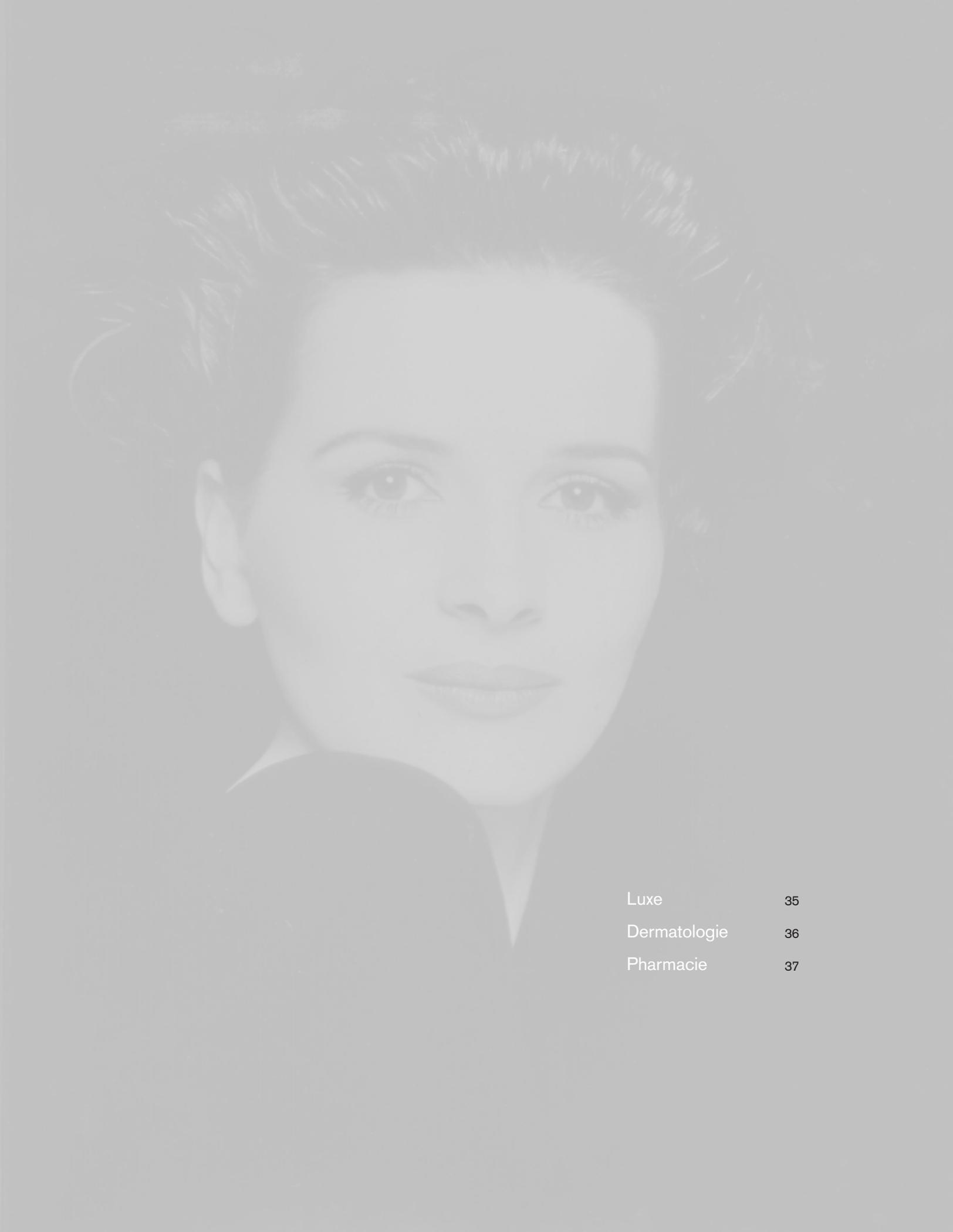
13 % Capillaire

10 % Hygiène

9 % Maquillage

1 % Parfums

(1) Le chiffre d'affaires économique représente les ventes consolidées plus celles réalisées par les agents.



Luxe	35
Dermatologie	36
Pharmacie	37

# Lanvin

Une étape importante a été franchie par Lanvin en 1998 dans le domaine du prêt-à-porter féminin. La marque a fait appel à une jeune créatrice espagnole, **Cristina Ortiz**, qui a présenté ses premières collections en mars et octobre.

Celles-ci ont rencontré un accueil excellent aussi bien auprès de la presse que des acheteurs. Elles ont suscité de nombreuses couvertures de magazines féminins dans le monde et permis l'ouverture de nouveaux points de vente en grands magasins à travers les États-Unis (New York, Los Angeles, Seattle, etc.) et multimarques, notamment en Allemagne, en Autriche, au Brésil... Dans le magasin de Paris, Faubourg Saint-Honoré, la progression des ventes est de 13 %, depuis la mise en place de la nouvelle collection.

## Distribution élargie

Parallèlement, au Japon, l'accord des licences féminines avec **Kanebo** a généré la mise en place d'une deuxième ligne de ville, Lanvin La Collection, et d'une ligne de sport, Lanvin Golf. Celles-ci sont distribuées dans toutes les grandes villes du pays et les ventes ont dépassé les objectifs initiaux de près de 20 %.

Toujours au Japon, dans l'immeuble Lanvin situé à Tokyo dans le quartier de Ginza, la boutique mixte Lanvin a été ouverte en février 1998, devenant ainsi le nouveau navire amiral avec celui d'Osaka, ouvert en 1997.

L'activité masculine poursuit son développement. Lanvin a signé cette année les baux pour deux nouvelles boutiques masculines exploitées directement : à Saint-Germain-des-Prés à Paris (ouverture fin janvier 1999) et à Munich (ouverture en mars 1999).

Des accords en Chine ont permis l'implantation de boutiques ou "corners" masculins à Shanghai, Pékin, Xi'an et Dalian.

## Nouveaux concepts

À Paris, le magasin du Faubourg Saint-Honoré continue sa progression et en septembre, un étage a été réouvert pour accueillir la ligne Studio créée par **Dominique Morlotti** et les accessoires de voyages.

Un concept modulable de décoration (conçu par le **Cabinet Ory/Gomez**) a été développé pour les nouveaux magasins et permettra l'ouverture de stands identifiés dans les grands magasins français en 1999.

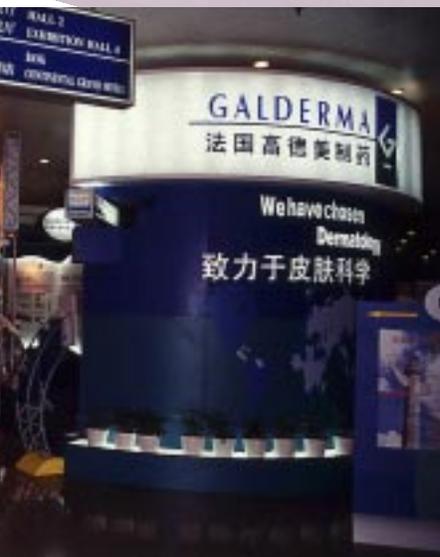
Une nouvelle campagne de publicité internationale conçue pour les parfums, la mode et les accessoires est également apparue cette année.

Enfin, le parfum masculin Lanvin l'Homme continue de s'implanter dans le monde. Lancé au début de l'année chez Saks aux États-Unis, il occupe la deuxième place dans le classement des masculins du grand magasin.



La nouvelle ligne féminine Lanvin, signée Cristina Ortiz. →

# Galderma



Le chiffre d'affaires annuel de Galderma a progressé de 25 % en 1998 pour atteindre 2 milliards de francs (0,3 milliard d'euros). A taux de change et périmètre comparables, l'augmentation aurait été de 18,1 %.

L'activité de Galderma se développe dans le traitement des maladies de la peau et particulièrement dans l'acné et la rosacée. Ses produits sont essentiellement des médicaments nécessitant une prescription médicale.

Galderma a réalisé l'acquisition, au mois de juin 1998, des produits dermatologiques de la société Darrow au Brésil. Cette opération place Galderma parmi les premières sociétés dermatologiques de ce pays.

Par ailleurs, Différine gel continue à prendre une place importante parmi les traitements locaux de l'acné modérée dans le monde. L'internationalisation des ventes s'est accrue en 1998, avec de nouveaux lancements en Chine, au Mexique et en Israël.

Les extensions de gamme commencent à être lancées avec succès : Différine solution aux États-Unis, Différine crème au Canada et en France. De nombreux lancements auront lieu en 1999 et viendront renforcer l'offre de Galderma, notamment un nouvel antihistaminique Mistamine (mizolastine), sous licence Synthélabo.

- ← Mistamine : un nouvel antihistaminique pour le traitement de l'urticaire.
- ← Différine crème, pour le traitement de l'acné.
- ← Stand Galderma, au "5th Asian Dermatology Congress", octobre 1998 à Pékin.

La gamme Cétaphil destinée à accompagner les traitements dermatologiques (hydratants et nettoyants de la peau) continue à progresser de façon très satisfaisante.

Au plan géographique, Galderma a renforcé son implantation dans les pays nordiques ainsi qu'en Corée et au Vietnam. Deux nouveaux produits sont en cours d'enregistrement auprès des autorités européennes. Un nouveau centre regroupant toutes les activités de Recherche et de Développement aux États-Unis a été créé à Princeton (New Jersey). Ces éléments soutiennent la croissance, qui devrait se maintenir à un rythme élevé en 1999.

#### Liste des marques :

- **Acné** : Différine gel (adapalène). Cutacnyl/Benzac gel et lotion (peroxyde de benzoyle). Eryacné/Eryaknen gel (érythromycine). Retacnyl crème (trétinoïne). Tetralysal gélules (lymécycline).
- **Rosacée** : Rozex/Metrogel/MetroCream gel et crème (métronidazole).
- **Eczéma - Psoriasis** : Hydracort crème (hydrocortisone). Calmurid HC crème (hydrocortisone + urée). Desocort/Desowen pommade, crème, lotion (désoside). Efficort/Retef crème (acéponate d'hydrocortisone).
- **Alopécie** : Néoxidil/Lacovin solution (minoxidil). Ell-Cranell alpha (estradiol).
- **Produits d'accompagnement** : Cétaphil lotion, pain, crème (nettoyage et hydratation des peaux sensibles), Hélioblock (écran solaire).

# Synthélabo

**Synthélabo**, troisième groupe pharmaceutique français, est spécialisé dans trois grands domaines thérapeutiques : Système Nerveux Central, Cardiovasculaire et Médecine Interne (Urologie, Gastro-entérologie, Allergie). Le groupe commercialise également des produits OTC, vendus sans ordonnance en pharmacie, et des médicaments génériques.

**Synthélabo** est implanté en Europe avec des filiales dans tous les pays et est présent aux Etats-Unis et au Japon par l'intermédiaire de joint-ventures. Il se développe aussi dans les pays émergents.

**Synthélabo** consacre environ 14 % de son chiffre d'affaires à la recherche et au développement de produits innovants, dans ses trois domaines d'expertise.

En 1998, **Synthélabo** a réalisé un chiffre d'affaires de 12 557 millions de francs (1 914 millions d'euros), en augmentation de 6,9 %, soit 7,2 % à données comparables. Les dix premiers produits, qui représentent 59 % du chiffre d'affaires, ont progressé de 8,4 % à données comparables. **Synthélabo** a poursuivi le renforcement de sa présence internationale où il réalise désormais 68 % de son chiffre d'affaires. Le résultat net, part du groupe avant plus et moins-values nettes d'impôt et amortissement des écarts d'acquisition, s'est élevé à 1 278 millions de francs (195 millions d'euros), en progression de 16,1 %.

En mai 1998, **Synthélabo** a signé un accord avec **Searle** concernant la joint-venture **Lorex Pharmaceuticals** aux Etats-Unis. Selon cet accord, la convention de partage du résultat de **Lorex Pharmaceuticals** a été modifiée pour aboutir à un changement plus progressif de la répartition du résultat jusqu'au 16 avril 2002, date à laquelle 100 % du résultat de **Lorex Pharmaceuticals** reviendra à **Synthélabo** suite à l'acquisition par **Synthélabo** des 51 % détenus par **Searle** dans **Lorex Pharmaceuticals**.

En décembre 1998, le Conseil d'Administration de **Synthélabo** et celui de **Sanofi**, deuxième groupe pharmaceutique français, ont décidé de soumettre à leurs actionnaires respectifs le rapprochement de leurs sociétés, pour donner naissance à un groupe pharmaceutique de dimension mondiale : **Sanofi-Synthélabo**. L'ORÉAL détiendrait 19,4 % du capital et environ 25 % des droits de vote.

L'action **Synthélabo** est cotée à la Bourse de Paris (code Sicovam 12117).

Au 30 décembre 1998, **Synthélabo** était la 24<sup>e</sup> capitalisation boursière française. A cette date, le cours de l'action était de 1 183 francs, en augmentation de 57,3 % par rapport au 31 décembre 1997.

## Les dix premiers produits et leur chiffre d'affaires (en millions de francs = MF) :

### → Système Nerveux Central

Stilnox® : insomnie (2 242 MF).

Dogmatil® : troubles névrotiques, troubles psychosomatiques, schizophrénie (756 MF).

Tiapridal® : états d'agitation et d'agressivité (397 MF).

Solian® : schizophrénie, dysthymie (304 MF).

### → Cardio-vasculaire

Tildiem® : angor, hypertension artérielle (1 056 MF).

Stimulation cardiaque : bradycardies, tachycardies ventriculaires (669 MF)

Kerlone® : hypertension artérielle, angor (418 MF).

### → Médecine Interne

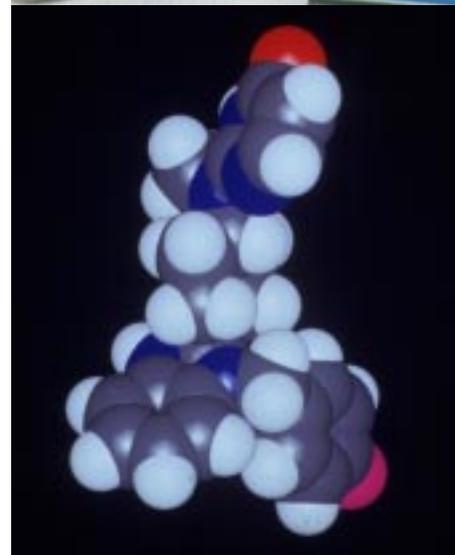
Xatral® : hypertrophie bénigne de la prostate (662 MF).

Primpéran® : nausées et vomissements (283 MF).

### → Semi-éthique et OTC

Aspégic® et dérivés : fièvre et douleur (681 MF).

Toute information financière sur **Synthélabo** est disponible auprès de la Direction de l'Information Financière et des Relations avec les Investisseurs : 22, av. Gallée, 92350 Le Plessis Robinson, France Tél. : 01 45 37 57 42 - Fax : 01 45 37 57 33.



# Gouvernement de l'entreprise

Lors de sa dernière réunion de 1998, le Conseil d'Administration a procédé comme de coutume à l'examen de son mode de fonctionnement.

Le Conseil d'Administration a jugé à nouveau que sa composition et la conduite de ses travaux reflétaient bien les intérêts de l'ensemble des actionnaires et a apprécié le fait que les décisions étaient toujours prises de manière collégiale.

Le Conseil s'est réuni six fois en 1998. Comme en 1996 et en 1997, une réunion particulière a été consacrée en février à l'analyse des comptes provisoires, en présence des Commissaires aux Comptes. Ces comptes, après un délai suffisant pour compléter leur contrôle et procéder à leur examen, ont été arrêtés en avril. Les administrateurs ont par ailleurs pu constater la qualité de l'information financière publiée, laquelle a donné une image exacte et fidèle tant des résultats du groupe que des différentes opérations menées au cours de l'exercice.

Dans le cadre de l'amélioration de ses travaux, le Président a néanmoins souhaité que le Conseil d'Administration étudie à nouveau la question du Comité d'Audit. Les administrateurs ont confirmé qu'ils souhaitaient analyser les comptes de manière collégiale, mais, conscients de la complexité croissante du fonctionnement des grandes sociétés et de l'accroissement des risques économiques et financiers partout dans le monde, ils ont admis la nécessité d'être de plus en plus vigilants. Il s'agit de s'assurer que le groupe est bien organisé et que tout est en place pour éviter tout préjudice pouvant affecter le patrimoine social. En conséquence, sur proposition de son Président, le Conseil d'Administration a décidé de créer un Comité d'Audit. Sa mission est de vérifier que la Direction

Générale dispose bien des moyens lui permettant d'identifier et de gérer les risques auxquels le Groupe peut être confronté en permanence, en France et à l'étranger.

Monsieur Lecerf, administrateur personnalité extérieure, préside le Comité d'Audit qui comprend deux autres membres administrateurs, Monsieur Meyers et Monsieur Castañer Basco. Par ailleurs, Monsieur de Royère, administrateur personnalité extérieure, succède à Monsieur Lecerf comme membre du Comité "Management & Rémunérations", présidé par Madame Bettencourt, et dont Monsieur Maucher, administrateur, est également membre.

Le Comité "Management & Rémunérations" de L'ORÉAL s'est réuni à deux reprises en 1998. Dans le cadre de la mission qui lui a été confiée par le Conseil d'Administration, il lui a fait des propositions sur l'évolution de la rémunération de la Direction Générale et sur deux nouveaux plans d'attribution d'options d'achat d'actions L'ORÉAL. A cette occasion, le Président a rappelé au Conseil l'intérêt d'associer des cadres dirigeants français et étrangers au développement du groupe et à l'appréciation que s'en font les marchés financiers.

Le Conseil d'Administration fait évoluer son mode de fonctionnement pour remplir avec une sécurité encore accrue et toujours dans l'intérêt commun, sa mission de contrôle des grandes orientations de la stratégie et d'exercice d'une surveillance active sur la conduite des affaires sociales.

# Le Conseil d'Administration en 1998

## Lindsay Owen-Jones

De nationalité britannique.  
Entré dans le groupe L'ORÉAL en 1969.  
Au cours d'une carrière internationale, Directeur-général de L'ORÉAL en Italie de 1978 à 1981 et Président de COSMAIR Inc. aux États-Unis de 1981 à 1984.  
Nommé Vice-Président-directeur général en 1984, **Président-directeur général** depuis 1988.  
Administrateur de L'ORÉAL depuis 1984.  
Administrateur de GESPARAL.  
Administrateur d'AIR LIQUIDE, de la BANQUE NATIONALE DE PARIS (BNP) et de LAFARGE.

## Jean-Pierre Meyers (4)

Administrateur de L'ORÉAL depuis 1987.  
**Vice-Président du Conseil d'Administration.**  
Administrateur de GESPARAL.  
Administrateur de NESTLÉ S.A. (Suisse).

## Liliane Bettencourt (1)

Fille d'Eugène Schueller,  
le fondateur de L'ORÉAL en 1907.  
Vice-Présidente du Conseil d'Administration de GESPARAL dont elle détient le contrôle majoritaire.  
Administrateur de L'ORÉAL depuis 1995.

## Françoise Bettencourt Meyers

Fille de Madame Bettencourt.  
Administrateur de L'ORÉAL depuis 1997.  
Administrateur de GESPARAL.

## Peter Brabeck-Letmathe

De nationalité autrichienne.  
Dans le groupe NESTLÉ depuis 1968, nommé Directeur Général en 1992, puis Administrateur-délégué de NESTLÉ S.A. (Suisse) en 1997.  
Administrateur de L'ORÉAL depuis 1997.  
Administrateur de GESPARAL.  
Administrateur du CREDIT SUISSE GROUP.

## Francisco Castañer Basco (4)

De nationalité espagnole.  
Dans le groupe NESTLÉ depuis 1964, Nommé Directeur général en 1997.  
Administrateur de L'ORÉAL depuis 1998,  
Administrateur de GESPARAL.

## Pascal Castres Saint Martin

Entré chez L'ORÉAL en 1979,  
Vice-Président depuis 1991, en charge de la Direction Générale de l'Administration et des Finances, nommé Directeur général adjoint du groupe en 1997.  
Administrateur de L'ORÉAL depuis 1994.  
Vice-Président du Conseil d'Administration de SYNTHELABO.

## François Dalle

Chez L'ORÉAL de 1942 à 1984,  
Directeur général en 1948,  
Président-directeur général de 1957 à 1984.  
Administrateur de NESTLÉ de 1974 à 1989, et Vice-Président de 1986 à 1989.  
Administrateur de L'ORÉAL depuis 1950.  
Vice-Président du Conseil d'Administration de GESPARAL.  
Président Fondateur de l'INSTITUT DE L'ENTREPRISE. Président Fondateur de l'ASSOCIATION ENTREPRISE ET PROGRÈS.  
Président de la revue HUMANISME ET ENTREPRISE.

## Marc Ladreit de Lacharrière

Chez L'ORÉAL de 1976 à 1991,  
ancien Vice-Président en charge de la Direction Générale de l'Administration et des Finances,  
Directeur général adjoint du groupe de 1984 à 1991.  
Président de FIMALAC.  
Administrateur de L'ORÉAL depuis 1984.  
Administrateur de CANAL+, de CASINO, d'EURIS,  
du groupe ANDRÉ et du groupe FLO.

## Guy Landon

Chez L'ORÉAL de 1953 à 1994,  
ancien Vice-Président en charge de la Direction Générale des Relations Humaines,  
Directeur général adjoint du groupe de 1991 à 1994.  
Administrateur de L'ORÉAL depuis 1989.  
Président d'honneur et Administrateur du CENTRE EUROPÉEN D'ÉDUCATION PERMANENTE.

## Olivier Lecerf (3)

Entré en 1956 chez LAFARGE,  
Président-directeur général de 1974 à 1989.  
Administrateur de L'ORÉAL depuis 1990.  
Administrateur-Président d'honneur de LAFARGE.  
Administrateur de SAINT GOBAIN.

## Helmut Maucher (2)

De nationalité allemande.  
Chez NESTLÉ depuis 1951,  
Président du Conseil d'Administration de NESTLÉ S.A. (Suisse) depuis 1990.  
Administrateur de L'ORÉAL depuis 1982.  
Vice-Président du Conseil d'Administration de GESPARAL.  
Administrateur de BAYER AG et de DEUTSCHE BAHN AG.

## Édouard de Royère (2)

Entré dans le groupe AIR LIQUIDE en 1966,  
Vice-Président-directeur général adjoint en 1979,  
Président-directeur général de 1985 à 1995.  
Administrateur de L'ORÉAL depuis 1995.  
Administrateur d'AIR LIQUIDE, de DANONE, de MICHELIN, de SODEXHO et de SOLVAY.

## Jacques P. Vizoz

Entré à la BANQUE NATIONALE pour le COMMERCE et l'INDUSTRIE (BNCI) en 1948, parmi les fondateurs de la BANEXI en 1969.  
Ancien Directeur général adjoint de la BANQUE NATIONALE DE PARIS (BNP).  
Administrateur de L'ORÉAL depuis 1967, son mandat prenant fin le 1<sup>er</sup> juin 1999.  
Activités de conseil de sociétés.

- (1) Présidente du Comité "Management & Rémunérations".
- (2) Membre du Comité "Management & Rémunérations".
- (3) Président du Comité d'Audit, créé le 24 février 1999.
- (4) Membre du Comité d'Audit, créé le 24 février 1999.

nb : les fonctions d'administrateur dans les filiales du groupe ne sont pas mentionnées.

# Renseignements pratiques

## Fiche signalétique de l'action L'Oréal :

Code SICOVAM ou code valeur : 12032.

Quotité : 1 action.

Négociation : au Règlement Mensuel à Paris.

Le titre est également négocié au Stock Exchange Automatic Quotation (SEAO) de Londres.

Des "American Depositary Receipts" non-parrainés circulent librement aux États-Unis à l'initiative de quelques banques américaines (1 ADR = 1/5° d'action).

Valeur nominale : 10 francs.

Cours au 30.12.1998 : 4 040 francs, 615,89 euros.

Capitalisation boursière : 273 milliards de francs (41,6 milliards d'euros) fin 1998 (3° de la Bourse de Paris).

CAC 40 : Le poids de l'action L'ORÉAL dans cet indice était de 7 % à fin 1998.

## Information financière :

Pour plus d'informations, veuillez consulter les banques, les sociétés de bourse ou les établissements financiers, ainsi que vos journaux habituels, et Internet :

<http://www.loreal-finance.com>

et, par Minitel, les bases de données

"3615" COB (2,23 F/minute),

"3616 CLIFF" (1,29 F/minute),

ou appeler le numéro Azur : 0 801 66 66 66, gratuit les 3 premières minutes.

Conformément aux recommandations des autorités de marché, les Actionnaires ont pour interlocuteur M. François ARCHAMBAULT, Directeur de l'Information Financière Internationale du groupe ; les Analystes et les Investisseurs Institutionnels ont pour interlocutrice M<sup>me</sup> Caroline MILLOT, Directeur des Relations avec les Investisseurs, et les Journalistes, M. Lorrain KRESSMANN, Directeur du Service de Presse.

## L'Oréal et les indices européens

Euros



— L'ORÉAL

— Dow Jones Stoxx 50

— Dow Jones Euro Stoxx 50

## Placement sur 5 ans de 100 000 F en actions L'ORÉAL

en millions de francs

en millions d'euros <sup>(1)</sup>

Achat de 76 actions le 31 décembre 1993

100 000

15 245

Réinvestissement des dividendes

Valorisation au 31 décembre 1998 (89 titres à 4 040 francs - 615,89 euros)

359 560

54 815

**Capital investi multiplié par trois fois et demi**  
**Taux de rendement (actuariel) : 28,86 % par an**

(1) 1 euro = 6,55957 francs

<http://www.loreal.com>

<http://www.loreal-finance.com>

# L'ORÉAL

Société anonyme au capital de 676 062 160 F  
R.C. Paris B 632 012 100

Siège administratif : 41, rue Martre, 92117 Clichy

Siège social : 14, rue Royale, 75008 Paris



L'ORÉAL

Comptes consolidés 1998

# L'ORÉAL

Société anonyme au capital de F 676 062 160

R.C. Paris B 632 012 100

Siège administratif : 41, rue Martre, 92117 Clichy

Siège social : 14, rue Royale, 75008 Paris

# Comptes consolidés

## Exercice 1998

### Sommaire de ce cahier

- 1 Comptes consolidés
- 28 Rapport des  
Commissaires aux comptes

Le rapport annuel 1998 de L'ORÉAL comprend **trois cahiers distincts** :  
une plaquette générale, les comptes consolidés et le rapport de gestion accompagné des comptes sociaux et d'informations complémentaires.

# Chiffre d'affaires consolidé

Le chiffre d'affaires consolidé du groupe L'Oréal est réalisé par la société L'Oréal SA et ses filiales françaises et étrangères.

Il s'élève en 1998 à 75 421,1 millions de francs (11 498 millions d'euros) contre 69 120,5 millions de francs (10 537 millions d'euros) en 1997, soit une croissance de 9,1 %.

Hors effets monétaires, cette croissance s'élève à 11,2 %.

A données comparables, c'est-à-dire à structure et taux de change identiques, la croissance du chiffre d'affaires consolidé du groupe s'élève à 10 %.

## Répartition France - Étranger

	1998		1997	
	en millions de francs	en %	en millions de francs	en %
France	15 189,0	20,1	14 526,9	21,0
Etranger	60 232,1	79,9	54 593,6	79,0
<b>Groupe</b>	<b>75 421,1</b>	<b>100,0</b>	<b>69 120,5</b>	<b>100,0</b>

## Répartition géographique

	1998		1997	
	en millions de francs	en %	en millions de francs	en %
Europe de l'Ouest	44 711,7	59,3	40 471,6	58,6
Amérique du Nord	18 049,6	23,9	15 871,9	23,0
Reste du monde	12 659,8	16,8	12 777,0	18,4
<b>Groupe</b>	<b>75 421,1</b>	<b>100,0</b>	<b>69 120,5</b>	<b>100,0</b>

## Répartition par branches

	1998		1997	
	en millions de francs	en %	en millions de francs	en %
Cosmétique	61 541,3	81,6	56 163,7	81,3
Dermatologie <sup>(1)</sup>	990,6	1,3	792,8	1,1
Pharmacie	12 529,5	16,6	11 728,6	17,0
Autres	359,7	0,5	435,4	0,6
<b>Groupe</b>	<b>75 421,1</b>	<b>100,0</b>	<b>69 120,5</b>	<b>100,0</b>

(1) Part revenant au groupe, soit 50 %.

# Bilans consolidés comparés

(au 31 décembre)

(en milliers de francs) (en milliers d'euros - 1 euro = 6,55957 francs)

Actif	1998		Montants nets	1997	1996
	Montants bruts	Amortissements ou provisions pour dépréciation			
<b>Actif immobilisé</b>	<b>51 747 144</b> <i>7 888 801</i>	<b>15 077 378</b> <i>2 298 531</i>	<b>36 669 766</b> <i>5 590 270</i>	<b>35 066 082</b> <i>5 345 790</i>	<b>30 743 491</b> <i>4 686 815</i>
Capital souscrit non appelé	582 <i>89</i>	– <i>–</i>	582 <i>89</i>	3 520 <i>537</i>	6 378 <i>972</i>
Immobilisations incorporelles (note 1)	26 211 470 <i>3 995 913</i>	1 093 461 <i>166 697</i>	25 118 009 <i>3 829 216</i>	24 247 652 <i>3 696 531</i>	21 083 322 <i>3 214 132</i>
Écarts d'acquisition (note 2)	701 411 <i>106 929</i>	119 302 <i>18 188</i>	582 109 <i>88 741</i>	551 220 <i>84 033</i>	483 361 <i>73 688</i>
Immobilisations corporelles (note 3)	23 427 211 <i>3 571 455</i>	13 745 523 <i>2 095 491</i>	9 681 688 <i>1 475 964</i>	9 009 703 <i>1 373 520</i>	8 029 151 <i>1 224 036</i>
Terrains	680 756	34 169	646 587	630 393	570 087
Constructions	6 022 705	3 233 402	2 789 303	2 785 340	2 612 314
Installations techniques, matériel, outillage industriel	10 265 883	6 778 088	3 487 795	3 258 171	3 054 602
Autres immobilisations corporelles et en cours	6 457 867	3 699 864	2 758 003	2 335 799	1 792 148
Immobilisations financières	1 406 470 <i>214 415</i>	119 092 <i>18 155</i>	1 287 378 <i>196 260</i>	1 253 987 <i>191 169</i>	1 141 279 <i>173 987</i>
Titres de participations (note 4)	221 410	58 728	162 682	192 234	70 932
Autres titres immobilisés	44 335	6 732	37 603	55 598	62 146
Prêts et créances	490 415	49 662	440 753	439 458	498 020
Dépôts et cautionnements	375 871	3 970	371 901	344 430	300 950
Titres mis en équivalence (note 5)	274 439	–	274 439	222 267	209 231
<b>Actif circulant</b>	<b>32 014 389</b> <i>4 880 562</i>	<b>1 454 936</b> <i>221 804</i>	<b>30 559 453</b> <i>4 658 758</i>	<b>27 906 503</b> <i>4 254 319</i>	<b>24 959 051</b> <i>3 804 983</i>
Stocks (note 6)	8 431 011	930 286	7 500 725	6 681 838	5 949 520
Avances et acomptes versés	446 285	–	446 285	399 470	345 367
Créances clients et comptes rattachés	13 737 035	454 043	13 282 992	12 453 066	11 203 170
Autres créances	3 423 803	15 551	3 408 252	2 963 129	2 150 383
Valeurs mobilières de placement (note 7)	3 045 682	55 056	2 990 626	2 668 102	2 142 490
Disponibilités	2 930 573	–	2 930 573	2 740 898	3 168 121
<b>Comptes de régularisation Actif (note 8)</b>	<b>1 823 324</b> <i>277 964</i>	<b>–</b> <i>–</i>	<b>1 823 324</b> <i>277 964</i>	<b>1 687 201</b> <i>257 212</i>	<b>1 595 586</b> <i>243 246</i>
<b>Écarts de conversion Actif</b>	<b>78 788</b> <i>12 012</i>	<b>–</b> <i>–</i>	<b>78 788</b> <i>12 012</i>	<b>153 291</b> <i>23 369</i>	<b>94 299</b> <i>14 375</i>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>85 663 645</b> <i>13 059 339</i>	<b>16 532 314</b> <i>2 520 335</i>	<b>69 131 331</b> <i>10 539 004</i>	<b>64 813 077</b> <i>9 880 690</i>	<b>57 392 427</b> <i>8 749 419</i>

(en milliers de francs) (en milliers d'euros - 1 euro = 6,55957 francs)

## Passif

	1998	1997	1996
<b>Capitaux propres</b> (Part du groupe) (note 9)	<b>32 415 756</b> <i>4 941 750</i>	<b>30 098 907</b> <i>4 588 549</i>	<b>26 472 870</b> <i>4 035 763</i>
Capital	676 062	676 062	676 062
Primes d'émission, apport, fusion	6 253 959	6 253 959	6 253 959
Réserves	21 025 381	19 183 106	16 045 245
Résultat net comptable	4 460 354	3 985 780	3 497 604
<b>Intérêts minoritaires</b>	<b>3 189 216</b> <i>486 193</i>	<b>2 794 479</b> <i>426 016</i>	<b>2 579 562</b> <i>393 252</i>
<b>Provisions pour risques et charges</b> (note 10)	<b>3 783 102</b> <i>576 730</i>	<b>3 898 726</b> <i>594 357</i>	<b>3 592 589</b> <i>547 687</i>
<b>Dettes financières</b> (note 11)	<b>11 465 511</b> <i>1 747 906</i>	<b>11 590 701</b> <i>1 766 991</i>	<b>10 482 982</b> <i>1 598 120</i>
Emprunts obligataires	35 030	35 946	31 052
Emprunts et dettes à moyen et long terme	3 801 758	2 954 635	1 859 457
Emprunts et dettes à court terme	7 628 723	8 600 120	8 592 473
<b>Dettes d'exploitation et diverses</b>	<b>18 201 305</b> <i>2 774 771</i>	<b>16 354 204</b> <i>2 493 182</i>	<b>14 144 515</b> <i>2 156 317</i>
Avances et acomptes reçus	4 887	11 484	3 310
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 013 114	9 241 533	7 739 143
Autres dettes	8 183 304	7 101 187	6 402 062
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>54 402</b> <i>8 294</i>	<b>53 670</b> <i>8 182</i>	<b>44 415</b> <i>6 771</i>
<b>Passif</b>	<b>54 402</b> <i>8 294</i>	<b>53 670</b> <i>8 182</i>	<b>44 415</b> <i>6 771</i>
<b>Écarts de conversion Passif</b>	<b>22 039</b> <i>3 360</i>	<b>22 390</b> <i>3 413</i>	<b>75 494</b> <i>11 509</i>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>69 131 331</b> <i>10 539 004</i>	<b>64 813 077</b> <i>9 880 690</i>	<b>57 392 427</b> <i>8 749 419</i>

# Comptes de résultat consolidés comparés

(en milliers de francs) (*en milliers d'euros - 1 euro = 6,55957 francs*)

	1998	1997	1996
<b>Chiffre d'affaires hors taxes</b> (note 12)	<b>75 421 118</b> <i>11 497 875</i>	<b>69 120 495</b> <i>10 537 352</i>	<b>60 346 619</b> <i>9 199 783</i>
Production stockée	997 130	542 394	- 4 049
Production immobilisée	39 790	41 501	24 118
Valeur des biens produits	76 458 038	69 704 390	60 366 688
Achats	- 16 132 022	- 14 881 642	- 13 267 606
Variation stocks, matières premières et approvisionnements	256 756	- 15 338	65 530
Charges externes	- 32 207 538	- 28 441 564	- 24 043 613
Consommation intermédiaire	- 48 082 804	- 43 338 544	- 37 245 689
<b>Valeur ajoutée</b>	<b>28 375 234</b> <i>4 325 777</i>	<b>26 365 846</b> <i>4 019 447</i>	<b>23 120 999</b> <i>3 524 774</i>
Impôts et taxes	- 1 391 840	- 1 309 573	- 1 174 631
Charges de personnel	- 14 396 335	- 13 460 965	- 12 137 914
Dotations et reprises de provisions d'exploitation (note 13)	- 405 658	- 259 977	- 279 663
Dotations aux amortissements	- 2 128 471	- 2 000 892	- 1 783 750
Redevances nettes de brevets et marques (note 14)	- 259 750	- 204 491	- 201 747
Autres charges et produits de gestion courante	374 974	157 801	118 402
Charges et produits de gestion courante	- 18 207 080	- 17 078 097	- 15 459 303
Part revenant à SEARLE dans le résultat de LOREX PHARMACEUTICALS <sup>(1)</sup> (note 15)	- 677 138	- 591 364	- 304 829
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>9 491 016</b> <i>1 446 896</i>	<b>8 696 385</b> <i>1 325 755</i>	<b>7 356 867</b> <i>1 121 547</i>
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun		-	488
Charges et produits financiers (note 16)	- 714 190	- 896 807	- 631 118
Dotations et reprises de provisions financières	9 793	4 457	9 694
Charges et produits exceptionnels (note 17)	- 106 966	27 061	- 4 230
Dotations et reprises de provisions exceptionnelles (note 18)	9 295	- 154 484	- 164 995
Résultats sociétés mises en équivalence (note 19)	90 981	85 829	65 040
<b>Résultat avant impôt, participation, plus et moins-values brutes</b>	<b>8 779 929</b> <i>1 338 492</i>	<b>7 762 441</b> <i>1 183 377</i>	<b>6 631 746</b> <i>1 011 003</i>
Participation des salariés	- 284 243	- 252 340	- 257 842
Impôt sur les bénéfices (note 20)	- 3 199 450	- 2 771 179	- 2 148 520
<b>Résultat net opérationnel</b>	<b>5 296 236</b> <i>807 406</i>	<b>4 738 922</b> <i>722 444</i>	<b>4 225 384</b> <i>644 156</i>
Plus et moins-values nettes sur cession d'actif immobilisé	- 82 746	- 50 330	- 19 961
Coûts de restructuration	- 136 407	- 149 659	- 188 805
Amortissement des écarts d'acquisition	- 42 878	- 47 147	- 28 273
<b>Résultat net comptable</b>	<b>5 034 205</b> <i>767 460</i>	<b>4 491 786</b> <i>684 768</i>	<b>3 988 345</b> <i>608 019</i>
Part des minoritaires	- 573 851	- 506 006	- 490 741
<b>Résultat net comptable - Part du groupe</b>	<b>4 460 354</b> <i>679 977</i>	<b>3 985 780</b> <i>607 628</i>	<b>3 497 604</b> <i>533 206</i>
<b>Résultat net opérationnel - Part du groupe</b>	<b>4 714 007</b> <i>718 646</i>	<b>4 205 505</b> <i>641 125</i>	<b>3 728 292</b> <i>568 374</i>
Nombre de titres (actions + certificats d'investissement)	67 606 216	67 606 216	67 606 216
<b>Bénéfice net opérationnel par action</b> (en francs) ( <i>en euros</i> )	<b>69,72</b> <i>10,63</i>	<b>62,21</b> <i>9,48</i>	<b>55,15</b> <i>8,41</i>

(1) LOREX PHARMACEUTICALS est un joint-venture constitué aux Etats-Unis entre SYNTHÉLABO et la société américaine SEARLE.

# Tableaux des flux de trésorerie consolidés comparés

(en milliers de francs) (en milliers d'euros - 1 euro = 6,55957 francs)

	1998	1997	1996
<b>DÉCAISSEMENTS OU ENCAISSEMENTS DUS AUX OPÉRATIONS D'EXPLOITATION</b>			
Résultat net comptable à la part du groupe	4 460 354	3 985 780	3 497 604
Amortissements et provisions	2 245 792	2 284 868	2 084 349
Plus et moins-values de cessions d'actifs	82 747	50 330	19 961
Intérêts des minoritaires	573 851	506 006	490 741
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence, nette des dividendes reçus	- 32 912	- 24 757	- 15 496
Autres opérations sans incidence sur la trésorerie	- 4 889	- 35 526	56 412
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>7 324 943</b> <i>1 116 680</i>	<b>6 766 701</b> <i>1 031 577</i>	<b>6 133 571</b> <i>935 057</i>
Augmentation des stocks	- 1 253 886	- 527 056	- 61 482
Augmentation des créances	- 2 235 762	- 1 275 732	- 827 693
Augmentation des dettes et charges à payer	2 210 746	1 639 856	217 809
Provisions sur actif circulant	221 415	64 498	127 972
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation (A)</b>	<b>6 267 456</b> <i>955 468</i>	<b>6 668 267</b> <i>1 016 570</i>	<b>5 590 177</b> <i>852 217</i>
<b>DÉCAISSEMENTS OU ENCAISSEMENTS DUS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT</b>			
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	- 3 219 122	- 3 116 357	- 2 799 860
Acquisitions d'immobilisations financières	- 173 481	- 477 834	- 112 253
Diminution (augmentation) des créances rattachées	- 656 176	- 281 895	85 130
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	110 225	139 562	121 740
Cessions d'immobilisations financières	14 692	128 021	22 470
(Acquisitions) et cessions (nettes de la trésorerie acquise) des titres consolidés	- 1 030 690	- 2 775 680	- 5 578 277
<b>Flux de trésorerie affecté aux opérations d'investissement (B)</b>	<b>- 4 954 552</b> <i>- 755 317</i>	<b>- 6 384 183</b> <i>- 973 262</i>	<b>- 8 261 050</b> <i>- 1 259 389</i>
<b>DÉCAISSEMENTS OU ENCAISSEMENTS DUS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT</b>			
Dividendes versés	- 1 465 417	- 1 197 752	- 1 080 269
Augmentation des dettes financières à moyen et long terme	892 498	1 020 936	188 155
Augmentation (diminution) des dettes financières à court terme	- 824 470	- 464 447	4 478 345
<b>Flux de trésorerie provenant des opérations de financement (C)</b>	<b>- 1 397 389</b> <i>- 213 031</i>	<b>- 641 263</b> <i>- 97 760</i>	<b>3 586 231</b> <i>546 717</i>
Incidence des variations de taux de change (D)	- 111 471 <i>- 16 993</i>	65 562 <i>9 995</i>	- 164 744 <i>- 25 115</i>
<b>Variation de trésorerie (A+B+C+D)</b>	<b>- 195 956</b> <i>- 29 873</i>	<b>- 291 617</b> <i>- 44 457</i>	<b>750 614</b> <i>114 430</i>
<b>Trésorerie à l'ouverture (E)</b>	<b>4 037 385</b> <i>615 495</i>	<b>4 329 002</b> <i>659 952</i>	<b>3 578 388</b> <i>545 522</i>
<b>Trésorerie à la clôture (A+B+C+D+E)</b>	<b>3 841 429</b> <i>585 622</i>	<b>4 037 385</b> <i>615 495</i>	<b>4 329 002</b> <i>659 952</i>

# Annexe

L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.

## Principes comptables

Les comptes des sociétés du groupe sont établis conformément aux règles définies par le Plan Comptable Général et précisées par les normes comptables du groupe.

Les comptes consolidés sont établis conformément à la loi du 3 janvier 1985 et à son décret d'application du 17 février 1986.

Si certaines règles ne peuvent pas être appliquées localement, et afin de conserver aux comptes consolidés leur caractère opérationnel, les montants concernés ne sont pas retraités, leur retraitement entraînant un coût disproportionné par rapport à l'incidence sur les comptes.

### Périmètre et méthodes de consolidation

Toutes les sociétés comprises dans le périmètre arrêtent leur exercice au 31 décembre.

Les sociétés du groupe L'ORÉAL dans lesquelles la société mère L'ORÉAL S.A. exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale avec dégagement des intérêts minoritaires.

Les sociétés du groupe contrôlées conjointement avec d'autres actionnaires sont consolidées par intégration proportionnelle.

Les autres sociétés du groupe d'importance significative sur lesquelles le groupe exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

### Méthode de conversion

#### **1) Comptabilisation des opérations en devises dans les comptes des sociétés consolidées**

Les transactions en devises sont converties aux taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les différences de change résultant de l'écart entre cette conversion et les règlements ou les encaissements sont incluses dans le résultat, après prise en compte du dénouement des instruments de couverture.

L'ensemble des créances et des dettes libellées en devises est converti avec le taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice.

L'impact éventuel des écarts de conversion sur le résultat par voie de provision est déterminé à partir d'une position globale de change incluant les valeurs de marché des instruments de couverture.

#### **2) Conversion des comptes des filiales étrangères**

Les actifs et passifs des filiales étrangères sont convertis sur la base des taux de change constatés à la clôture de l'exercice.

Les éléments de leur compte de résultat sont convertis au taux moyen.

L'incidence de ces conversions est portée au poste "Écarts de conversion" dans les capitaux propres.

Les états financiers de certaines filiales peuvent tenir compte de réévaluations liées à l'inflation et calculées conformément à la réglementation locale. Dans ce cas, elles sont maintenues dans la consolidation.

### Écarts de première consolidation

Ils représentent la différence entre le coût d'acquisition des titres des sociétés entrant dans le périmètre de consolidation et la part des sociétés détentrices dans leurs capitaux propres à la date d'acquisition.

#### **1) Les écarts d'évaluation**

- Les écarts d'évaluation représentatifs d'immobilisations incorporelles indissociables, marques, clientèle et parts de marchés sont affectés au poste "Fonds commercial" à hauteur de la part du groupe. Ils ne sont pas amortis et font l'objet d'une appréciation annuelle de leur valeur.

Le groupe utilise plusieurs critères pour suivre annuellement l'évolution de la valeur des écarts d'évaluation affectés au poste "Fonds commercial" pour tenir compte des spécificités propres aux secteurs sur lesquels il opère. Les critères principaux utilisés sont l'évolution du chiffre d'affaires et la rentabilité. Le groupe analyse, au moins annuel-

lement, l'évolution des chiffres d'affaires réels et prévisionnels en monnaies locales par rapport aux autres sociétés du groupe ou de la profession, ainsi que par rapport aux circuits de distribution et aux différents marchés de produits. Sur ces bases, le groupe procède si nécessaire, à la dépréciation par voie de provisions des écarts d'évaluation concernés. L'analyse approfondie de la rentabilité permet également de procéder à un ajustement éventuel.

Cette méthode globale reste constante dans le temps.

- Les écarts d'évaluation affectés aux immobilisations corporelles portent sur leur valeur totale avec dégagement des intérêts minoritaires. Ils sont amortis sur la même durée que les biens auxquels ils se rapportent.

## 2) Les écarts d'acquisition

Ils représentent le solde résiduel de l'écart de première consolidation. Ils sont amortis linéairement sur une durée n'excédant pas 20 ans.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Elles sont inscrites à leur prix d'acquisition figurant au bilan des différentes sociétés consolidées.

Les durées d'amortissement des immobilisations sont les suivantes :

Frais d'établissement	1/5 ans
Fonds commercial	non amorti
Autres immobilisations incorporelles	selon nature
Constructions	20/50 ans
Installations techniques, matériel et outillage industriels	5/10 ans
Autres immobilisations corporelles	3/10 ans

Les amortissements linéaires et dégressifs comptabilisés sont considérés comme correspondant aux amortissements économiques.

Pour les équipements industriels - fabrication, conditionnement, manutention - acquis à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1996, les amortissements ont été calculés selon la méthode linéaire sur 10 ans, ce plan d'amortissement correspond à la durée de vie moyenne de ce type de matériel au sein des différentes usines.

L'évaluation des marques et brevets repose sur les mêmes critères que ceux utilisés pour l'évaluation du fonds commercial et se traduit, le cas échéant, par la constatation de provisions pour dépréciation.

### Titres de participation, autres titres immobilisés et valeurs mobilières de placement

Ils sont comptabilisés à leur coût d'acquisition (y compris les frais) et éventuellement provisionnés en fonction de la valeur d'utilité déterminée selon les mêmes critères que ceux retenus pour le suivi des écarts d'évaluation, sauf situation particulière.

Pour les titres cotés, une provision est constituée s'il est constaté une baisse durable des cours de bourse.

Les actions acquises dans le cadre de plans d'options d'achats d'actions figurent dans le poste "Valeurs mobilières de placement".

### Valeurs d'exploitation

Les stocks sont évalués selon les méthodes du coût moyen pondéré ou du "premier entré, premier sorti".

En raison de la rotation rapide des stocks, il n'y a généralement pas de différence significative entre les valeurs d'inventaire et les derniers prix du marché connus à la date d'établissement des comptes.

Les stocks obsolètes ou à rotation lente font l'objet de provisions pour dépréciation, en fonction des chiffres d'affaires constatés et prévisionnels.

### Capitaux propres (part du groupe)

Ce poste comprend :

- le capital, les primes et les réserves de la société mère ;
- les autres réserves du groupe, représentant la mise en réserve des résultats des sociétés depuis leur acquisition ;
- les dividendes afférents aux actions propres ;
- les écarts de conversion ;
- le résultat net consolidé de l'exercice.

### Provisions pour risques et charges

#### Provisions pour risques

Elles sont constituées pour faire face aux conséquences financières éventuelles de ruptures de contrats, litiges, procès, retours de produits et risques afférents à certaines filiales. Elles sont réestimées chaque année en fonction de l'évolution de ces risques.

#### Provisions pour charges

Elles sont destinées à couvrir les charges résultant notamment des pensions et indemnités de retraite

à venir, d'autres engagements à caractère social et fiscal, ainsi qu'un certain nombre de charges d'exploitation ou exceptionnelles.

### **Engagements en matière de régimes de retraite, d'aménagements de fin de carrière et autres avantages consentis aux salariés**

Le groupe participe, selon les lois et usages de chaque pays, à des régimes de retraite, d'aménagement de fin de carrière ainsi qu'à des régimes accordant d'autres avantages aux salariés.

La méthode d'évaluation actuarielle retenue pour l'évaluation de ces engagements est la méthode rétrospective avec salaires de fin de carrière.

En France, les obligations conventionnelles prévoient des indemnités de départ à la retraite. Par ailleurs, il a été mis en place, sous certaines conditions d'âge et d'ancienneté, un régime catégoriel de retraite à prestations définies, un régime d'aménagement de fin de carrière ainsi qu'une couverture médicale partiellement prise en charge et bénéficiant aux retraités.

Principales hypothèses actuarielles appliquées :

- taux d'inflation 1 %,
- taux d'actualisation 5 %.

Il est procédé à une couverture financière externe par la souscription de contrats d'assurance dont l'objectif est de constituer progressivement un fonds destiné à couvrir les engagements relatifs aux retraites et indemnités de départ à la retraite.

Les engagements nets des fonds capitalisés sont principalement inscrits dans les engagements hors bilan.

A l'étranger, lorsqu'il existe des plans de retraite ou d'autres engagements spécifiques, les engagements actuariels correspondants nets des fonds capitalisés sont pris en charge sur la base des droits acquis par les employés, soit sous forme de provisions figurant à la rubrique "Provisions pour charges", soit sous forme de dettes.

### **Chiffre d'affaires**

Il est constitué par les ventes de produits, de marchandises et de matières premières et par les autres produits et prestations liés aux activités courantes du groupe.

Il est présenté net de remises et ristournes accordées.

### **Frais de recherche et de développement**

Ils sont comptabilisés directement dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont supportés.

### **Impôt sur les bénéfices**

Le montant de l'impôt effectivement dû à la clôture d'un exercice est corrigé de l'impôt différé calculé en appliquant la méthode du report variable sur :

- les décalages temporaires d'imposition liés aux mouvements sur les écritures purement fiscales ;
- les impositions non récupérables afférentes à certaines distributions prévues entre sociétés consolidées ;
- les aménagements et les éliminations imposés par les opérations de consolidation.

Les impositions différées résultant d'autres décalages temporaires déterminées selon la conception restrictive ne sont pas comptabilisées dès lors qu'elles conduiraient à la constatation d'actifs d'impôts dont la récupération est incertaine. Il en est de même des impôts différés sur déficits fiscaux reportables.

Les sociétés suivantes font l'objet d'une intégration fiscale dans le cadre de l'article 223 A du Code Général des Impôts :

- chez L'ORÉAL S.A. :
  - CHIMEX
  - COSPAR
  - PARFUMS GUY LAROCHE
  - SOPROCOS
  - L.I.D.V.
  - HELENA RUBINSTEIN
  - RÉGÉFI
  - SPARLYS
  - CONSORTIUM GÉNÉRAL DE PUBLICITÉ
  - LEHOUX & JACQUE
  - L & J RÉ
  - CAFÉ-BLEU
  - SOFY
  - LA ROCHE-POSAY laboratoire pharmaceutique
  - COMPAGNIE ARTOISIENNE DE GESTION
  - JEANNE LANVIN
- chez SYNTHÉLABO S.A., la plupart des sociétés françaises.

### **Résultat consolidé**

Il comprend le résultat net des sociétés consolidées après :

- Éliminations des opérations intra-groupe suivantes :
  - dividendes reçus,
  - plus ou moins-values,
  - provisions,
  - profits contenus dans les stocks.
- Élimination des écritures passées pour la seule application des législations fiscales, les subventions d'investissement ne subissant aucun retraitement puisque reclassées dans le compte de régularisation passif.

### **Information sur le degré d'exposition aux risques du marché**

Des règles précises sont fixées aux différentes sociétés consolidées par L'ORÉAL en matière financière, aux termes desquelles elles ne prennent aucune position spéculative.

Les risques de change générés par l'activité commerciale et l'encaissement des redevances et dividendes font l'objet de prévisions détaillées et sont normalement couverts par des achats ou ventes à terme des devises correspondantes ou par des options.

Les sociétés du groupe devant par ailleurs emprunter et placer leur trésorerie dans leur propre devise, les risques de change générés par leurs activités financières sont pratiquement inexistantes.

*S'agissant des opérations d'exploitation comptabilisées au bilan :*

- L'écart entre les valeurs de marchés des instruments à terme ferme qui servent de couverture, et leur évaluation au cours de clôture est comptabilisé en écart de conversion.
- Il en va de même des options par rapport à leur valeur d'enregistrement initiale, ceci afin d'obtenir une position globale de change par société.

Lorsque l'une de ces positions globales de change met en évidence une perte potentielle, elle donne lieu à la constitution d'une provision pour perte de change.

*S'agissant des opérations d'exploitation prévisionnelles :*

Sur la base des informations fournies par les filiales, les opérations d'exploitation prévisionnelles font, d'ores et déjà, l'objet de couvertures dont la valeur et par voie de conséquence le résultat, n'aura d'incidence que sur l'exercice au cours duquel seront comptabilisées les opérations qu'elles permettent de couvrir.

En matière de risques de taux, la politique du groupe est de ne pas spéculer sur les taux d'intérêt. Le groupe se finance essentiellement par des emprunts à taux variable, ces derniers sont couverts sur une période de 12 mois par des instruments financiers (CAP ou SWAP) de façon à garantir un taux fixe budgétaire. Le coût de ces couvertures affecte le résultat de l'exercice concerné au prorata temporis.

# Notes et commentaires chiffrés sur les états financiers consolidés

## Périmètre de consolidation

L'exercice 1998 n'a pas connu d'évolution majeure du périmètre :

Les principales modifications sont les suivantes :

## SOCIÉTÉS ENTRÉES

### Intégration globale :

- **Soft Sheen** (États-unis)

Cette société a été acquise et consolidée à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1998 dans les comptes de COSMAIR INC. (États-Unis).

- **L'Oréal Middle East** (Émirats Arabes Unis).
- **Synthélabo Rec** (Chili).
- **ELA Angeion LLC** (États-Unis).
- **Porges** (Italie).
- **Synthélabo Sul Americana** (Brésil).
- **ELA Medical Izasa** (Espagne).

### Intégration proportionnelle :

- **Darrow** (Brésil) (branche Dermatologie).

Cette société a été acquise et consolidée à partir du 1<sup>er</sup> juin 1998 dans les comptes de GALDERMA Brésil.

### Mise en équivalence :

- **Mediline Ltd** (Israël).

Une participation de 26,80 % a été prise au cours de l'exercice par SYNTHÉLABO.

## SOCIÉTÉS SORTIES

Aucune sortie significative n'est intervenue au cours de l'exercice.

## VARIATION DU POURCENTAGE D'INTÉRÊT

- **L'Oréal Singapour** : acquisition des 49 % restants.
- **L'Oréal Taiwan** : acquisition des 49 % restants.
- **Siampar** (Thaïlande) : acquisition des 49 % restants.
- **Yasulor** (Indonésie) : acquisition de 10,18 % supplémentaires portant la participation du groupe à 95,13 %.
- **Parmobel** (Chypre) : acquisition de 15 % supplémentaires portant la participation du groupe à 75 %.
- **Nihon L'Oréal** (Japon) : acquisition de 13,60 % supplémentaires portant la participation du groupe à 83,60 %.
- **Leiras Synthélabo OY** (Finlande) : acquisition de 1 % supplémentaire portant la participation de SYNTHÉLABO à 51%. Cette variation a entraîné le passage d'une consolidation par intégration proportionnelle à une consolidation par intégration globale.

## 1 - Bilan et Hors bilan

### Écarts de première consolidation

#### Écarts d'évaluation

Les écarts d'évaluation, représentatifs d'immobilisations incorporelles indissociables affectés au poste "Fonds Commercial", ont été mouvementés au cours de l'exercice 1998 comme suit :

<i>(en milliers de francs)</i>	Montant
SOFT SHEEN (États-Unis)	532 689
L'ORÉAL TAIWAN	120 132
L'ORÉAL SINGAPOUR	96 554
PARMOBEL (Chypre)	78 343
DARROW (Brésil)	63 157
NIHON L'ORÉAL (Japon)	50 843
SYNTHÉLABO REC (Chili)	38 700
Autres	6 481
<b>Total</b>	<b>986 899</b>

La dotation aux amortissements de l'exercice relative aux écarts d'évaluation affectés aux immobilisations corporelles s'élève à 5 854 milliers de francs.

#### Écarts d'acquisition nets (voir note 2).

#### Immobilisations incorporelles nettes (note 1)

Elles sont passées de 24 247 652 milliers de francs en 1997 à 25 118 009 milliers de francs en 1998.

Les variations de l'exercice 1998 s'analysent comme suit :

<i>(en milliers de francs)</i>	31.12.1997 Montant net	Acquisitions	Cessions	Dotations, amortis- sements, provisions	Autres mouvements <sup>(1)</sup>	31.12.1998 Montant net
Frais d'établissement	16 624	6 496	–	– 4 621	– 2 785	15 714
Logiciels à usage interne	98 301	103 168	– 2 869	– 59 396	20 754	159 958
Concessions, brevets et marques	2 225 441	194 190	– 1 400	– 215 154	150 098	2 353 175
Fonds commerciaux	21 835 253	1 018 799	– 34 656	– 6 929	– 361 861	22 450 606
Droits aux baux	24 896	18 258	–	– 2 207	75	41 022
Autres immobilisations	47 137	72 563	–	–	– 22 166	97 534
<b>Total</b>	<b>24 247 652</b>	<b>1 413 474</b>	<b>– 38 925</b>	<b>– 288 307</b>	<b>– 215 885</b>	<b>25 118 009</b>

(1) Il s'agit essentiellement de l'incidence de la variation du périmètre, des taux de change et de divers reclassements.

Les montants figurant aux postes "Concessions de brevets et marques" et "Fonds commerciaux" correspondent aux prix de revient des éléments acquis et à l'affectation des écarts d'évaluation déterminés et suivis comme indiqué au paragraphe "Écarts de première consolidation".

### Écarts d'acquisition nets (note 2)

Ils sont passés de 551 220 milliers de francs au 31 décembre 1997 à 582 109 milliers de francs au 31 décembre 1998.

La variation de l'exercice concerne SOFT SHEEN (États-Unis) pour 85 650 milliers de francs amortis sur 20 ans.

Les écarts d'acquisition figurant au bilan des filiales étrangères ont été réévalués pour – 17 789 milliers de francs.

La dotation aux amortissements relative aux écarts d'acquisition s'élève à 42 878 milliers de francs.

### Immobilisations corporelles nettes (note 3)

Elles sont passées de 9 009 703 milliers de francs en 1997 à 9 681 688 milliers de francs en 1998.

Les variations de l'exercice 1998 s'analysent comme suit :

<i>(en milliers de francs)</i>	31.12.1997 Montant net	Acquisitions	Cessions	Dotations, amortis- sements, provisions	Autres mouvements <sup>(1)</sup>	31.12.1998 Montant net
Terrains	630 393	40 823	– 14 78	– 18 839	– 4 312	646 587
Constructions	2 785 340	210 175	– 3 024	– 299 821	96 631	2 789 301
Installations techniques	3 258 171	934 562	– 77 627	– 835 092	207 781	3 487 795
Autres immobilisations corporelles et en cours	2 335 799	1 737 240	– 42 329	– 765 953	– 506 752	2 758 005
<b>Total</b>	<b>9 009 703</b>	<b>2 922 800</b>	<b>– 124 458</b>	<b>– 1 919 705</b>	<b>– 206 652</b>	<b>9 681 688</b>

(1) Il s'agit essentiellement de l'incidence de la variation du périmètre, des taux de change, des réévaluations à l'étranger (pays à forte inflation) et de l'affectation des immobilisations corporelles en cours à leur poste définitif.

### Titres de participation nets (note 4)

Les titres de participation sont passés de 192 234 milliers de francs en 1997 à 162 682 milliers de francs en 1998.

Cette diminution de 29 552 milliers de francs résulte essentiellement des mouvements (prises de participations complémentaires et provisions) sur les titres de la société ANGEION CORPORATION (États-Unis).

<i>(en milliers de francs)</i>	Pays	Valeur nette comptable	Capitaux propres	Résultat 1998
Angeion Corporation <sup>(1)</sup>	États-Unis	75 772	(35 300)	(229 152)
Praecis Pharmaceuticals Inc. <sup>(1)</sup>	États-Unis	56 847	455 012	30 948
Divers		30 063	–	–
<b>Total</b>		<b>162 682</b>	<b>–</b>	<b>–</b>

(1) Sociétés avec lesquelles SYNTHÉLABO a signé des accords de collaboration durables.

### Titres mis en équivalence (note 5)

Ce poste représente la quote-part appartenant au groupe L'ORÉAL dans le capital, les réserves et le résultat de l'exercice des sociétés mises en équivalence.

Il est passé de 222 267 milliers de francs en 1997 à 274 439 milliers de francs en 1998.

Il concerne essentiellement MARIE-CLAIRE et ses filiales pour 214 627 milliers de francs et les filiales de SYNTHÉLABO pour 60 628 milliers de francs.

## Stocks nets (note 6)

Les stocks nets au 31 décembre s'analysent comme suit :

<i>(en milliers de francs)</i>	1998	1997
Matières premières, articles de conditionnement, fournitures consommables	1 758 916	1 700 152
Marchandises (fabrication extérieure)	608 111	482 791
Produits intermédiaires et finis	4 657 467	4 050 648
Produits en cours de production	476 231	448 247
<b>Total</b>	<b>7 500 725</b>	<b>6 681 838</b>

## Valeurs mobilières de placement nettes (note 7)

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour une valeur nette de 2 990 626 milliers de francs contre 2 668 102 milliers de francs en 1997.

Elles comprennent 1 952 437 milliers de francs d'actions propres acquises dans le cadre de plans d'options d'achats d'actions.

Les actions propres L'ORÉAL S.A. représentent une valeur nette de 1 781 857 milliers de francs pour 1 047 554 actions. En 1998, il a été procédé à l'achat de 250 002 actions et à des levées d'options portant sur 84 348 actions.

Les actions propres SYNTHÉLABO S.A. représentent une valeur nette de 170 580 milliers de francs pour 453 150 actions. En 1998, il a été procédé à l'achat de 57 000 actions et à des levées d'options portant sur 32 500 actions.

Les autres valeurs mobilières de placement comprennent essentiellement des titres d'O.P.C.V.M. et d'instruments de couverture.

## Comptes de régularisation de l'actif (note 8)

Ils s'élèvent à 1 823 324 milliers de francs au 31 décembre 1998 contre 1 687 201 milliers de francs au 31 décembre 1997.

Ils comprennent essentiellement des charges constatées d'avance pour 1 235 101 milliers de francs dont 638 977 milliers de francs de publicité sur les lieux de vente et 480 664 milliers de francs d'impôts différés-actifs.

## Capitaux propres (Part du groupe) (note 9)

La variation de ce poste sur deux années s'analyse comme suit :

<i>(en milliers de francs)</i>	Nombre d'actions et certificats d'investissement	1998	1997
<b>Au 31 décembre N-1</b>	<b>67 606 216</b>	<b>30 098 907</b>	<b>26 472 870</b>
Distribution (hors actions propres)		- 1 108 399	- 932 897
Écarts de conversion		- 1 099 580	581 439
Réévaluations d'actifs à l'étranger		39 387	20 017
Autres variations		25 087	- 28 302
Résultat de l'exercice 1998		4 460 354	3 985 780
<b>Au 31 décembre N</b>	<b>67 606 216</b>	<b>32 415 756</b>	<b>30 098 907</b>

La variation des écarts de conversion de l'exercice inclut la dépréciation des devises des pays suivants :

- États-Unis (Dollar américain) : 334 898 milliers de francs,
- Mexique (Peso) : 91 788 milliers de francs,
- Russie (Rouble) : 149 898 milliers de francs,
- Brésil (Réal) : 84 902 milliers de francs.

## Provisions pour risques et charges (note 10)

L'évolution de ces provisions au cours de l'exercice est résumée dans le tableau ci-dessous :

<i>(en milliers de francs)</i>	31.12.1997	Dotations nettes de reprises	Incidence périmètre taux de change et autres	31.12.1998
<b>Provisions pour risques</b>				
• pour risques divers	1 938 435	- 137 286	- 20 457	1 780 692
• pour pertes de change	32 579	6 969	- 1590	37 958
<b>Total</b>	<b>1 971 014</b>	<b>- 130 317</b>	<b>- 22 047</b>	<b>1 818 650</b>
<b>Provisions pour charges</b>				
• pour retraites	504 883	29 241	19 065	553 189
• pour charges diverses	841 811	- 31 407	- 17 328	793 076
• impôts différés-passifs	581 018	-	37 169	618 187
<b>Total</b>	<b>1 927 712</b>	<b>- 2 166</b>	<b>38 906</b>	<b>1 964 452</b>
<b>Total général</b>	<b>3 898 726</b>	<b>- 132 483</b>	<b>16 859</b>	<b>3 783 102</b>

\* Ce chiffre de - 132 483 milliers de francs se répartit comme suit :

Dotations nettes de reprises de provisions d'exploitation	46 630
Reprises nettes de dotations de provisions financières	- 48 413
Reprises nettes de dotations de provisions exceptionnelles	- 40 841
Dotations inscrites en impôts sur les bénéfices	46 023
Reprises nettes de dotations inscrites en coûts de restructuration	- 135 882

## Provisions pour risques et charges divers

Elles s'élèvent à 2 573 768 milliers de francs au 31 décembre 1998 contre 2 780 246 milliers de francs au 31 décembre 1997. Pour les plus significatives, il s'agit des provisions constituées dans les sociétés suivantes :

	<i>(en milliers de francs)</i>
• L'ORÉAL S.A.	654 233
– litiges sociaux et redressements fiscaux	
– risques d'exploitation industriels et commerciaux (ruptures de contrats, réorganisations industrielles et commerciales, et autres)	
– coûts liés à l'Euro et au passage à l'an 2000	
• Sociétés du groupe SYNTHÉLABO	441 016
– risques et charges liés à des filiales étrangères	
– impôts différés passif	
– risques et charges divers	
• COSMAIR INC. USA	496 500
– reprises produits récurrentes et risques divers	

• Diverses sociétés de la branche	211 270
Cosmétique	
– repositionnements de gammes	
– restructurations commerciales et industrielles	

## Dettes financières (note 11)

Elles s'élèvent à 11 465 511 milliers de francs au 31 décembre 1998 contre 11 590 701 milliers de francs au 31 décembre 1997.

Au 31 décembre 1998, le prêt à durée indéterminée souscrit par L'ORÉAL en 1992 figure dans les comptes consolidés au poste "Emprunts et dettes à moyen et long terme" pour un montant de 552 463 milliers de francs. Il est amorti sur une durée de 15 ans.

Il a généré une charge d'intérêts de 21 936 milliers de francs.

Les taux d'intérêt moyens, couverture incluse, s'établissent comme suit :

Franç français	3,60 %
Dollar américain	5,85 %
Deutsche Mark	3,65 %

### Ventilation par échéances

(en milliers de francs)	Total	- 1 an	de 1 à 5 ans	+ 5 ans
Emprunts et dettes à moyen et long terme	3 836 788	244 429	2 458 900	1 133 459
Emprunts et dettes à court terme	7 628 723	7 628 723	-	-
<b>Total</b>	<b>11 465 511</b>	<b>7 873 152</b>	<b>2 458 900</b>	<b>1 133 459</b>

### Ventilation par devises (en milliers de francs)

Franc français	4 571 224	Livre Sterling	478 779	Dollar canadien	136 188
Dollar américain	2 492 636	Yen	363 663	Lire italienne	138 089
Deutsche Mark	1 226 611	Peseta	160 912	Autres	1 194 074
Franc suisse	561 586	Franc belge	141 749		

### Passage à l'Euro et l'an 2000

Pour le passage à l'Euro, L'ORÉAL a mis en place, dès 1997, plusieurs comités de coordination qui ont permis de définir les grandes orientations en matière de tarification, de communication et d'adaptation des systèmes comptables.

L'approche de l'an 2000 fait l'objet de plusieurs audits afin de vérifier la conformité de nos systèmes informatiques.

Une provision de 109 000 milliers de francs figure dans le bilan au 31 décembre 1998 (contre 121 000 milliers de francs au 31 décembre 1997) pour couvrir les coûts estimés à ce jour.

### Engagements en matière de régimes de retraite, d'aménagements de fin de carrière et autres avantages consentis aux salariés

#### Montant des engagements

(en milliers de francs)	1998	1997
Engagements hors bilan	2 229 347 <sup>(1)</sup>	1 685 335
En provisions pour charges	553 189	504 883
En dettes d'exploitation	568 481	510 327

(1) Ce montant tient compte cette année des engagements actuariels correspondant à la charge future que représentera la cessation anticipée d'activité dans les conditions où elle est proposée aujourd'hui aux collaborateurs qui partent à la retraite. Ce montant est à comparer au montant pro-forma 1997 de 2 150 279 milliers de francs.

#### Autres engagements hors bilan

(en milliers de francs)	1998	1997
Sûretés réelles	71 931	61 651
Engagements financiers pris envers les tiers	292 624	501 697
Information en matière de crédit-bail :		
Redevances restant à payer	2 032 752	1 913 232
• moins d'un an	255 670	206 762
• de 1 an à 5 ans	811 525	812 926
• plus de 5 ans	965 557	893 544

## Informations sur le degré d'exposition aux risques de marché

Au 31 décembre 1998, les positions étaient les suivantes :

### Opérations de gré à gré

- Opérations de change à terme (en milliers de francs)

Devises	A recevoir	A livrer
Baht thaïlandais	–	77 627
Couronne danoise	–	220 291
Couronne norvégienne	–	112 797
Couronne suédoise	–	112 364
Couronne tchèque	–	7 262
Deutsche Mark	17 574	3 860
Dollar américain	1 033 158	1 003 525
Dollar australien	16 728	231 862
Dollar canadien	–	347 437
Dollar Hong Kong	46 819	99 347
Dollar Nouvelle-Zélande	–	31 279
Dollar Singapour	–	70 615
Dollar Taiwan	–	92 853
Drachme grec	–	27 277
Ecu	598 436	–
Franc belge	–	8 199
Franc suisse	10 425	383 410
Franc français	2 566 536	156 416
Lire italienne	851	–
Livre irlandaise	–	1 665
Livre Sterling	43 003	643 084
Peso argentin	–	17 364
Peso mexicain	–	39 450
Peso philippin	–	3 152
Rand sud-africain	–	2 247
Ringgit malais	–	24 810
Roupie indienne	–	183
Roupie indonésienne	15 006	18 651
Won coréen	–	122 303
Yen japonais	7 799	381 313

- Options de change (en milliers de francs)

Devises	Achat		Vente	
	Achat	Vente	Achat	Vente
Livre Sterling	65 483	453 706	448 089	–
Dollar américain	838 622	487 934	919 655	555 864
Franc suisse	–	4 077	12 231	–
Yen japonais	–	19 285	50 439	–
Dollar australien	–	–	17 256	–

- Échanges de contrats de taux d'intérêt (en milliers de devises)

Devises	Montant	Échéance	Taux prêteur	Taux emprunteur
FRF/USD	70 000	2001	5,10	Euribor 3 mois – 0,05
FRF	1 130 000	2002 à 2006	4,20 à 5,57	Euribor 3 mois – 0,07 à – 0,15
FRF	520 000	2001 à 2005	Euribor + 0,50	Euribor 3 mois – 0,08 à – 0,15
FRF	80 000	2003	4,68	Euribor 3 mois
USD	100 000	2000	Libor 3 mois	5,25

- Autres (en milliers d'unités de chaque monnaie)

Cap	USD 150 000	Échéance :	2000
Cap	DEM 265 000	Échéance :	1999
Cap	DEM 101 000	Échéance :	1999

## 2 - Compte de résultat

### Chiffre d'affaires (note 12)

Il s'élève en 1998 à 75 421 118 milliers de francs contre 69 120 495 milliers de francs en 1997, soit une progression à données publiées de 9,1 %.

Hors effets monétaires, cette croissance s'élève à 11,2 %.

A données comparables, c'est-à-dire à structure et taux de change identiques, la progression du chiffre d'affaires en 1998 s'élève à 10 %.

La répartition géographique du chiffre d'affaires consolidé est la suivante :

	1998		1997	
	<i>en milliers de francs</i>	<i>en %</i>	<i>en milliers de francs</i>	<i>en %</i>
Europe de l'Ouest	44 711 672	59,3	40 471 641	58,6
Amérique du Nord	18 049 612	23,9	15 871 841	23,0
Reste du monde	12 659 834	16,8	12 777 013	18,4
<b>Groupe</b>	<b>75 421 118</b>	<b>100,0</b>	<b>69 120 495</b>	<b>100,0</b>

### Dotations et reprises de provisions d'exploitation (note 13)

Elles s'élèvent à 405 658 milliers de francs et concernent essentiellement les immobilisations incorporelles pour 121 636 milliers de francs, l'actif circulant pour 237 392 milliers de francs, et les risques et charges pour 46 630 milliers de francs.

### Redevances de brevets et marques (note 14)

<i>(en milliers de francs)</i>	1998	1997
Redevances perçues	303 150	342 148
Redevances payées	- 562 900	- 546 639
<b>Redevances nettes</b>	<b>- 259 750</b>	<b>- 204 491</b>

### Frais de recherche et de développement

Pour l'exercice 1998, ils se sont élevés à 3 657 000 milliers de francs dont 1 773 404 milliers de francs pour la pharmacie.

### Part revenant à SEARLE dans le résultat de LOREX PHARMACEUTICALS (note 15)

LOREX PHARMACEUTICALS, Joint-venture entre SYNTHÉLABO et la société américaine SEARLE, est consolidée à 49 % selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Ainsi, le chiffre d'affaires, les autres produits et charges sont consolidés à hauteur de 49 %.

Toutefois, la convention de partage du résultat conclue en 1986 avec le partenaire SEARLE, stipule qu'actuellement, 10 % du résultat de LOREX PHARMACEUTICALS est pris en compte dans les résultats.

En conséquence, la différence entre 49 % et 10 % constitue un ajustement du résultat figurant au poste "Part revenant à SEARLE dans le résultat de LOREX PHARMACEUTICALS" pour un montant de 677 138 milliers de francs.

### Charges et produits financiers (note 16)

<i>(en milliers de francs)</i>	1998	1997
Charge financière nette	- 447 062	- 316 560
Pertes et gains de change	68 520	- 279 800
Produits nets sur cessions VMP	25 900	8 877
Escomptes de règlement	- 379 216	- 322 776
Autres	17 668	13 452
<b>Charge nette totale</b>	<b>- 714 190</b>	<b>- 896 807</b>

### Charges et produits exceptionnels (note 17)

Les charges nettes de produits s'élèvent à 106 966 milliers de francs et correspondent à des charges ayant fait l'objet de reprises de provisions exceptionnelles.

### Dotations et reprises de provisions exceptionnelles (note 18)

Ce compte inclut pour 32 390 milliers de francs d'amortissements et 41 685 milliers de francs de reprises nettes de dotations exceptionnelles de provisions pour risques et charges.

### Résultats des sociétés mises en équivalence (note 19)

Ils s'élèvent à 90 981 milliers de francs en 1998, et concernent essentiellement MARIE-CLAIRE et ses filiales.

### Impôt sur les bénéfices (note 20)

Les impôts différés apparaissent au bilan du 31 décembre 1998 :

- à l'actif, sous la rubrique "Compte de régularisation actif" pour 480 664 milliers de francs;
- au passif, sous la rubrique "Provisions pour risques et charges" pour 618 187 milliers de francs.

L'incidence de la variation des impôts différés sur le compte de résultat se traduit par une hausse de l'impôt sur les bénéfices de 54 463 milliers de francs.

Par ailleurs, le montant de l'impôt sur les distributions envisagées s'élève à 73 139 milliers de francs.

### Effectifs (au 31 décembre)

	1998	1997
Cosmétique	40 429	38 308
Pharmacie	8 871	8 501
Autres	365	433
<b>Total</b>	<b>49 665</b>	<b>47 242</b>

### Rémunérations des dirigeants

<i>(en milliers de francs)</i>	1998	1997
Conseil d'Administration	4 330	5 205
Organes de Direction *	32 305	35 529

\* Rémunérations des membres du Comité de Direction.

### 3 - Tableau des flux de trésorerie

---

La notion de trésorerie retenue est la conception étendue préconisée par l'Ordre des Experts-Comptables qui est définie comme la différence entre les actifs monétaires et les dettes monétaires dont la disponibilité et l'exigibilité sont immédiates.

#### **Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles**

Le montant de 3 219 122 milliers de francs correspond aux paiements effectués au cours de l'exercice 1998 sur les acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles.

Les investissements de la période se sont élevés à 2 922 800 milliers de francs pour les immobilisations corporelles et à 421 888 milliers de francs pour les immobilisations incorporelles.

#### **Acquisitions (nettes de trésorerie acquise) des titres consolidés**

Cette rubrique correspond à la rémunération versée pour les acquisitions de filiales, minorée de la trésorerie acquise de ces dernières.

Elle concerne principalement l'acquisition de SOFT SHEEN (États-Unis) et les prises de participation complémentaires effectuées au cours de l'exercice.

#### **Trésorerie à la clôture**

Elle s'élève au 31 décembre 1998 à 3 841 429 milliers de francs.

Conformément à la méthodologie rappelée ci-dessus, cette rubrique ne comprend pas les actions propres, qui figurent à l'actif du Bilan sous la rubrique "Valeurs mobilières de placement" pour un montant de 1 952 437 milliers de francs.

Par contre, elle comprend certaines dettes financières assimilées à la trésorerie.

# Liste des sociétés consolidées

## A - Sociétés consolidées par intégration globale \*

<i>Sociétés</i>	<i>Siège</i>	<i>N° Siren</i>	<i>% intérêt</i>
Anelor	Grèce		100,00
Areca & Cie	Paris	784 787 517	100,00
Astra Synthélabo AB	Suède		28,32 (1)
Austrabelle	Australie		100,00
Avenamite	Espagne		100,00
Bel	Uruguay		100,00
Belcos	Japon		100,00
Belocap	Brésil		99,50
Biotherm Monaco	Monaco		99,70
Biotherm Distribution & Cie	Neuilly-sur-Seine	552 127 458	100,00
Breval	États-Unis		100,00
BV Holding P & B Nederland	Pays-Bas		100,00
Capilex	Danemark		100,00
Caribel Fragrances Inc.	Porto Rico		100,00
Centrex & Cie	Marly-la-Ville	728 201 898	100,00
Ceslor	Rép. tchèque		100,00
Chimex	Le Thillay-Gonesse	548 201 490	100,00
Cie Artoisienne de Gestion	Clichy	326 276 748	99,96
Colainaf	Maroc		99,84
Color y Belleza	Espagne		100,00
Concept 3	Hong Kong		80,00
Consortium Général de Publicité	Paris	552 089 690	99,69
Cosbel	Mexique		100,00
Coselca	Venezuela		100,00
Cosmair Canada Inc.	Canada		100,00
Cosmair Inc.	États-Unis		100,00
Cosmelor	Japon		100,00
Cosmephil	Philippines		100,00
Cosmetica Selecta España	Espagne		100,00
Cosmetil	Maroc		49,72
Cosmetino	Russie		100,00
Cosmétique Active Austria	Autriche		100,00
Cosmétique Active Belgilux	Belgique		100,00
Cosmétique Active Deutschland	Allemagne		100,00
Cosmétique Active France	Asnières	325 202 711	100,00
Cosmétique Active Hellas	Grèce		51,00
Cosmétique Active España	Espagne		100,00
Cosmétique Active International	Neuilly-sur-Seine	712 028 638	100,00
Cosmétique Active Ireland	Irlande du Sud		100,00
Cosmétique Active Italia	Italie		100,00
Cosmétique Active Nederland BV	Pays-Bas		100,00
Cosmétique Active Portugal	Portugal		100,00
Cosmétique Active Suisse	Suisse		100,00
Cosmétique France	Suède		100,00
Cosmétique de Paris	Philippines		100,00
Cosmex	Uruguay		100,00
Cospar S.A.	Neuilly-sur-Seine	742 005 200	100,00
Delagrange Ltd	Grande-Bretagne		56,63
Delandale Laboratories Ltd	Grande-Bretagne		56,64
Dexbel	Belgique		99,95
Ela Angeion LLC	États-Unis		28,32 (1)
Ela Benelux S.A.	Belgique		56,64
Ela France	Montrouge	408 338 663	56,64

<i>Sociétés</i>	<i>Siège</i>	<i>N° Siren</i>	<i>% intérêt</i>
Ela Izasa	Espagne		28,89 (1)
Ela Médical	Montrouge	309 786 481	56,64
Ela Médical BV	Pays-Bas		56,64
Ela Médical GmbH	Allemagne		56,64
Ela Médical Inc.	États-Unis		56,64
Ela Médical Japon Cie Ltd	Japon		56,64
Ela Médical S.p.A	Italie		56,64
Ela Médical UK Ltd	Grande-Bretagne		56,64
Ela Recherche	Montrouge	398 975 805	56,63
Ela Médical S.A.	Suisse		56,63
Elebelle	Afrique du Sud		100,00
Elor	Afrique du Sud		100,00
Episkin	France		100,00
Erwiton	Uruguay		100,00
Europar	Le Plessis-Robinson	302 394 515	56,64
Fapagau & Cie	Gauchy	318 247 285	100,00
Faprogi	Rambouillet	393 461 454	100,00
Finval	Paris	341 643 781	100,00
Frabel	Mexique		100,00
France Beauté A.B.	Suède		100,00
French Cosmetics	Angleterre		100,00
Fujisawa Synthélabo	Taiwan		28,87 (1)
Fujisawa Synthélabo Cie Ltd	Japon		28,89 (1)
Garnier Paris	Paris	339 419 962	100,00
Gemey Paris	Paris	592 067 813	100,00
Geral	États-Unis		100,00
Groupe de fabrication pharmaceutique	Le Plessis-Robinson	383 960 598	33,97 (1)
Goldys International	Paris	337 844 914	100,00
Haarkos	Autriche		100,00
Henning Berlin GmbH	Allemagne		56,64
Holdial	Paris	324 084 698	100,00
H.R. France	Paris	542 033 485	100,00
H.R. Italia	Italie		100,00
H.U.P. Beteiligungsgesellschaft	Allemagne		100,00
H.U.P. GmbH & Co	Allemagne		100,00
Incos	Mexique		100,00
Indelor	Inde		100,00
Institut Synthélabo pour le Progrès de la Connaissance	Le Plessis-Robinson	408 233 302	56,56
Interbeauty Cosmetics	Israël		79,60
Inverni Della Beffa SpA	Italie		56,64
Jeanne Lanvin	Paris	572 054 963	100,00
Kasei Synthélabo KK	Japon		28,32 (1)
Kobel	Corée		100,00
Kosmeor	Pologne		100,00
Kosmepol	Pologne		100,00
L & J RE	France		100,00
Laboratoires Delagrance	Le Plessis-Robinson	612 006 767	56,50
Laboratoires Delalande	Le Plessis-Robinson	383 944 154	56,50
Laboratoires Garnier International & Cie	Paris	572 186 047	100,00
Laboratoires Irex	Le Plessis-Robinson	380 663 914	56,62
Laboratoires Pharmac. Dentoria	Le Plessis-Robinson	542 080 569	56,62
Laboratoires Pharmac. Goupil	Cachan	401 248 141	56,50
La Roche-Posay laboratoire pharmaceutique	La Roche-Posay	306 688 714	99,96
Laboratoires Synthélabo	Le Plessis-Robinson	572 140 945	56,64

<i>Sociétés</i>	<i>Siège</i>	<i>N° Siren</i>	<i>% intérêt</i>
Laboratoires Synthélabo France	Le Plessis-Robinson	332 680 263	56,50
Lai Mei	Chine		100,00
Lancarome	Danemark		100,00
Lancôme France	Paris	314 428 186	100,00
Lancôme Institut & Cie	Paris	332 111 848	100,00
Lancôme Parfums & Beauté	Paris	302 387 196	100,00
Lancos	Japon		100,00
Lanvin Hong Kong	Hong Kong		70,00
Lanvin Inc.	États-Unis		100,00
Lanvin Japon	Japon		100,00
Lanvin Monte Carlo	Paris	88 S02 413	99,70
Lanvin Siam	Thaïlande		49,00
Lanvin Taiwan	Taiwan		70,00
Lanvin Trading	Hong Kong		100,00
Lascad	Clichy	319 472 775	100,00
Le Café-Bleu	Paris	398 763 607	100,00
Lehoux & Jacques	Paris	572 072 544	99,40
Leiras Synthélabo	Finlande		28,89 (1)
Lichtenstein pharmazeutica GmbH & Co	Allemagne		56,64
Lichtenstein pharmazeutica	Allemagne		56,64
L.I.D.V.	Vichy-Rhue	975 620 675	100,00
Locm	Malaisie		98,50
Lorcos	Slovénie		100,00
Lorebel	Hongrie		100,00
Lorepar	Turquie		100,00
Lorex Synthélabo Ltd	Grande-Bretagne		56,64
Lorex Synthélabo UK & Ireland Ltd	Grande-Bretagne		56,64
Lorsa	Suisse		100,00
L'Oréal A.B.	Suède		100,00
L'Oréal Belgilux	Belgique		99,99
L'Oréal Chile	Chili		100,00
L'Oréal China	France		100,00
L'Oréal Deutschland GmbH	Allemagne		100,00
L'Oréal Finlande	Finlande		100,00
L'Oréal Hispania	Espagne		100,00
L'Oréal HK Export	Hong-Kong		100,00
L'Oréal HK Travel Retail	Hong-Kong		100,00
L'Oréal Investments BV	Pays-Bas		100,00
L'Oréal Italia	Italie		100,00
L'Oréal Japon	Japon		100,00
L'Oréal Middle East	Émirats-Arabes		100,00
L'Oréal Nederland BV	Pays-Bas		100,00
L'Oréal Pérou	Pérou		70,00
L'Oréal Productos Publico	Espagne		100,00
L'Oréal Professional	Espagne		100,00
L'Oréal Services	Belgique		99,99
L'Oréal Singapour	Singapour		100,00
L'Oréal Taiwan	Taiwan		100,00
L'Oréal UK	Grande-Bretagne		100,00
Marigny Australasia	Australie		100,00
Marigny Ltd	Nouvelle-Zélande		100,00
Marigny Services Pty Ltd	Australie		100,00
Maybelline British Virgin Islands	B.V.I.		100,00
Maybelline Hong Kong	B.V.I.		100,00

<i>Sociétés</i>	<i>Siège</i>	<i>N° Siren</i>	<i>% intérêt</i>
Maybelline Suzhou	Chine		100,00
Naderman	Montfort-l'Amaury	409 791 498	100,00
Nihon L'Oréal KK	Japon		83,61
Norelor	Norvège		100,00
Oomes BV	Pays-Bas		100,00
Ormes Bel Air	St-Jean-de-la-Ruelle	329 744 809	99,40
Parfums Paloma Picasso & Cie	Neuilly-sur-Seine	84 B 128 17	100,00
Parbel of Florida	États-Unis		100,00
Par-Bleue	France		100,00
Parcofrance	Autriche		100,00
Parfums & Beauté Allemagne	Allemagne		100,00
Parfums & Beauté Belgium	Belgique		100,00
Parfums & Beauté Hellas	Grèce		100,00
Parfums & Beauté Hong Kong	Hong Kong		100,00
Parfums & Beauté International & Cie	Chevilly-Larue	309 064 947	100,00
Parfums & Beauté Italia	Italie		100,00
Parfums & Beauté Malaysia	Malaisie		51,00
Parfums & Beauté Nederland BV	Pays-Bas		100,00
Parfums & Beauté Portugal	Portugal		100,00
Parfums & Beauté Suisse	Suisse		100,00
Parfums Cacharel & Cie	Paris	321 422 172	100,00
Parfums Guy Laroche S.A.	Paris	622 042 851	100,00
Parfums Ralph Lauren	Paris	334 121 415	100,00
Parlanvin	Paris	381 480 060	100,00
Parmaco	Argentine		100,00
Parmobel	Chypre		75,00
Phas Belgilux	Belgique		100,00
Plessis Mornay	Fontainebleau	907 060 016	88,10
Porges	Le Plessis-Robinson	572 026 664	56,64
Porges GmbH	Allemagne		56,64
Porges Ltda	Portugal		56,64
Porges S.L.	Espagne		56,64
Porges S.R.L.	Italie		56,64
Prestige & Collections & Cie	Paris	331 191 817	100,00
Prestige & Collections International & Cie	Paris	334 171 113	100,00
Probeca	Guatemala		100,00
Probecol	Colombie		100,00
Productos Capilares L'Oréal	Espagne		100,00
Productora Albesa	Espagne		100,00
Procosa	Brésil		100,00
Prodesca	Argentine		99,96
Publitope	Portugal		100,00
Redken Allemagne	Allemagne		100,00
Redken Professional	Espagne		100,00
Redken Laboratories	France		100,00
Redken Nouvelle-Zélande	Nouvelle-Zélande		100,00
Regefi	Clichy	592 065 239	99,98
Roche-Posay	Allemagne		99,96
Roche-Posay Belgique	Belgique		99,96
Roche-Posay Dermatologie	Courbevoie	410 336 127	99,96
Roche-Posay Italia	Italie		99,96
Romelor	Roumanie		100,00
Rusbel	C.E.I		100,00
Saipo	Italie		100,00

<i>Sociétés</i>	<i>Siège</i>	<i>N° Siren</i>	<i>% intérêt</i>
S.D.A.	France		100,00
Selective Beauté International	St-Jean-de-la-Ruelle	333 314 722	100,00
Siampar	Thaïlande		96,54
Sicos & Cie	Caudry	687 020 214	100,00
Sincoral	Portugal		100,00
Sincos	Singapour		100,00
Slovlor	Slovaquie		100,00
Socinay	France		100,00
Sofamo	Monaco		99,96
Sofy	Clichy	305 949 034	99,99
Sogetic	Montargis	333 735 975	56,59
Soprococ	St-Quentin	586 680 092	100,00
Soprogem	St-Jean-de-la-Ruelle	382 460 392	100,00
Soporeal	Aulnay-sous-Bois		100,00
Sparlys	Paris	652 054 065	99,99
Suzhou L'Oréal Beauty Products Co, Ltd	Chine		97,04
Sylachim	Chasse-sur-Rhône	662 019 322	56,63
Sylamerica Inc.	États-Unis		56,64
Synthélabo S.A.	Le Plessis-Robinson	572 140 945	56,64
Synthélabo Alonga S.A.	Espagne		56,64
Synthélabo A.O.	Russie		56,64
Synthélabo Arzneimittel GmbH	Allemagne		56,64
Synthélabo Belgium S.A.	Belgique		56,64
Synthélabo Beteiligungs GmbH	Allemagne		56,64
Synthélabo Biomedical	Le Plessis-Robinson	319 740 726	56,64
Synthélabo Biomoléculaire	Le Plessis-Robinson	333 823 821	56,64
Synthélabo Delagrange	Portugal		56,64
Synthélabo Delagrange del Peru S.A.	Pérou		56,64
Synthélabo Espasil	Brésil		56,64
Synthélabo Farmaceutica Portugal	Portugal		56,64
Laboratorio Synthélabo Fidelis S.A.	Portugal		56,64
Synthélabo Groupe	Le Plessis-Robinson	572 140 945	56,64
Synthélabo Holding GmbH	Allemagne		56,64
Synthélabo Ilac Ticaret A.S.	Turquie		28,89 (1)
Synthélabo Inchcape Ltd	Thaïlande		31,15 (1)
Synthélabo Lavipharm A.E.	Grèce		28,89 (1)
Synthélabo Medica RT	Hongrie		56,64
Synthélabo Medicor	Portugal		56,64
Synthélabo Netherlands BV	Pays-Bas		56,64
Synthélabo OTC	Le Plessis-Robinson	383 958 386	56,64
Synthélabo Pharma BV	Pays-Bas		56,64
Synthélabo Pharma S.A.	Espagne		56,64
Synthélabo Pharma Suisse S.A.	Suisse		56,62
Synthélabo Pharmaceutica S.R.O.	Rép. tchèque		56,64
Synthélabo Pharmaceuticals KK	Japon		56,64
Synthélabo Phil. Inc.	Philippines		56,64
Synthélabo Polska SP ZOO	Pologne		56,64
Synthélabo Prod. Farma. Especial	Colombie		56,27
Synthélabo Rec S.A.	Chili		29,74 (1)
Synthélabo Recherche	Le Plessis-Robinson	786 509 737	56,63
Synthélabo Research Inc.	États-Unis		56,64
Synthélabo S.A.	Espagne		56,64
Synthélabo Scandinavia A/S	Danemark		56,64
Synthélabo Slovakia SRO	Slovaquie		56,64

<i>Sociétés</i>	<i>Siège</i>	<i>N° Siren</i>	<i>% intérêt</i>
Synthélabo South Africa LTD	Afrique du Sud		56,64
Synthélabo SpA	Italie		56,64
Synthélabo Sul America	Brésil		56,64
Synthémed	Tunisie		39,65 (1)
Synthémedic	Maroc		28,31 (1)
Thailor Ltd	Thaïlande		95,00
U.F.C.I.	Maroc		49,93
Venprobel	Venezuela		100,00
Winlon Investments Ltd	Irlande du Sud		56,63
Yasulor	Indonésie		95,13

\* En application des dispositions prévues à l'article D248-12 sur les sociétés commerciales, il est précisé que certaines des informations présentées ci-dessus ont un caractère incomplet.

(1) Filiales de SYNTHÉLABO, société détenue par L'ORÉAL à 56,64 %.

## **B - Sociétés consolidées par mise en équivalence**

<i>Sociétés</i>	<i>Siège</i>	<i>N° Siren</i>	<i>% intérêt</i>
Avantages	Paris	347 942 120	24,46 (1)
Cash-Edi	Paris	383 951 795	49,00 (1)
Club des Créateurs de Beauté	Japon		20,00
Edi-Sic	France		48,99 (1)
Interedi	Paris	300 071 115	39,20 (1)
Marie Claire Album	Paris	552 062 770	48,98 (1)
Mediline	Israël		15,18 (2)
S.I.C.	Paris	302 114 509	48,98 (1)
Sofarimex Industria	Portugal		22,66 (2)

(1) Sociétés contrôlées par MARIE-CLAIRE.

(2) Sociétés détenues par SYNTHÉLABO.

## **C - Sociétés consolidées à la proportionnelle**

<i>Sociétés</i>	<i>Siège</i>	<i>N° Siren</i>	<i>% intérêt</i>
Beauté-Créateurs	Paris	475 682 068	49,99 (1)
Club des Créateurs de Beauté	Belgique		50,00 (1)
Cosimar Japon	Japon		50,00 (1)
Créateurs Beauté UK	Angleterre		50,00 (1)
Créateurs Beauté États-Unis	États-Unis		50,00 (1)
Créateurs de Beauté GmbH	Allemagne		50,00 (1)
Créateurs de Beauté KG	Allemagne		50,00 (1)
Galderma Australia	Australie		50,00 (2)
Galderma Argentine	Argentine		50,00 (2)
Galderma Belgique	Belgique		50,00 (2)
Galderma Brasil	Brésil		50,00 (2)
Galderma Canada	Canada		50,00 (2)
Galderma Italia	Italie		50,00 (2)
Galderma Laboratories Inc.	États-Unis		49,00 (2)
Galderma Laboratorium	Allemagne		50,00 (2)
Galderma Mexique	Mexique		50,00 (2)
Galderma Pharma	Suisse		50,00 (2)
Galderma Research	Valbonne	317 099 679	50,00 (2)
Galderma Suisse	Suisse		49,80 (2)
Galderma UK	Angleterre		50,00 (2)
Laboratoires Galderma	Levallois-Perret	325 186 617	50,00 (2)
Laboratoires Galderma Espagne	Espagne		50,00 (2)
Lorex Pharmaceuticals	États-Unis		27,75 (3)
Synthélabo Byk Pharma	Autriche		28,32 (3)
Synthélabo Tanabe Chimie	Le Plessis-Robinson	340 723 022	28,32 (3)

(1) Sociétés communes avec LES TROIS SUISES.

(2) Sociétés communes avec NESTLÉ.

(3) Joint-ventures détenues par SYNTHÉLABO.

# Renseignements financiers consolidés

(en millions de francs) <i>(en millions d'euros - 1 euro = 6,55957 francs)</i>	1998	1997	1996	1995
<b>RÉSULTATS</b>				
Chiffre d'affaires consolidé	75 421 <i>11 498</i>	69 120 <i>10 537</i>	60 347 <i>9 200</i>	53 371 <i>8 136</i>
Résultat avant impôt, participation, plus et moins-values	8 780 <i>1 339</i>	7 762 <i>1 183</i>	6 632 <i>1 011</i>	5 886 <i>897</i>
En % du chiffre d'affaires	11,6	11,2	11,0	11,0
Impôts sur les bénéfices	3 199 <i>488</i>	2 771 <i>422</i>	2 149 <i>328</i>	1 871 <i>285</i>
Résultat net opérationnel	5 296 <i>807</i>	4 739 <i>722</i>	4 225 <i>644</i>	3 796 <i>579</i>
En % du chiffre d'affaires	7,0	6,9	7,0	7,1
Résultat net opérationnel (part du groupe)	4 714 <i>719</i>	4 206 <i>641</i>	3 728 <i>568</i>	3 381 <i>515</i>
Montant total du dividende	1 251 <i>191</i>	1 082 <i>165</i>	946 <i>144</i>	817 <i>125</i>
<b>BILAN</b>				
Immobilisations nettes	36 670 <i>5 590</i>	35 066 <i>5 346</i>	30 743 <i>4 687</i>	23 286 <i>3 550</i>
Actif circulant	30 559 <i>4 659</i>	27 907 <i>4 254</i>	24 959 <i>3 805</i>	22 307 <i>3 401</i>
Dont liquidités	5 921 <i>903</i>	5 409 <i>825</i>	5 310 <i>810</i>	4 493 <i>685</i>
Fonds propres (capitaux propres + provisions)	36 199 <i>5 519</i>	33 998 <i>5 183</i>	30 066 <i>4 584</i>	26 782 <i>4 083</i>
Dettes financières	11 466 <i>1 748</i>	11 591 <i>1 767</i>	10 483 <i>1 598</i>	5 561 <i>848</i>
<b>DONNÉES PAR ACTION</b> <i>(en francs) (environ en euros) (1) (2) (3)</i>				
Bénéfice net opérationnel par action	69,72 <i>10,63</i>	62,21 <i>9,48</i>	55,15 <i>8,41</i>	50,01 <i>7,62</i>
Dividende net par action et certificat d'investissement <i>(environ en euros)</i>	18,50 <sup>(4)</sup> <i>2,82</i>	16,00 <i>2,44</i>	14,00 <i>2,13</i>	12,09 <i>1,84</i>
Avoir fiscal	9,25	8,00	7,00	6,05
Cours de bourse fin d'année :				
• Cours de l'action	4 040 <i>616</i>	2 355 <i>359</i>	1 954 <i>298</i>	1 192 <i>182</i>
• Cours du certificat d'investissement	3 710 <i>566</i>	1 952 <i>298</i>	1 460 <i>223</i>	1 018 <i>155</i>
Nombre de titres rémunérés :				
• Actions	67 591 183	67 590 379	67 589 399	61 440 496
• Certificats d'investissements (5)	15 033	15 837	16 817	19 701

(1) Y compris les certificats d'investissements émis en 1986 et en tenant compte des attributions de titres gratuits.

(2) Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 juin 1990, le nominal de l'action a été divisé par 10.

(3) Données ajustées en fonction de l'attribution d'une action pour 10, décidée le 23 mai 1996 par le Conseil d'Administration.

(4) Proposé à l'Assemblée Générale du 1<sup>er</sup> juin 1999.

(5) Les certificats d'investissements et de droits de vote ont fait l'objet d'Offres Publiques d'Échanges, le jour de l'Assemblée Générale Ordinaire de L'ORÉAL du 25 mai 1993 (voir note COB du 3 juin 1993).

# de 1988 à 1998

1994	1993	1992	1991	1990	1989	1988
47 624 7 260	40 163 6 123	37 568 5 727	33 445 5 099	30 360 4 628	27 170 4 142	24 445 3 727
5 352 816	4 493 685	4 008 611	3 456 527	3 093 472	2 712 413	2 316 353
11,2	11,2	10,7	10,3	10,2	10,0	9,5
1 682 256	1 387 211	1 242 189	1 137 173	1 128 172	1 050 160	888 135
3 472 529	2 936 448	2 592 395	2 163 330	1 828 279	1 542 235	1 314 200
7,3	7,3	6,9	6,5	6,0	5,7	5,3
3 121 476	2 584 394	2 298 350	2 018 308	1 687 257	1 464 223	1 234 188
750 114	628 96	559 85	489 75	406 62	347 53	288 44
22 082 3 366	13 308 2 029	11 857 1 808	12 571 1 916	9 225 1 406	7 778 1 186	7 487 1 141
22 362 3 409	20 282 3 092	19 334 2 947	15 976 2 436	15 271 2 328	14 491 2 209	13 082 1 994
5 534 844	6 300 960	5 559 847	3 543 540	3 347 510	3 660 558	3 453 526
25 117 3 829	18 148 2 767	16 164 2 464	14 137 2 155	12 196 1 859	11 191 1 706	9 567 1 458
6 420 979	4 060 619	4 188 638	4 598 701	3 950 602	3 000 457	3 748 571
46,2 7,04	40,4 6,16	35,9 5,47	31,5 4,80	26,4 4,02	22,9 3,49	19,3 2,94
11,09 1,69	9,82 1,50	8,73 1,33	7,64 1,16	6,36 0,97	5,45 0,83	4,55 0,69
5,55	4,91	4,34	3,82	3,18	2,73	2,27
990 151	1 186 181	970 148	683 104	428 65	451 69	400 61
955 146	927 141	527 80	345 53	227 35	206 31	214 33
61 439 486	58 164 754	55 176 556	55 067 536	54 837 854	54 536 440	53 836 370
20 711	24 422	3 012 620	3 074 669	3 141 470	3 226 660	3 719 680

# Rapport des Commissaires aux comptes

sur les comptes consolidés

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société L'ORÉAL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 1998, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris, le 8 avril 1999

Les Commissaires aux comptes

Patrice de MAISTRE

Pierre COLL



L'ORÉAL



L'ORÉAL S.A. 1998

Rapport de gestion du Conseil  
d'Administration, comptes de la société  
mère et compléments d'information

# L'ORÉAL

Société anonyme au capital de F 676 062 160

R.C.S. Paris 632 012 100

Siège administratif : 41, rue Martre, 92117 Clichy

Siège social : 14, rue Royale, 75008 Paris

## Assemblée Générale Mixte du 1<sup>er</sup> juin 1999

### Exercice 1998

#### Sommaire

- I Rapport de gestion 1998 du Conseil d'Administration
  - Groupe consolidé
  - Société mère
- 15 Informations complémentaires
- 22 Comptes de la Société mère
- 26 Annexe des comptes sociaux
- 44 Résultats financiers sur 5 ans  
de L'ORÉAL S.A.
- 45 Rapport général des Commissaires aux Comptes
- 46 Rapport spécial des Commissaires aux Comptes
- 47 Résolutions
- 52 Responsables du contrôle des comptes
- 53 Politique d'information
- 54 Attestation des responsables du document de référence

Le rapport annuel du groupe L'ORÉAL  
est constitué de **trois tomes** :

- 1) Une plaquette générale ;
- 2) Les comptes consolidés, à la disposition des analystes financiers le 8 avril 1999 ;
- 3) Le rapport de gestion du Conseil d'Administration, les comptes de la Société mère L'ORÉAL S.A. et les informations complémentaires légales, à la disposition des Actionnaires deux semaines avant l'Assemblée Générale du 1<sup>er</sup> juin 1999.

# Rapport de gestion 1998 du Conseil d'Administration

Mesdames, Messieurs,

Le mercredi 24 février 1999, le Conseil d'Administration de L'ORÉAL a consacré une réunion particulière à l'analyse des comptes consolidés provisoires de 1998, en présence des Commissaires aux Comptes. A l'issue de la présentation qui a été faite par la Direction Générale et de la discussion qui a suivi, un premier communiqué de presse a été publié sur les résultats estimés.

Les Commissaires aux Comptes ont procédé ensuite aux dernières opérations de contrôle et, dans sa réunion du mercredi 7 avril 1999, le Conseil d'Administration a examiné les comptes consolidés définitifs du groupe et arrêté les comptes sociaux pour l'année 1998. Un nouveau communiqué de presse a ensuite été publié et la Direction Générale a rassemblé le lendemain des analystes et journalistes financiers pour une réunion d'information au cours de laquelle les résultats ont été longuement présentés et commentés.

Dans le rapport annuel de L'ORÉAL, les faits principaux de l'année 1998 pour les différentes activités sont rassemblés et donnés dans le détail. Après le message du Président, pour les laboratoires de recherche, pour les grandes marques, pour chaque division fonctionnelle ou opérationnelle, pour la plupart des pays et pour les hommes et les femmes installés dans le monde entier, chaque grand responsable fait part de ses commentaires. Cependant, et après avoir constaté que ce rapport reflétait avec sincérité les caractéristiques générales des conditions du développement de L'ORÉAL, le Conseil d'Administration souhaite résumer et donner ici son appréciation de la situation. Les points majeurs qu'il retient quant à lui pour le groupe et la Société mère L'ORÉAL S.A. sont repris dans ce qui suit, avant les comptes sociaux eux-mêmes et les grandes perspectives qu'il est possible de retenir aujourd'hui.

## Les résultats du groupe consolidé

Le total des ventes consolidées hors taxes de 1998 s'est élevé à 75,4 milliards de francs, soit une croissance par rapport à 1997 de 9,1 % à données publiées et de 10 % à données comparables. L'écart de 0,9 % entre les données publiées et les données comparables s'explique, d'une part, par les fortes fluctuations des cours de certaines devises

(soit pour - 2,1 %, avec notamment les dépréciations du yen, du réal brésilien, du peso mexicain et du rouble par rapport au franc français), d'autre part, par des changements de périmètre de consolidation (+ 1,2 % après réintégration en 1997 du chiffre d'affaires des sociétés entrées en 1998, dont principalement PROCASA pour 51 % du chiffre d'affaires des 9 premiers mois de 1997, et COSMAIR avec le chiffre d'affaires de SOFT SHEEN du deuxième semestre 1997).

Ainsi, à taux de change et à périmètre constants la croissance atteint donc 10 % pour l'ensemble du groupe ; pour la branche Cosmétique, cette croissance, en termes comparables, atteint même 10,6 %, soit la meilleure performance depuis 1990.

Comme en 1997, l'inflation en 1998 est restée très faible sur la plupart des marchés et la progression des ventes consolidées du groupe a été forte pour toutes les branches d'activité en nette croissance. A données publiées, la branche Cosmétique a enregistré une croissance de + 9,6 %, la Dermatologie de + 25 % (consolidée à hauteur de 50 %) et la branche Pharmaceutique (SYNTHÉLABO) de + 6,8 %.

Le résultat d'exploitation ressort à 9,5 milliards de francs, en progression de 9,1 % (12,6 % du chiffre d'affaires, comme en 1997). Cet équilibre d'une année sur l'autre a été réalisé avec toutefois une augmentation sensible des frais en lien direct avec le développement des produits et des marchés, rendue possible grâce à une gestion toujours aussi rigoureuse des frais généraux. La maîtrise des coûts, avec notamment l'amélioration des performances industrielles, est un impératif constant. Par ailleurs, l'augmentation des dépenses de promotion, de publicité et d'implantation dans les nouveaux pays est la garantie du renforcement des positions acquises et de la conquête de nouvelles positions pour L'ORÉAL dans le monde entier.

Le résultat consolidé avant impôt, participation et plus ou moins-values, s'élève à 8,78 milliards de francs, contre 7,76 milliards de francs en 1997, soit une hausse de 13,1 %. Cette forte progression se réalise grâce notamment à une baisse sensible des charges financières nettes du groupe. Depuis 14 ans maintenant, la croissance de ces résultats est supérieure à 10 %.

L'impôt sur les sociétés est en très nette progression, de 15,4 %, et cette augmentation plus forte

que le résultat s'explique essentiellement par les modifications intervenues en matière de crédit d'impôt recherche en France et par l'application du régime des sociétés mères et filiales.

Enfin, la part des minoritaires augmentant de 9,2 %, le résultat net opérationnel consolidé par groupe, servant de référence au calcul du bénéfice net par action, ressort à 4,71 milliards de francs, en progression de 12,1 % par rapport à 1997. Sans variation de l'impôt sur les bénéfices, sa progression aurait été supérieure à 13 %.

Dans ces conditions, le bénéfice net opérationnel par action et certificat d'investissement s'est élevé à 69,72 francs (10,63 euros) en 1998 (soit une progression de 12,1 %), contre 62,21 francs (9,48 euros) en 1997, le nombre de titres de 67 606 216 (actions et certificats d'investissement) étant inchangé.

## L'analyse de ces résultats

Les résultats de L'ORÉAL en 1998 trouvent à nouveau leur origine dans la capacité de la recherche à proposer des produits innovants, dans le potentiel des marques à renforcer leurs parts de marchés, dans la vigueur avec laquelle les divisions opérationnelles les développent et assurent leur promotion, dans la qualité des équipes qui les installent dans de nouveaux pays ou renforcent leur position là où elles existent déjà.

### • La recherche

En 1998, l'ensemble des frais de recherche et de développement pour le groupe consolidé a dépassé 3,66 milliards de francs. Ce budget a été réparti de la manière suivante : 1,88 milliard de francs pour la recherche cosmétique et dermatologique (soit 3 % du chiffre d'affaires) et 1,78 milliard de francs pour la recherche pharmaceutique et biomédicale, soit 14,2 % du chiffre d'affaires de SYNTHÉLABO. Ainsi, 5 % du chiffre d'affaires consolidé du groupe ont été consacrés à la recherche cosmétique et pharmaceutique.

En cosmétique et en dermatologie, 329 demandes de brevets et 10 458 extensions internationales ont été déposées en 1998. Les effectifs dans ce secteur sont de 2 245 salariés, dont les chercheurs de GALDERMA Research and Development (ex-CIRD), à Sophia Antipolis dans le sud de la France.

Dans la branche cosmétique, un des faits marquants de 1998 aura été la création de centres de tests dans des pays nouveaux. Ainsi, c'est au plus près des consommateurs au Japon, en Chine et en Corée, après les États-Unis et l'Amérique latine, qu'il est possible de mieux comprendre leurs attentes et d'enregistrer plus rapidement leurs réactions.

En règle générale, et au-delà de la découverte de nouvelles molécules, les équipes travaillent toujours plus sur la stabilité, la sécurité, la résistance, l'équilibre et l'innocuité des formules.

Il est intéressant de noter que la recherche se développe également dans l'univers industriel. Ainsi, le département de recherche-packaging, qui est organisé par métier, dépose chaque année de nombreux brevets, en symbiose avec la recherche appliquée. Dans ce domaine aussi, l'objectif premier est l'innovation, protégée par des brevets.

Enfin, le département de recherche et développement des procédés analyse et applique des technologies issues de recherches effectuées dans d'autres secteurs tels que l'agro-alimentaire, la biologie, le génie génétique, la pharmacie, l'électronique, etc. Cette volonté de sortir des circuits classiques, outre le dynamisme qu'elle démontre, est la garantie d'une grande qualité dans les phases d'élaboration, de fabrication et de production.

Cette garantie est d'ailleurs reconnue puisque la Direction Générale Technique conduit très activement depuis plusieurs années un programme de certification des usines et des services de soutien à l'activité industrielle. Chaque entité doit être certifiée ISO 9000, norme de qualité mondiale consacrant les bonnes pratiques de conception, de formulation et de contrôle donnant lieu à la fabrication de produits indiscutablement bons.

### • Les marques

Le groupe continue de développer activement l'ensemble de ses marques, particulièrement les marques "ombrelles", c'est-à-dire celles qui ont d'ores et déjà de fortes implantations et un niveau de chiffre d'affaires en général supérieur à 1 milliard de francs.

Le groupe saisit par ailleurs des opportunités de croissance externe à forte valeur ajoutée. Ainsi, en 1998, COSMAIR, filiale du groupe aux États-Unis, a procédé à l'acquisition de la société SOFT SHEEN PRODUCTS Inc., leader américain des produits capillaires ethniques. Basée à Chicago, SOFT SHEEN a réalisé un chiffre d'affaires de près de 80 millions de dollars en 1997, principalement aux États-Unis. Elle exporte ses produits au Canada, en Grande-Bretagne, en Afrique de l'Ouest et aux Caraïbes. Employant 400 salariés, SOFT SHEEN vend des gammes complètes (sous des marques telles que Optimum, Care Free Curl ou Alternatives...) chez les détaillants spécialisés (75 %) ainsi que dans les salons de coiffure (25 %). Cette société, leader depuis trente ans en matière d'innovation et d'expertise dans le domaine du capillaire ethnique, a joué un rôle très important dans l'ouverture et le développement de ce marché aux États-Unis ; elle détient aujourd'hui 17 % des ventes chez

les détaillants et 11 % dans les salons de coiffure. C'est un événement majeur pour L'ORÉAL qui engage résolument un développement sur un marché nouveau pour le groupe.

#### • Les pays

En Cosmétique et en Dermatologie, la dynamique internationale de L'ORÉAL a démontré en 1998 ses grandes capacités de réactivité face à des situations contrastées et à des événements de crises majeurs. La politique du groupe est de s'adapter le plus vite possible aux situations locales sans perdre des positions acquises parfois depuis longtemps, en profitant même d'opportunités nouvelles de partenariat renforcé.

Dans le domaine industriel, de nombreux pays ont bénéficié d'investissements importants dans le cadre d'une politique qui tend à développer les fabrications locales quand c'est possible et économiquement justifié.

Par ailleurs, l'évolution de l'implantation des grandes marques de L'ORÉAL dans le monde entre 1993 et 1998 est très encourageante. Si en 1993 les marques à fort potentiel étaient essentiellement représentées en Europe, elles le sont maintenant pratiquement toutes aussi en Amérique latine, en Amérique du Nord, en Europe de l'Est.

#### • Les ressources humaines

L'événement marquant de l'année 1998 a été l'élargissement du périmètre de recrutement de nouveaux collaborateurs de L'ORÉAL à l'échelle mondiale. Si aujourd'hui près de 400 hauts responsables peuvent vivre et travailler hors de leur pays d'origine, c'est grâce aux efforts qui ont été développés pour mieux répondre aux besoins des divisions et aussi pour marquer la volonté d'échanger les cultures et de partager les expériences. L'ORÉAL propose ainsi aux hommes et aux femmes qui s'engagent à participer au développement du groupe des défis personnels qui sont à la mesure des défis de l'entreprise. Leur adhésion est le plus souvent exemplaire.

#### • L'an 2000 et l'euro

Deux de ces défis sont très proches et la société s'organise pour y faire face. Il s'agit du passage à l'an 2000 et de la disparition définitive des devises européennes au profit de l'Euro en 2002. Les impératifs techniques sont largement pris en charge, et des remises en cause de systèmes ont donné lieu à des investissements nouveaux d'ores et déjà opérationnels.

Par ailleurs, concernant l'Euro, une coordination générale à la préparation de l'événement a été mise en place et plusieurs comités opérationnels de coordination existent dans le groupe. Le personnel

de L'ORÉAL est sensibilisé et formé dans la perspective de cet événement important.

Concernant le passage à l'an 2000, un chef de projet accompagne les principaux responsables de l'entreprise et assure, avec l'aide d'auditeurs, le suivi de la mise en œuvre de systèmes adaptés.

Pour ces deux grands événements, figure, dans les comptes de L'ORÉAL, une provision dont le solde s'élève à 106 millions de francs au 31 décembre 1998.

## Rapprochement de SYNTHÉLABO et de SANOFI

Comme dans le domaine de la recherche, SYNTHÉLABO, troisième groupe pharmaceutique français, a poursuivi en 1998 le développement commercial de ses trois spécialités propres : le système nerveux central, le cardiovasculaire et la médecine interne. Mais le fait marquant de l'année aura été l'approbation par les Conseils d'Administration de SANOFI (filiale d'Elf Aquitaine) et de SYNTHÉLABO, début décembre, du projet de rapprochement de leurs sociétés au sein d'une nouvelle entité qui portera le nom de SANOFI-SYNTHÉLABO, créant ainsi un groupe pharmaceutique de premier plan. Avec un chiffre d'affaires pro forma 1998 de l'ordre de 35 milliards de francs, il disposera des atouts nécessaires pour réaliser son expansion (notamment sur le marché américain) tout en améliorant sa rentabilité. Avec un effort de recherche cumulé proche de 6 milliards de francs, SANOFI-SYNTHÉLABO aura un portefeuille de produits commercialisés et de molécules en développement concentré maintenant sur quatre domaines thérapeutiques : cardio-vasculaire, système nerveux central, oncologie et médecine interne. Elle disposera d'une recherche dotée quant à elle de technologies de pointe telles que la génomique, la chimie combinatoire et le criblage à haute capacité.

## Les perspectives

Les atouts de L'ORÉAL sont importants. Sa capacité à lancer de grandes innovations technologiques, l'orientation nouvelle donnée à SYNTHÉLABO dont le potentiel de développement est renforcé, l'équilibre maintenant réalisé de ses implantations géographiques, l'enthousiasme de ses équipes internationales, à côté d'une croissance régulière du marché des produits cosmétiques dans le monde permettent d'envisager l'avenir avec optimisme. En restant attentif aux grandes mutations du monde et à ce qu'elles peuvent engendrer comme difficultés conjoncturelles, L'ORÉAL a de réelles et bonnes perspectives pour les années à venir.

## Les faits marquants chez L'ORÉAL S.A.

### • Nomination d'un nouvel administrateur en 1998

Sur proposition du Conseil d'Administration, un nouvel administrateur, M. Francisco CASTAÑER BASCO, a été nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 mai 1998. De nationalité espagnole, Monsieur CASTAÑER BASCO a fait pratiquement toute sa carrière professionnelle chez NESTLÉ, en Espagne, d'abord dans des fonctions administratives, ensuite, à partir de 1976, avec des responsabilités opérationnelles dans les affaires et les divisions. Chef du marché espagnol de 1986 à 1996, il a alors rejoint le siège de Vevey. Il est Directeur général de NESTLÉ S.A. (Suisse) depuis juin 1997.

Le mandat de M. CASTAÑER BASCO d'une durée statutaire de quatre ans expirera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2002 et qui statuera sur les comptes de l'exercice 2001.

### • Mandats d'administrateurs renouvelés en 1998

Les mandats d'administrateurs de MM. Lindsay OWEN-JONES, Pascal CASTRES SAINT MARTIN, Marc LADREIT de LACHARRIÈRE et Olivier LECERF, qui venaient à expiration lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 mai 1998, ont été renouvelés à l'occasion de cette même Assemblée, pour une nouvelle période de quatre ans qui expirera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2002 et qui statuera sur les comptes de l'exercice 2001.

Le Conseil d'Administration qui a suivi cette réunion des actionnaires a confirmé M. Lindsay OWEN-JONES dans les fonctions de Président-directeur général, Monsieur Jean-Pierre MEYERS dans les fonctions de Vice-Président du Conseil d'Administration, et Monsieur Pascal CASTRES SAINT MARTIN en tant que Directeur général adjoint.

### • Mandats d'administrateurs à renouveler en 1999

Les mandats d'administrateurs de Mme Liliane BETTENCOURT et de M. Édouard de ROYÈRE se terminent lors de la présente Assemblée. Ces Administrateurs sont rééligibles et se présentent à vos suffrages pour une nouvelle période statutaire de quatre ans qui expirera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2003 et qui statuera sur les comptes de l'exercice 2002.

Le mandat d'administrateur de M. Jacques P. VIZIOZ, qui venait à expiration lors de l'Assemblée Générale de 1997, a alors été renouvelé pour une période de deux ans. Monsieur VIZIOZ a fait savoir au Conseil d'Administration qu'il ne souhaitait pas se présenter à nouveau à vos suffrages.

Le Conseil d'Administration a adressé à M. Jacques P. VIZIOZ ses remerciements chaleureux pour le travail qu'il a accompli comme administrateur de L'ORÉAL depuis 1967. Sa présence sans faille, son appui permanent et ses conseils avisés ont largement contribué au développement du groupe et à la dimension internationale à laquelle il a accédé.

Madame BETTENCOURT a par ailleurs personnellement tenu à exprimer à Monsieur VIZIOZ toute sa gratitude pour la fidélité dont il a fait preuve pendant si longtemps et pour la qualité de ses avis, dont le groupe a bénéficié.

### • Mandats des Commissaires aux Comptes

C'est avec une profonde tristesse que le Conseil d'Administration a appris, en octobre 1998, le décès de M. Pierre FEUILLET, auquel il a été longuement rendu hommage. Monsieur FEUILLET était Commissaire aux Comptes titulaire de L'ORÉAL depuis 1974 et il avait mis toute sa compétence au service de la Société qu'il a aidé à progresser. Son extrême amabilité et sa grande courtoisie ne l'empêchaient pas d'être rigoureux dans les conseils qu'il donnait et dans les directives qu'il souhaitait voir appliquer.

M. Pierre COLL, qui avait été nommé Commissaire aux Comptes suppléant de Monsieur FEUILLET lors de l'Assemblée Générale des actionnaires du 26 mai 1998, lui a donc succédé dans la fonction de Commissaire aux Comptes titulaire. Le mandat de Monsieur COLL prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2003, à tenir en 2004.

M. Étienne BORIS est proposé comme Commissaire aux Comptes suppléant de Monsieur COLL. Le mandat de Monsieur BORIS prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2003, à tenir en 2004.

M. Patrice de MAISTRE a par ailleurs été nommé Commissaire aux Comptes titulaire lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 mai 1998 et M. Étienne JACQUEMIN a été nommé Commissaire aux Comptes suppléant de Monsieur de MAISTRE. Les mandats de Monsieur de MAISTRE et de Monsieur JACQUEMIN viendront à expiration lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2003, à tenir en 2004.

### • Examen périodique du fonctionnement du Conseil

Le Conseil d'Administration s'est réuni six fois en 1998 sous la Présidence de Monsieur OWEN-JONES. Après l'examen qu'il en a fait en fin d'année dans le

cadre notamment du gouvernement de l'entreprise, le Conseil a jugé satisfaisant son mode de fonctionnement général.

Les administrateurs ont apprécié de pouvoir à nouveau, à l'occasion de l'analyse des comptes consolidés provisoires de la Société en présence des Commissaires aux Comptes, prendre connaissance des grandes orientations stratégiques du groupe lors d'une présentation détaillée de la Direction Générale et d'un débat ouvert et constructif.

Par ailleurs, à l'occasion d'une réunion spéciale, le projet de rapprochement entre SYNTHÉLABO, filiale pharmaceutique de L'ORÉAL, et SANOFI, filiale d'ELF AQUITAINE, a été longuement présenté aux membres du Conseil d'Administration. Les aspects stratégiques et les données économiques et financières de l'opération ont été largement développés et les administrateurs ont approuvé en toute connaissance de cause un projet qui permettra à la nouvelle filiale pharmaceutique d'assurer encore mieux sa croissance, tout en permettant à L'ORÉAL de continuer d'inscrire dans ses comptes des résultats en évolution.

Pour ce qui concerne ses travaux permanents, et à l'initiative de son Président, le Conseil a cependant souhaité compléter son organisation. Alors que la complexité croissante des conditions du fonctionnement des grandes sociétés à l'échelle mondiale conduit à se poser la question des risques économiques, financiers et juridiques, Monsieur OWEN-JONES a proposé aux administrateurs de créer un Comité d'Audit, ce qu'ils ont approuvé à l'unanimité. La tâche de ce Comité sera d'étudier les procédures de contrôle en place, de s'assurer qu'elles sont nécessaires et suffisantes, qu'elles sont bien appliquées et qu'elles permettent bien de protéger la Société de toute atteinte à son patrimoine.

Cette création s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des textes réglementaires permettant aux Conseils d'Administration de décider de la création de comités d'études.

Tout en conservant la dimension collégiale des décisions du Conseil d'Administration dans le domaine des comptes eux-mêmes, l'objectif du Comité d'Audit est d'offrir au Conseil la possibilité de regarder ces comptes avec une sécurité accrue.

Le Comité d'Audit se réunira sur convocation de son Président, Monsieur LECERF, administrateur personnalité extérieure, chaque fois que celui-ci ou le Conseil d'Administration le jugeront utile et au moins trois fois par an. Constitué par ailleurs de deux autres administrateurs, Monsieur MEYERS et Monsieur CASTAÑER BASCO, le Comité pourra, dans le cadre de sa mission, entendre les

Commissaires aux Comptes de la Société et les responsables des services concernés par toutes les procédures en question. Les délibérations et recommandations du Comité d'Audit feront l'objet d'un rapport présenté au Conseil d'Administration avant l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires.

Comme le Conseil d'Administration, le Comité d'Audit procédera chaque année à l'examen de son mode de fonctionnement et, tenant compte des remarques qui pourront lui être faites par le Conseil et la Direction Générale, formulera, dans le cadre de sa mission, des propositions visant à améliorer la qualité de ses travaux.

Le Conseil d'Administration note enfin que le Comité "Management et Rémunérations" s'est réuni deux fois en 1998 et a pu lui faire des propositions sur l'évolution de la rémunération de la Direction Générale et l'attribution des options d'achat d'actions de L'ORÉAL. Sur ce dernier point, et comme le Président a souhaité le rappeler, il apparaît nettement combien les stock-options permettent d'associer encore plus les cadres au développement du groupe, en les fidélisant et en les faisant participer plus complètement aux bénéfices de la croissance.

Avec la nomination de Monsieur LECERF au Comité d'Audit, c'est Monsieur de ROYÈRE qui lui succède comme administrateur personnalité extérieure, membre du Comité "Management et Rémunérations". Comme par le passé, Madame BETTENCOURT préside ce dernier Comité dont Monsieur MAUCHER, administrateur, est également membre.

## • Chiffre d'affaires hors taxes

Le montant des ventes réalisées par la Société L'ORÉAL au cours de l'année 1998 s'est établi à 7 107 529 778 francs hors taxes contre 6 370 554 220 francs en 1997.

Chiffre d'affaires (en francs)	1998	1997	Variation en %
1 <sup>er</sup> trimestre	1 808 896 725	1 592 883 810	13,56
2 <sup>e</sup> trimestre	1 937 715 265	1 716 733 350	12,87
3 <sup>e</sup> trimestre	1 638 398 055	1 572 694 512	4,18
4 <sup>e</sup> trimestre	1 722 519 733	1 488 242 548	15,74
<b>Total</b>	<b>7 107 529 778</b>	<b>6 370 554 220</b>	<b>11,57</b>

Note : ce chiffre d'affaires comprend les ventes de marchandises et de produits finis, les produits accessoires, les ventes de déchets, les prestations de service, déduction faite des réductions sur ventes. Ces ventes comprennent, pour une part, des fournitures de marchandises faites à diverses filiales qui, du point de vue consolidé, sont des ventes intra-groupe.

## Fusions, acquisitions, prises de participations, prêts ou augmentations de capital

Dans près de 150 pays, L'ORÉAL a maintenu en 1998 son rythme de croissance régulier. Les investissements consentis à un grand nombre de filiales, soit dans le cadre d'acquisitions, de prises de participations, de prêts, ou d'augmentations de capital, ont été réalisés sur tous les continents. Le groupe a su adapter en permanence ses efforts compte tenu des situations économiques locales différentes et soumises parfois à des difficultés conjoncturelles.

En **France**, c'est le projet de rapprochement entre SYNTHÉLABO et SANOFI qui aura principalement marqué l'année 1998. Les deux laboratoires ne se rapprochent pas pour pallier leur faiblesse, mais bien pour unir leurs efforts et assurer ensemble, dans de meilleures conditions, leur croissance.

En **Espagne**, confirmant ainsi l'orientation stratégique d'implantation du groupe dans les grands pays européens par la création de holdings, une nouvelle organisation a été annoncée. Les sociétés existantes dans le pays ont été regroupées par fusion absorption et L'ORÉAL HISPANIA a été créée. Cette entité a ensuite transféré les différentes activités à six sociétés nouvelles, filiales à 100 % de la holding et correspondant à chacune des divisions opérationnelles du groupe.

L'attention de L'ORÉAL s'est par ailleurs portée sur de nombreux autres pays d'**Europe occidentale**.

A **Chypre**, L'ORÉAL a conforté ses positions en complétant sa participation dans PARMOBEL, qui passe de 60 à 75 %.

En **Hongrie**, L'ORÉAL a procédé chez LOREBEL, filiale à 100 %, à une augmentation de capital, la croissance de l'activité étant soutenue.

En **Pologne**, en complément des investissements précédents, des apports en nature ont été réalisés en 1998 pour l'usine (KOSMEPOL), dont la production ne cesse d'augmenter. Ils permettront de couvrir les besoins opérationnels d'une entité industrielle qui fabrique environ 40 millions d'unités destinés aussi à la Russie, à la République tchèque et à la Hongrie. Un envoi de fonds a de même été consenti à l'affaire de distribution KOSMEOR, la croissance de son activité étant très encourageante, avec notamment l'implantation de nouvelles marques.

En **République tchèque** (CESLOR), en **Roumanie** (ROMELOR), en **Slovaquie** (SLOVLOR), en **Slovénie** (LORCOS) et en **Turquie** (LOREPAR), des études ont été menées pour capitaliser dans les meilleures conditions possibles les filiales en forte croissance.

Bien souvent, des apports complémentaires et des prêts ont été accordés dans l'attente de décisions définitives au regard des développements de chacun des pays.

Enfin, pour cette région du monde, la **Russie** a particulièrement retenu l'attention de L'ORÉAL. Des dispositions avaient été prises à l'automne, dès le début de la crise, de manière à dimensionner l'affaire au rythme d'une activité réduite. La situation s'était stabilisée fin 1998, avec une organisation adaptée.

En **Afrique du Sud**, la filiale de L'ORÉAL à 100 %, ELEBELLE, continue de progresser, et pour soutenir son développement, le groupe a procédé à des apports complémentaires en fonds propres.

En **Amérique du Nord**, L'ORÉAL a souscrit à une augmentation de capital de COSMAIR Inc. U.S.A., sa filiale à 100 %, pour un montant de 100 millions de US dollars. Cette opération a été notamment réalisée pour assurer le refinancement par L'ORÉAL de l'acquisition de la société SOFT SHEEN PRODUCTS Inc., leader américain des produits capillaires ethniques. Cette acquisition constitue pour L'ORÉAL une opportunité de croissance stratégique sur ce marché.

Fondée en 1964 à Chicago par Edward et Bettian GARDNER, SOFT SHEEN PRODUCTS Inc. fabrique des gammes complètes de produits spécialisés. SOFT SHEEN exporte ses produits au Canada, en Grande-Bretagne, en Afrique de l'Ouest et aux Caraïbes.

En **Amérique du Sud**, les investissements de L'ORÉAL se sont principalement concentrés au Brésil, au Chili, en Colombie et au Pérou :

Au **Brsil** (PROCOSA), les autorisations administratives locales ayant été obtenues pour l'achat d'un terrain à Rio de Janeiro, L'ORÉAL a procédé à un envoi de fonds préalable. La construction d'une usine est à l'étude.

Au **Chili** (L'ORÉAL CHILE), pour faire suite à l'achat d'UNISA, mettre à niveau et soutenir l'activité de la filiale à 100 % L'ORÉAL, il a été procédé à un transfert de fonds au titre d'une augmentation de capital et un prêt à titre gratuit a été accordé en complément.

En **Colombie**, compte tenu du fort développement de PROBECOL, c'est une augmentation de capital par émission de nouveaux titres qui a été réalisée.

Au **Pérou**, une nouvelle filiale a été créée (L'ORÉAL PERÚ S.A.) avec l'ancien distributeur des produits L'ORÉAL Parfumerie et L'ORÉAL Coiffure, le

groupe YOBEL. L'ORÉAL détient 70 % du capital de cette nouvelle filiale et YOBEL 30 %.

Les activités de L'ORÉAL en **Chine** reposent sur trois entités distinctes :

1) L'ORÉAL SUZHOU est une joint-venture constituée en association avec un partenaire chinois (le "Suzhou Medical College Scientific and Technology Development"). Son objectif est la construction d'une usine permettant de fabriquer pour le marché local et pour l'exportation. La construction de cette usine a débuté en octobre 1997 et les travaux de gros œuvre étant achevés, nous sommes dans la phase de finition du bâtiment et de l'installation du matériel. La fabrication devrait démarrer en avril 1999.

2) MAYBELLINE SUZHOU, filiale à 100 % L'ORÉAL, assure, grâce à son usine locale, la fabrication et la commercialisation des produits MAYBELLINE en Chine.

3) Enfin LAI MEI COSMETICS INTERNATIONAL TRADING COMPANY Ltd a été créée dans la zone franche de Waigaoqiao à Shanghai, après obtention d'une "business licence". Cette filiale est destinée à importer et distribuer les produits qui ne peuvent être fabriqués localement, dans l'attente d'un accord des autorités chinoises.

En 1998, L'ORÉAL a réalisé d'importants investissements dans ces filiales sous forme de prêts ou d'augmentations de capital.

En **Corée**, les activités de L'ORÉAL se sont regroupées au sein de KOBEL et, pour soutenir le développement de cette filiale à 100 %, L'ORÉAL a accordé des avances en attente de capitalisation.

En **Inde**, chez INDELOR, L'ORÉAL a obtenu auprès des autorités locales une extension de ses apports initialement autorisés. L'ORÉAL peut envisager dans ce pays de produire localement, le principe du rachat de la structure industrielle indépendante actuelle ayant été accordé par l'administration indienne et la Banque Centrale.

En **Indonésie** (YASULOR), après que L'ORÉAL a passé sans dommage la crise en 1998, et compte tenu des conditions plus favorables, il a été procédé au transfert de sommes permettant de couvrir les besoins de trésorerie à court terme.

Au **Japon**, où L'ORÉAL détenait 70 % du capital de NIHON L'ORÉAL KK, 30 % étant détenu par les partenaires KOBAYASHI KOSE, L'ORÉAL a seul souscrit à une augmentation de capital. A compter de cette opération, L'ORÉAL détient 83,50 % de NIHON L'ORÉAL KK. Par ailleurs, dans ce pays, la joint-venture existante, qui commercialise les produits du catalogue BÉAUTE CRÉATEURS, a poursuivi son développement. Cette société a été constituée avec

un capital souscrit et libéré par la société japonaise OSI (60 %), L'ORÉAL (20 %) et LES 3 SUISSES INTERNATIONAL (20 %)

Enfin, toujours dans la perspective du développement de ses affaires en Asie, L'ORÉAL a mené à bien tout ou partie des négociations pour le rachat de ses partenaires, notamment en **Malaisie**, à **Singapour**, à **Taiwan** et en **Thaïlande**, L'ORÉAL détenant maintenant, la plupart du temps, 100 % du capital de ces filiales.

A noter enfin au **Moyen-Orient** la création d'une filiale à 100 % L'ORÉAL, dans la zone franche de Djebel Ali, à Dubaï. Cette filiale (L'ORÉAL MIDDLE EAST FZE) approvisionnera rapidement l'ensemble des agents de la péninsule Arabique (Arabie Saoudite, Koweït, les Émirats Arabes Unis, Bahreïn, Oman et le Qatar). Elle a débuté ses activités en juillet 1998 et a bénéficié dans ce cadre de transferts de fonds de L'ORÉAL.

En conclusion, le Conseil d'Administration note toute l'importance de ces réalisations et de ces projets. Les engagements pris par L'ORÉAL accompagnent le dynamisme des équipes qui ne cessent de développer et d'installer des bases d'activité partout dans le monde. Ceci est très encourageant pour l'avenir.

## Comptes sociaux annuels

Au 31 décembre 1998, le total du bilan s'élève à 34 788 422 796 francs, contre 32 657 167 165 francs au 31 décembre 1997.

La présentation des comptes sociaux est conforme à la loi du 30 avril 1983 et au décret d'application du 29 novembre 1983.

Au 31 décembre 1998, le capital social est composé de 67 606 216 titres, dont 67 591 183 actions et 15 033 certificats d'investissement de 10 francs nominal.

L'annexe comptable fait partie des comptes annuels. Pour une analyse des postes du bilan et du compte de résultat, il convient de se reporter à cette annexe. Le commentaire sur l'activité des filiales et participations est donné dans la partie de notre rapport concernant le groupe consolidé. Les éléments chiffrés concernant la recherche sont également donnés dans cette fraction du rapport où seuls ils prennent toute leur signification.

Les résultats qui vous sont présentés tiennent compte des divers revenus encaissés au titre de la concession de l'exploitation des brevets et marques et de l'assistance technique.

Les redevances encaissées au titre de l'exploitation des brevets sont incluses dans le poste "Autres produits", et au titre de l'assistance technique dans le poste du chiffre d'affaires dénommé "Production vendue de services".

Ces montants doivent bénéficier pour partie de l'imposition au taux réduit sous réserve de leur affectation au compte "Réserve spéciale des plus-values à long terme".

Les sommes provenant de l'exploitation des marques sont incluses dans le poste "Autres produits".

Le compte de résultat fait ressortir un bénéfice net de . . . . . 3 601 294 841 francs contre (en 1997) . . . . . 3 864 322 883 francs

A données comparables, c'est-à-dire compte non tenu des plus-values exceptionnelles à caractère comptable dérogatoires en 1997, l'évolution du résultat d'une année sur l'autre s'explique notamment par la variation des éléments suivants :

les produits financiers	
de participations . . . . .	+ 239 257 584 francs
les différences	
de change . . . . .	+ 93 450 136 francs
la participation	
des salariés . . . . .	- 9 646 580 francs
l'impôt sur les bénéfices . . . . .	- 89 646 580 francs

Le bénéfice net de 1998 de 3 601 294 841 francs s'entend :

- après virement au crédit de ce compte à l'expiration du délai légal de cinq ans, de la provision pour investissement constituée en 1993 au titre de l'exercice 1992 pour un montant de 15 633 750 francs, libre d'impôt sur les sociétés,
- après constitution, en application de l'ordonnance du 17 août 1967 sur la participation du personnel aux fruits de l'expansion de l'entreprise, y compris transfert effectué par nos filiales, à notre profit, d'une partie des provisions pour investissement, en application d'accords dérogatoires :
  - d'une réserve au profit du personnel de . . . . . 60 007 288 francs provisionnée en 1997 pour 60 400 000 francs,
  - d'une provision pour investissement de . . . . . 39 388 265 francs contre 32 818 079 francs en 1997,
  - et d'une dotation pour participation des salariés, au titre de l'exercice 1998<sup>(1)</sup> de . . . . . 70 150 000 francs contre 60 400 000 francs en 1997.

(1) Conformément à la réglementation tendant à éviter les doubles emplois, le calcul de la réserve de participation des sociétés en nom collectif s'effectue uniquement au niveau de chacune des sociétés.

Il est précisé :

que le montant global des dépenses et charges visées à l'article 223-4 du C.G.I. et le montant de l'impôt applicable en raison de ces dépenses et charges sont les suivants :

Dépenses et charges	1 724 504 francs
Impôts	718 428 francs

## Répartition du résultat

Le Conseil d'Administration vous propose de porter le dividende net de 16,00 francs versés en 1998 par action ou certificat d'investissement à 18,50 francs versés en 1999 sur l'exercice 1998 par action ou certificat d'investissement<sup>(2)</sup>, soit une augmentation de 15,6 %.

L'Assemblée Générale, sur la proposition du Conseil d'Administration décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice 1998 s'élevant à . . . . . 3 601 294 841,12 francs

- Aucune dotation à la réserve légale, celle-ci s'élevant déjà au dixième du capital social . . . . . -
  - A la réserve spéciale des plus-values nettes à long terme . . . . . 501 461 464,00 francs
  - 5 % des sommes dont les titres sont libérés, soit la totalité du capital, à titre de premier dividende . . . . . 33 803 108,00 francs
- le solde s'établissant à . . . . . 3 066 030 269,12 francs
- majoré d'un prélèvement sur le poste "Réserve spéciale des plus-values nettes à long terme" d'un montant de . . . . . 395 480 225,00 francs
- laissant un solde disponible de . . . . . 3 461 510 494,12 francs
- un montant de . . . . . 1 216 911 888,00 francs sera attribué aux actionnaires ou titulaires de certificats d'investissement, à titre de superdividende,

(2) Situation du capital au 31 décembre 1998 :

Nombre d'actions . . . . .	67 591 183
Nombre de certificats d'investissement . . . . .	15 033
Total des titres . . . . .	67 606 216

Les dividendes revenant aux actions et certificats d'investissement détenus par la Société au moment de la mise en paiement seront affectés au compte "Autres réserves".

• un montant de . . . . . 70 000 000,00 francs servira à assurer le paiement du précompte mobilier,

• le solde, soit . . . . . 2 174 598 606,12 francs sera affecté au compte "Report à nouveau" ou au compte "Autres réserves", conformément à la pratique du groupe.

Les dividendes par action ou certificat d'investissement mis en paiement au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

	Dividende net	Avoir fiscal	Total
1995	13,30 francs	6,65 francs	19,95 francs
1996	14,00 francs	7,00 francs	21,00 francs
1997	16,00 francs	8,00 francs	24,00 francs

Le Conseil d'Administration propose de fixer la **date de paiement du dividende au mardi 15 juin 1999.**

• Pour les actions ou certificats d'investissement inscrits en "Compte nominatif pur", directement par la BANQUE NATIONALE DE PARIS, en sa qualité d'établissement mandataire, suivant le mode de règlement indiqué par les titulaires.

• Pour les actions ou certificats d'investissement inscrits en "Compte nominatif administré", ainsi que pour les actions au porteur faisant l'objet d'une inscription en compte, par les intermédiaires habilités auxquels la gestion de ces titres a été confiée.

Pour les actionnaires ou titulaires de certificats d'investissement, porteurs ou nominatifs administrés, le dividende est payable sans frais chez tous les intermédiaires teneurs de comptes.

Nous suggérons de maintenir, pour l'exercice 1999, à 5 000 000 de francs le montant maximum des jetons de présence revenant au Conseil d'Administration.

Le montant de ces jetons de présence sera déductible fiscalement dans la limite fixée par l'Article 14 de la loi n° 75.12.78 du 30 décembre 1975.

Le Conseil d'Administration aura le soin de répartir le montant desdits jetons de présence entre ses membres et d'en fixer la date de mise en paiement.

Vos Commissaires aux Comptes vous soumettront leur rapport spécial sur les conventions directes ou indirectes ayant pu intervenir entre votre Société et ses Administrateurs, conformément à l'Article 101 de la loi du 24 juillet 1966.

## Autorisation donnée à la Société de racheter ses propres actions

Statuant aux conditions de quorum et de majorité d'Assemblée Générale Ordinaire, il est demandé à l'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et connaissance prise de la note d'information visée par la Commission des Opérations de Bourse, d'autoriser le Conseil d'Administration à opérer en Bourse ou autrement sur les actions de la Société, conformément aux articles 217-2 et suivants de la loi du 24 juillet 1966 et dans les conditions suivantes :

- le prix d'achat par action ne pourra pas être supérieur à 800 euros,
- le prix de cession par action ne pourra pas être inférieur à 400 euros,
- le nombre d'actions que la Société pourra acquérir ne pourra excéder plus de 6 % du nombre d'actions composant le capital.

En cas d'opérations sur le capital de la Société, et plus particulièrement en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions, ainsi qu'en cas soit d'une division, soit d'un regroupement de titres, les montants indiqués précédemment seront ajustés arithmétiquement dans la proportion requise par la variation du nombre total d'actions déterminée par l'opération.

Cette autorisation est destinée à permettre à la Société d'utiliser ces actions aux fins suivantes :

- pour opérer en Bourse sur ses actions en vue de régulariser les cours,
- pour permettre à la Société d'acquérir, puis de céder ou de transférer, par tous moyens, dont la vente de contrats optionnels à conclure avec des prestataires de services d'investissement, et dans les conditions ci-dessus énumérées, ses propres actions à des fins de gestion économique et financière du capital et plus généralement à des fins de gestion active de ses fonds propres au regard de ses besoins en financement.

Les actions autodétenues pourront être annulées par voie de réduction de capital dans les limites fixées par la loi, sous réserve d'une décision des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Extraordinaire à intervenir en ce sens.

Cette autorisation est donnée pour une période maximale de dix-huit mois, expirant, en tout état de cause, à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1999.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de délégation, pour passer tous ordres de Bourse, conclure

tous accords, établir tous documents, notamment d'information, effectuer toutes formalités et toutes déclarations auprès de tous organismes et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

## **Rapport du Conseil d'Administration à l'occasion de l'Assemblée Générale Extraordinaire du mardi 1<sup>er</sup> juin 1999**

### **Reconstitution des certificats d'investissement et des certificats de droit de vote existants en actions**

En septembre 1986, L'ORÉAL, dont le capital était constitué de 4 291 420 actions, émettait, pour contribuer au financement de sa croissance, 429 142 certificats d'investissement pour un montant total de 1,36 milliard de francs. Parallèlement, les certificats de droit de vote correspondants étaient attribués gratuitement à tous les actionnaires, à raison d'un certificat pour dix actions possédées.

En juin 1993, il subsistait, du fait de la reconstitution des actions opérées par réunion chez le même titulaire de certificats de droit de vote et de certificats d'investissement, un peu plus de 3 millions de certificats. GESPARAL détenait alors 97 % des certificats de droit de vote en circulation. Constatant la profonde décote des cours des certificats d'investissement par rapport à ceux des actions, qui atteignait pratiquement 40 %, GESPARAL lançait alors une offre publique d'échange des certificats d'investissement et de droit de vote contre des actions. L'échange était proposé à raison de quatre actions pour cinq certificats d'investissement ou de deux actions pour cinq certificats de droit de vote.

A l'issue de l'offre publique, le nombre de certificats en circulation s'est trouvé réduit à moins de 25 000, les certificats ont été radiés de la cote officielle, et leur cotation transférée sur le marché hors cote. Ce dernier ayant disparu en juillet 1998, leur cotation s'opère désormais sur le "marché libre" de la Bourse de Paris : il s'échange épisodiquement des quantités très réduites de titres.

Le capital de L'ORÉAL comporte actuellement quelque 14 500 certificats de droit de vote et autant de certificats d'investissement au regard de quelque 67,6 millions d'actions. Les difficultés et les coûts générés par la présence de ces certificats sont disproportionnés au regard de leur nombre très réduit.

La loi n° 98-546 du 2 juillet 1998 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, introduisant l'article 283-1-2 à la loi du 24 juillet 1966, prévoit que l'Assemblée Générale Extraordinaire d'une société cotée peut décider, sur les rapports

du Conseil d'Administration et d'un Commissaire aux avantages particuliers, de procéder au rachat par la Société des certificats de droit de vote en vue de les attribuer gratuitement aux titulaires de certificats d'investissement et de reconstituer ainsi les actions entre leurs mains, après qu'une Assemblée des titulaires de certificats de droit de vote, convoquée et statuant selon les règles des Assemblées Spéciales d'actionnaires, a approuvé le projet à une majorité de 95 % des titulaires présents ou représentés.

Cette Assemblée Spéciale s'est tenue le 29 mars 1999 et a voté le principe de l'opération. Préalablement à la tenue de cette Assemblée Spéciale nous avons demandé au Cabinet DETROYAT, à titre d'expert indépendant, d'évaluer les certificats de droit de vote ; ce rapport figure au dossier de la présente Assemblée. Figure également, conformément à la loi, le rapport du Commissaire aux avantages particuliers.

Votre Conseil d'Administration a pris acte de la décision favorable de l'Assemblée Spéciale et a arrêté le prix du rachat des certificats de droits de vote à un prix en euros égal à 6 % de la moyenne des cours de l'action L'ORÉAL enregistrée pendant les mois de mars, avril et mai 1999.

Cette moyenne est la plus élevée des trois moyennes suivantes :

- la moyenne des cours de Bourse à l'ouverture,
- la moyenne des cours de Bourse à la clôture,
- la moyenne des cours moyens pondérés tels que publiés par FININFO.

Si ce prix n'est pas égal à un nombre entier d'euros, il sera calculé avec deux décimales par arrondi au centième d'euro le plus proche (0,005 étant arrondi au centième supérieur).

Il vous est en conséquence proposé de procéder à la reconstitution des actions selon les modalités précitées.

### **Conversion du capital en euros**

La cotation des titres L'ORÉAL s'effectue en euros depuis le 4 janvier 1999 et la communication financière se fera désormais de plus en plus en euros conformément aux recommandations de la Commission des Opérations de Bourse. La faculté de convertir leur capital en euros est ouverte aux sociétés françaises depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1999.

Il est proposé aux actionnaires de L'ORÉAL d'user de cette faculté et de décider des modalités de cette conversion qui prendra effet à l'issue de l'Assemblée.

Cette conversion aurait pour finalité de porter la valeur nominale du titre de 10 francs, soit 1,52449 euro, à 2 euros.

La valeur nominale du titre serait préalablement augmentée de 10 à 13,11914 francs, par l'incorporation d'une somme de 210 873 252,57424 francs prélevée sur le compte des plus-values à long terme, puis convertie en euros de sorte que le capital de L'ORÉAL serait porté à 135 212 432 euros divisé en 67 606 216 actions et certificats d'investissement d'une valeur nominale de 2 euros.

## Options d'achat d'actions L'ORÉAL

Le 19 juin 1987, l'Assemblée Générale des actionnaires décidait de supprimer l'autorisation donnée antérieurement au Conseil d'Administration de consentir des options de souscription d'actions de la Société L'ORÉAL. Dans sa première résolution, cette même Assemblée donnait l'autorisation de consentir aux membres du personnel et aux dirigeants des options donnant droit à l'achat d'actions de la Société L'ORÉAL (depuis lors, les certificats d'investissement en circulation au titre des options d'achat ont été échangés contre des actions).

Cette décision de l'Assemblée entérinait le souhait de la Société de ne pas provoquer de dilution du capital par des souscriptions d'actions au bénéfice d'attributaires d'options. Les options d'achat n'ont d'incidence, ni sur le montant, ni sur la structure du capital.

Depuis cette date, et tous les ans en Assemblée Générale, le point de la situation est fait à l'attention des actionnaires.

Le 14 juin 1990, l'Assemblée Générale décidait de limiter à 2 % la part maximum du capital social pouvant être attribuée au titre des options d'achat d'actions en circulation. Pour le calcul de la limite de 2 %, il n'est pas tenu compte des options consenties antérieurement et déjà levées.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 mai 1995 a renouvelé au Conseil d'Administration la possibilité d'accorder des options d'achat d'actions. Cette autorisation est valable jusqu'au 30 mai 2000.

Depuis 1993, il est prévu que le prix d'attribution des options ne peut être inférieur au plus élevé des chiffres suivants : 95 % du cours moyen d'acquisition des titres par la Société (qui supporte les frais correspondants) ou 95 % de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de Bourse précédant la date d'attribution des options.

Depuis 1989, les options ne peuvent être exercées avant cinq ans (sauf exceptions prévues par la loi et les règlements des attributions d'options), et la validité d'une attribution peut aller de dix jusqu'à vingt ans (Assemblée Générale du 23 juin 1989). Jusqu'en 1997, les options étaient soumises à une période d'indisponibilité contractuelle, soit de cinq ans, soit de sept ans. Par décision du Conseil

d'Administration du 17 octobre 1997 et sur proposition du Comité "Management et Rémunérations", cette période a été ramenée à cinq ans pour toutes les attributions.

Ces conditions sont la garantie que l'option d'achat d'actions est un élément moteur du développement à long terme de notre groupe. Il s'agit de motiver, d'associer et de fidéliser plus particulièrement les salariés qui, par leurs capacités et leur engagement, agissent sur les performances du groupe.

Dans sa réunion du 15 octobre 1998 et du 8 décembre 1998, le Conseil d'Administration a décidé d'attribuer des options pour respectivement 140 000 et 110 000 actions dans les conditions qui sont présentées dans le tableau ci-après.

Au 31 décembre 1998 :

la limite de 2 % du capital en quantité de titres représentait	1 352 124 actions
le nombre d'options d'achat d'actions en circulation se montait à . . . . .	1 047 554 actions
le solde disponible pouvant être attribué en options d'achat était donc de . . . . .	304 570 actions

Enfin, dans la continuité de la politique qui vient d'être rappelée et sur proposition de son Président, le Conseil d'Administration souhaite ouvrir davantage cette possibilité donnée aux cadres de les associer plus étroitement à la marche de l'entreprise et propose, à l'occasion de l'Assemblée Générale Mixte du mardi 1<sup>er</sup> juin 1999 :

- de porter à 4 % (contre 2 % actuellement) la part maximum du capital social de la Société pouvant être consacrée aux options d'achat d'actions en circulation. Pour le calcul de la limite de 4 % il ne sera pas tenu compte des options consenties antérieurement, et déjà levées,
- d'autoriser le Conseil d'Administration à ouvrir un nouveau plan d'attributions d'options d'achat d'actions pour une période de cinq ans. L'ouverture des options se fera aux conditions largement développées ci-dessus, cette nouvelle autorisation étant valable jusqu'au 31 mai 2004.

Il est précisé par ailleurs que si la Société réalise, pendant la période, des opérations financières ayant une incidence sur le capital, le Conseil d'Administration devra procéder à un ajustement du prix et du nombre des actions faisant l'objet d'options non encore levées, de telle sorte que la valeur totale des options en cours demeure constante pour chaque bénéficiaire.

Les modalités de calcul, déterminées par la loi, sont directement fonction des conditions dans lesquelles seraient réalisées ces opérations financières, de telle manière que les droits des bénéficiaires restent identiques.

La situation des plans en cours est la suivante :

### Plans d'options d'achat d'actions L'ORÉAL en cours \*

(Situation au 31 décembre 1998)

DATE DE L'ASSEMBLÉE	14.6.90	26.5.92	26.5.92	30.5.95	30.5.95	30.5.95	30.5.95
DATE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	25.1.91	21.10.94	13.12.94	14.12.95	17.10.97	15.10.98	8.12.98
Nombre total d'options attribuées	384 070	110 000	110 000	275 000	250 000	140 000	110 000
• dont nombre attribué au Comité de Direction	123 640	74 800	0	64 900	99 500	15 000	0
Nombre de dirigeants / Nombre total bénéficiaires	11/74	4/11	0/47	6/88	8/102	2/	0/
DATE D'OUVERTURE DU PLAN	26.1.96	22.10.99	14.12.99	15.12.00	18.10.02	16.10.03	9.12.03
Nombre d'options restant à exercer au 31.12.98	80 774	99 000	106 300	268 400	250 000	140 000	110 000
• dont Comité de Direction	48 200	63 800	0	59 400	99 500	15 000	0
DATE D'EXPIRATION	25.1.01	21.10.04	13.12.04	14.12.05	17.10.07	15.10.08	8.12.08
Prix d'acquisition (en francs)	422,82	990,00	987,27	1 076,36	2 231,00	2 585,00	3 179,00
(en euros)	64,46	150,92	150,51	164,09	340,11	394,08	484,64

\* Il n'y a chez L'ORÉAL aucun plan d'options de souscription d'actions en cours ni aucun plan d'options d'achat ou de souscription d'actions dans les sociétés filiales de L'ORÉAL, à l'exception de SYNTHÉLABO. Les attributions d'options d'achat d'actions ne sont pas reprises dans le présent tableau dès lors que plus de 90 % des options correspondantes ont été levées.

N.B. : les nombres d'options et les prix d'acquisition mentionnés tiennent dorénavant compte des ajustements liés aux opérations financières réalisées sur le capital, tel que l'échange des certificats d'investissement contre des actions réalisé en 1993, et l'attribution gratuite d'une action pour dix anciennes, décidée par le Conseil d'Administration en 1996.

## Annulation des actions acquises

Il est proposé à l'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, et connaissance prise de la note d'information visée par la Commission des Opérations de Bourse, d'autoriser le Conseil d'Administration à opérer en Bourse ou autrement sur les actions de la Société, conformément aux articles 217-2 et suivants de la loi du 24 juillet 1966 afin de permettre à notre Société de procéder éventuellement à l'annulation des titres ainsi acquis. Nous vous proposons que la présente Assemblée autorise le Conseil à procéder à cette annulation.

## Modifications statutaires

### 1. Extension de l'objet social

Votre Société, dans le cadre de sa mission de holding telle que résultant de son objet social, gère de façon dynamique ses prises de participation. Cette gestion dynamique l'amène à définir et mettre en place une politique financière de groupe destinée à procurer un intérêt à toutes les participantes.

Dans ces conditions, et dans un souci de plus grande précision, votre Conseil a estimé opportun de vous demander de compléter l'objet social, en y ajoutant la participation de votre Société, dans le

cadre d'une politique de groupe, à des opérations de trésorerie au sens de l'article 12-3 de la loi bancaire, comme chef de file ou non, soit sous la forme d'une centralisation de trésorerie, d'une gestion centralisée des risques de change, de règlements compensés intragroupe ("netting"), soit encore sous toute autre forme autorisée par les textes en vigueur.

Si vous approuvez cette décision, l'article 2 Objet sera modifié comme suit :

#### Article 2 : Objet

Il est ajouté après l'alinéa :

• "et la participation, directe ou indirecte de la Société dans toutes opérations de la nature de celles qui viennent d'être indiquées, par voie de création de sociétés, d'apport à des sociétés déjà existantes, de fusion ou d'alliance avec elles, de cession ou de location à des sociétés ou à des personnes, de tout ou partie des biens et droits mobiliers et immobiliers, de souscription, achats et ventes de titres et droits sociaux, de commandites, d'avances, de prêts ou autrement,"

l'alinéa suivant :

• "la participation, dans le cadre d'une politique de groupe, à des opérations de trésorerie au sens de l'article 12-3 de la loi bancaire, comme chef de file ou non, soit sous la forme d'une centralisation de

trésorerie, d'une gestion centralisée des risques de change, de règlements compensés intragroupe ("netting"), soit encore sous toute autre forme autorisée par les textes en vigueur."

## 2. Suppression de mentions non obligatoires figurant à l'article 6 "Apports-Capital social" et relatives à l'historique des apports

Les statuts de votre Société comportent un article 6 -"Apports-Capital social" qui retrace longuement l'historique des apports, alors qu'il ne s'agit pas d'une obligation légale. En effet, l'article 288 alinéa 2 du décret du 23 mars 1967 autorise, cinq ans après l'immatriculation au registre de commerce, à faire disparaître dans les statuts déposés au greffe la mention des apports en nature.

Nous vous proposons de modifier en conséquence l'article 6 "Apports-Capital social" pour rendre nos statuts plus concis et abordables. L'article 6 sera alors dénommé simplement "Capital social" et comportera le paragraphe suivant :

"§ 1 – Le Capital social est fixé à 676 062 160 francs divisé en 67 591 183 actions de 10 francs chacune, entièrement libérées, et 15 033 certificats d'investissement de 10 francs chacun, entièrement libérés (15 033 certificats de droit de vote créés parallèlement)."

Si l'Assemblée Générale Mixte décidait de convertir le capital en euros, ce qui lui est proposé, ce paragraphe serait modifié en conséquence.

## 3. Autorisation d'achat de ses propres actions par la Société

La loi DDOEF du 2 juillet 1998 a substitué au principe d'interdiction générale du rachat de ses propres titres un principe général d'autorisation. Le Conseil d'Administration propose de supprimer les 3 derniers alinéas du 4<sup>e</sup> § de l'article 6 et le 5<sup>e</sup> § de ce même article.

## 4. Durée fixe pour le mandat des administrateurs

Nous vous rappelons que la loi prévoit la fixation d'une durée précise des fonctions des administrateurs dans les statuts au sens de l'article 90, alinéa 1, de la loi du 24 juillet 1966.

Nous vous proposons de modifier en conséquence l'article 8 "Conseil d'Administration", pour répondre à cette disposition légale.

Si vous approuvez cette décision, l'article 8 "Conseil d'Administration" sera modifié comme suit :

### Article 8 : Conseil d'Administration

La première phrase du premier alinéa du § 5 :  
"La durée des fonctions qui est fixée pour chaque administrateur par l'Assemblée Générale Ordinaire ne peut excéder quatre années."

devient :

"L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la durée des fonctions de chaque administrateur à quatre années."

## 5. Vote des usufruitiers dans les Assemblées Générales Ordinaires et dans les Assemblées Générales Extraordinaires

L'article 163 alinéa 4 de la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966 permet d'aménager l'exercice du droit de vote attaché aux actions grevées d'usufruit. En conséquence, et dans un souci de simplifier l'organisation des assemblées d'actionnaires, nous vous proposons que le droit de vote attaché à ces actions soit exercé par l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires comme dans les assemblées générales extraordinaires. Il est indiqué que les nu-proprétaires continueront de pouvoir accéder aux assemblées précitées.

## 6. Suppression des reprises intégrales de la loi du 24 juillet 1966, du décret du 23 mars 1967 notamment, ainsi que de dispositions antérieurement applicables

Les statuts de votre Société comportent des reprises intégrales des lois relatives aux sociétés commerciales, notamment de la loi du 24 juillet 1966 et du décret du 23 mars 1967.

Pour éviter de devoir corriger les statuts dès qu'une modification légale intervient et pour assurer une meilleure concision légale aux statuts de la Société, étant précisé que ces informations peuvent être trouvées sur d'autres supports, nous vous proposons de supprimer les multiples reprises intégrales de dispositions légales.

Un tableau récapitulatif des modifications proposées à l'Assemblée Générale est annexé au présent rapport.

## Informations

### 1) Répartition du capital et nombre de titres à rémunérer au 31 décembre 1998

	Nombre de titres au 31.12.1997	Réunions CI et CDV du 01.01.1998 au 31.12.1998	Nombre de titres au 31.12.1998
Actions	67 590 379 99,9766 %	+ 804	67 591 183 99,9778 %
Certificats d'Investissements (et Certificats de Droit de Vote créés parallèlement)	15 837 0,0234 %	- 804	15 033 0,0222 %
<b>Total des titres à rémunérer</b>	<b>67 606 216 100 %</b>		<b>67 606 216 100 %</b>

### 2) Le compte rendu des opérations réalisées

au titre de l'Article 217.2 de la loi du 24 juillet 1966 est donné en annexe. Il en va de même de la mention des principales variations des titres de participations et des franchissements de seuils.

### 3) Principaux actionnaires :

GESPARAL S.A. possédait, au **31 décembre 1997**, en tant qu'actionnaire majoritaire de L'ORÉAL :

- Dans le capital de L'ORÉAL : 53,70 %,
- En droits de vote (y compris droits de vote double) : 70,36 %

Au **31 décembre 1998**, la situation était la suivante :

- Part de GESPARAL dans le capital de L'ORÉAL : 53,70 %,
- Droits de vote (y compris droits de vote double) : 70,41 %.

La répartition du capital de GESPARAL, qui est la suivante :

- 51 % pour Madame Liliane BETTENCOURT et sa famille,
- 49 % pour NESTLÉ,

reste inchangée.

En ce qui concerne son capital, la Société n'a été avisée en 1998 d'aucun franchissement des seuils prévus par la loi et par ses statuts (voir nota).

Si vous approuvez les comptes qui vous sont présentés et les propositions qui vous sont faites, vous voudrez bien ratifier par votre vote les résolutions qui, après lecture des rapports des Commissaires aux Comptes, vous seront soumises.

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

(Nota) : article 356.1 de la Loi du 24 Juillet 1966, et Article 7, Paragraphe 1, des Statuts "... tout détenteur, direct ou indirect, d'une fraction du capital de la Société égale à 1 %, ou à un multiple de ce même pourcentage, inférieur à 5 %, est tenu d'en informer la Société dans le délai de quinze jours à compter du franchissement, dans l'un ou l'autre sens, de chacun de ces seuils.

Cette disposition complète le dispositif légal visant les déclarations de franchissement des seuils de participations supérieurs au vingtième, au dixième, au cinquième, au tiers et à la moitié du capital.

A défaut d'avoir été déclarées dans les conditions prévues ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote dans les Assemblées d'actionnaires, dans les conditions prévues par la Loi, si, à l'occasion d'une Assemblée, le défaut de déclaration a été constaté et si un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble 5 % au moins du capital en font la demande lors de cette Assemblée."

# Informations complémentaires

## Renseignements de caractère général concernant la société

### Forme juridique

(résumé de l'article premier des statuts) :

"L'ORÉAL est une société anonyme, régie par la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966 et par le décret n° 67-236 du 23 mars 1967."

**Législation de l'émetteur** : française.

### Date de constitution et d'expiration

(article 5 des statuts) :

"La durée de la Société est de quatre-vingt-dix-neuf années, qui a commencé le 1<sup>er</sup> janvier 1963 pour finir le 31 décembre 2061, sauf les cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévus aux présents statuts."

### Objet social

(résumé de l'article 2 des statuts) :

"La Société a pour objet, tant en France que partout ailleurs dans le monde entier :

- la fabrication et la vente de produits cosmétiques en général ; de tous appareils destinés aux mêmes fins que les produits ci-dessus ; de tous produits d'entretien de caractère ménager ; de tous produits et articles se rapportant à l'hygiène féminine et infantile et à l'embellissement de l'être humain ; la démonstration et la publicité de ces produits ; la fabrication d'articles de conditionnement ;
- la prise et l'acquisition de tous brevets, licences, procédés et marques de fabrique, leur exploitation, leur cession ou leur apport ;
- toutes opérations de diversification et toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières, faites dans l'intérêt de la Société et sous quelque forme que ce soit ;
- la participation directe ou indirecte dans toutes opérations de la nature de celles indiquées ci-dessus, notamment par voie de création de société, d'apport à des sociétés déjà existantes, de fusion ou d'alliances avec elles."

### Immatriculation de la Société :

632 012 100 R.C.S. Paris.

### Consultation des documents juridiques relatifs à la Société :

Les statuts, comptes, rapports et renseignements destinés aux actionnaires peuvent être consultés au 41, rue Martre, 92117 Clichy, sur rendez-vous si possible.

### Exercice social (extrait de l'article 18 des statuts) :

"Chaque exercice social a une durée de douze mois qui commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année (...)."

### Répartition statutaire des bénéfices (extrait de l'article 19 des statuts) :

"(...) A - Sur le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est prélevé 5 % pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une raison quelconque, la réserve est descendue au-dessous du dixième de ce capital.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve en application de la loi et augmenté du report bénéficiaire.

Sur le bénéfice distribuable, il est prélevé dans l'ordre suivant :

1) la somme nécessaire pour payer aux actionnaires et aux titulaires de certificats d'investissement, à titre de premier dividende, 5 % des sommes dont les titres sont libérés en vertu des appels de fonds et non encore amortis sans que – si les bénéfices d'une année ne permettent pas ce paiement – les actionnaires et les titulaires de certificats d'investissement puissent le réclamer sur le bénéfice d'une année subséquente.

2) sur l'excédent disponible, l'Assemblée Générale Ordinaire, sur la proposition du Conseil d'Administration, a le droit de décider le prélèvement des sommes qu'elle juge convenable de fixer - et même de la totalité dudit excédent disponible - soit pour être reportées à nouveau sur l'exercice suivant, soit pour être versées à un fonds de prévoyance ou à un ou plusieurs fonds de réserves ordinaires, extraordinaires, ou spéciaux.

Ce ou ces fonds de réserve, qui ne produiront aucun intérêt, peuvent être distribués aux action-

naires et aux titulaires de certificats d'investissement ou affectés soit à compléter aux actionnaires et aux titulaires de certificats d'investissement un premier dividende de 5 %, en cas d'insuffisance d'un ou plusieurs exercices, soit au rachat et à l'annulation d'actions ou de certificats d'investissement de la Société, soit à l'amortissement total ou partiel de ces actions et certificats.

Les actions ou certificats d'investissement intégralement amortis sont remplacés par des actions ou certificats d'investissement de jouissance ayant les mêmes droits que les autres actions et certificats d'investissement sauf le droit au premier dividende de 5 % et au remboursement de leur capital.

3) S'il en existe un, le solde est réparti entre tous les actionnaires et tous les titulaires de certificats d'investissement sans discrimination, chaque action et chaque certificat d'investissement donnant droit au même revenu.

La mise en distribution du dividende doit avoir lieu dans un délai de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par autorisation du Président du Tribunal de Commerce statuant sur requête à la demande du Conseil d'Administration.

B – Les pertes, s'il en existe, sont imputées sur les bénéfices reportés des exercices antérieurs ou sur les réserves, le solde étant porté sur un compte spécial de report à nouveau.

### **Assemblées Générales**

Les Assemblées Générales sont régies par l'ensemble des dispositions légales édictées à ce sujet et reprises dans le Titre IV des Statuts.

Il est toutefois précisé :

a) que des certificats de droit de vote et des certificats d'investissement ont été émis (décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 juin 1986) ; leurs titulaires, dans le cadre de la spécificité de ces deux types de certificats, ont les mêmes droits et les mêmes obligations que les actionnaires.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 mai 1995 ayant décidé de modifier l'article 7, paragraphe 1 des statuts, celui-ci précise : "Les certificats d'investissement ou coupures de certificats d'investissement, entièrement libérés, ainsi que les certificats de droit de vote, sont obligatoirement nominatifs."

b) que, depuis l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 mai 1965, il existe un droit de vote double soumis aux dispositions suivantes.

Un droit de vote double est conféré à toutes les actions libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription sous la forme nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire ressortissant d'un des pays membres de la Communauté Economique Européenne.

Par exception, sous les mêmes conditions, le droit de vote double peut être accordé aux actionnaires de nationalité autre que celles-ci avant indiquées sur l'agrément du Conseil d'Administration donné individuellement ; ce dernier a d'ailleurs la faculté de refuser cet agrément, comme aussi de la retirer, sans être tenu de faire connaître le motif de sa décision.

En outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, un droit de vote double sera conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce même droit.

Le droit de vote double cesse de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert et n'est recouvré par le nouveau propriétaire, ressortissant d'un des pays membres de l'Union Européenne ou agréé par le Conseil d'Administration dans les autres cas que par l'inscription à son nom pendant un délai de deux ans ; néanmoins, le délai fixé n'est pas interrompu et le droit acquis est conservé quand il s'agit d'un transfert du nominatif au nominatif résultant de succession "ab intestat" ou testamentaire, de partage de communauté de biens entre époux, de donations entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, sous réserves, dans ces divers cas, que le nouveau titulaire soit aussi ressortissant d'un des pays membres de l'Union Européenne, ou qu'il ait été agréé par le Conseil d'Administration dans les autres cas.

Article 356.1 de la loi du 24 juillet 1966, et article 7, paragraphe 1, des statuts "... tout détenteur, direct ou indirect, d'une fraction du capital de la société égale à 1 %, ou à un multiple de ce même pourcentage, inférieur à 5 %, est tenu d'en informer la Société dans le délai de quinze jours à compter du franchissement, dans l'un ou l'autre sens, de chacun de ces seuils.

Cette disposition complète le dispositif légal visant les déclarations de franchissement des seuils de participations supérieurs au vingtième, au dixième, au cinquième, au tiers et à la moitié du capital.

A défaut d'avoir été déclarées dans les conditions prévues ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote dans les assemblées d'actionnaires, dans les conditions prévues par la loi, si, à l'occasion d'une assemblée, le défaut de déclaration a été constaté et si un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble 5 % au moins du capital en font la demande lors de cette assemblée."

16

## Renseignements de caractère général concernant le capital

### Conditions statutaires auxquelles sont soumises les modifications du capital et des droits sociaux :

Aucune.

**Capital autorisé non émis :** Le Conseil d'Administration dispose d'une autorisation d'augmenter le capital, les titres émis pouvant porter le capital nominal à 1 milliard de francs. Cette autorisation expirera le 30 mai 2000.

**Titres donnant accès au capital :** Il n'existe pas de titres donnant accès au capital de la Société autres que ceux mentionnés dans le Rapport Annuel. Il n'y a chez L'ORÉAL aucun plan d'options de souscription d'actions en cours.

## Répartition actuelle du capital et des droits de vote

### Actionnariat de la Société (au 31 décembre 1998)

	Quantité détenue		Total (en % du capital)
	Actions	Certificats d'investissement	
GESPARAL	36 307 790	–	53,7048 %
Public <sup>(*) (1)</sup>	31 283 393	15 033	46,2729 %
<b>Total</b>	<b>67 591 183</b>	<b>15 033</b>	<b>100,00 %</b>

(\*) Pour les déclarations de franchissement des seuils, voir le tome 3 du Rapport Annuel, pages 14 et 16.

	Droits de vote <sup>(1)</sup>	
	Nombre <sup>(2)</sup>	En %
GESPARAL	72 620 816	70,41 %
Public	30 521 687	29,59 %
<b>Total</b>	<b>103 142 503</b>	<b>100,00 %</b>

(1) L'ORÉAL détenant, au 31 décembre 1998, 1 047 554 actions au titre des options d'achat d'actions attribuées non levées, ces actions ne possédant pas le droit de vote tant qu'elles restent la propriété de L'ORÉAL, le calcul des droits de vote est effectué en conséquence.

(2) Y compris droits de vote double (nominativité depuis deux ans au moins).

Au 31 décembre 1998, les membres du Conseil d'Administration et du Comité de Direction détenaient moins de 1 % du capital et Madame Liliane BETTENCOURT, Administrateur, assurait le contrôle majoritaire de GESPARAL mentionné ci-dessus.

La Société ne pratique pour l'instant ni auto-contrôle, ni autorégulation des cours de ses actions. La faculté d'avoir recours à la procédure de régulation des cours lui est permise par l'autorisation donnée à la Société de racheter ses propres actions telle que définie dans le présent rapport de gestion.

### Modification dans la répartition du capital social au cours des trois dernières années : néant.

### Personnes physiques ou morales exerçant, à la connaissance de la Société, un contrôle sur elle :

GESPARAL, société anonyme française créée en 1969, exerce un contrôle absolu de L'ORÉAL S.A. Elle détient en effet directement la majorité absolue des actions et plus des deux tiers des droits de vote.

## Marché des titres de l'ORÉAL

(Premier marché à règlement mensuel de la Bourse de Paris)

### Volume des transactions et évolution du cours des actions de la Société

Date	Cours ajustés (en francs)					Moyenne quotidienne des transactions		
	Plus haut (en francs)	<i>Plus haut (en euros)</i>	Plus bas (en francs)	<i>Plus bas (en euros)</i>	Moyen (en francs)	<i>Moyen (en euros)</i>	(en millions de francs)	<i>(en millions d'euros)</i>
<b>1995</b>								
Janvier	1 131,00	<i>172,42</i>	1 041,00	<i>158,70</i>	1 087,76	<i>165,83</i>	85,40	<i>13,02</i>
Février	1 205,00	<i>183,70</i>	1 086,00	<i>165,56</i>	1 156,60	<i>176,32</i>	108,62	<i>16,56</i>
Mars	1 318,00	<i>200,93</i>	1 127,00	<i>171,81</i>	1 211,86	<i>184,75</i>	133,17	<i>20,30</i>
Avril	1 345,00	<i>205,04</i>	1 248,00	<i>190,26</i>	1 298,11	<i>197,90</i>	128,68	<i>19,62</i>
Mai	1 337,00	<i>203,82</i>	1 260,00	<i>192,09</i>	1 304,90	<i>198,93</i>	136,00	<i>20,73</i>
Juin	1 320,00	<i>201,23</i>	1 200,00	<i>182,94</i>	1 249,42	<i>190,47</i>	129,94	<i>19,81</i>
Juillet	1 310,00	<i>199,71</i>	1 211,00	<i>184,62</i>	1 259,35	<i>191,99</i>	78,14	<i>11,91</i>
Août	1 340,00	<i>204,28</i>	1 260,00	<i>192,09</i>	1 296,42	<i>197,64</i>	81,00	<i>12,35</i>
Septembre	1 315,00	<i>200,47</i>	1 206,00	<i>183,85</i>	1 265,66	<i>192,95</i>	112,17	<i>17,10</i>
Octobre	1 292,00	<i>196,96</i>	1 122,00	<i>171,05</i>	1 224,31	<i>186,64</i>	120,56	<i>18,38</i>
Novembre	1 275,00	<i>194,37</i>	1 202,00	<i>183,24</i>	1 231,66	<i>187,77</i>	88,93	<i>13,56</i>
Décembre	1 327,00	<i>202,30</i>	1 195,00	<i>182,18</i>	1 274,79	<i>194,34</i>	111,70	<i>17,03</i>
<b>1996</b>								
Janvier	1 449,00	<i>220,90</i>	1 308,00	<i>199,40</i>	1 382,49	<i>210,76</i>	108,77	<i>16,58</i>
Février	1 457,00	<i>222,12</i>	1 363,00	<i>207,79</i>	1 409,47	<i>214,87</i>	100,37	<i>15,30</i>
Mars	1 578,00	<i>240,56</i>	1 362,00	<i>207,64</i>	1 432,04	<i>218,31</i>	134,57	<i>20,52</i>
Avril	1 606,00	<i>244,83</i>	1 498,00	<i>228,37</i>	1 551,55	<i>236,53</i>	143,28	<i>21,84</i>
Mai	1 616,00	<i>246,36</i>	1 511,00	<i>230,35</i>	1 567,21	<i>238,92</i>	138,67	<i>21,14</i>
Juin	1 716,00	<i>261,60</i>	1 557,00	<i>237,36</i>	1 644,25	<i>250,66</i>	184,35	<i>28,10</i>
Juillet	1 684,00	<i>256,72</i>	1 466,00	<i>223,49</i>	1 553,43	<i>236,82</i>	165,80	<i>25,28</i>
Août	1 668,00	<i>254,28</i>	1 505,00	<i>229,44</i>	1 585,20	<i>241,66</i>	116,98	<i>17,83</i>
Septembre	1 769,00	<i>269,68</i>	1 541,00	<i>234,92</i>	1 668,09	<i>254,30</i>	160,37	<i>24,45</i>
Octobre	1 845,00	<i>281,27</i>	1 703,00	<i>259,62</i>	1 788,43	<i>272,64</i>	152,81	<i>23,30</i>
Novembre	1 913,00	<i>291,63</i>	1 712,00	<i>260,99</i>	1 820,10	<i>277,47</i>	171,25	<i>26,11</i>
Décembre	1 969,00	<i>300,17</i>	1 771,00	<i>269,99</i>	1 882,85	<i>287,04</i>	209,39	<i>31,92</i>
<b>1997</b>								
Janvier	1 992,00	<i>303,68</i>	1 860,00	<i>283,56</i>	1 938,31	<i>295,49</i>	170,56	<i>26,00</i>
Février	2 116,00	<i>322,58</i>	1 912,00	<i>291,48</i>	1 986,80	<i>302,89</i>	216,91	<i>33,07</i>
Mars	2 074,00	<i>316,18</i>	1 895,00	<i>288,89</i>	1 962,37	<i>299,16</i>	235,72	<i>35,94</i>
Avril	2 075,00	<i>316,33</i>	1 817,00	<i>277,00</i>	1 941,04	<i>295,91</i>	191,46	<i>29,19</i>
Mai	2 220,00	<i>338,44</i>	1 971,00	<i>300,48</i>	2 114,63	<i>322,37</i>	260,73	<i>39,75</i>
Juin	2 535,00	<i>386,46</i>	2 008,00	<i>306,12</i>	2 300,71	<i>350,74</i>	395,11	<i>60,23</i>
Juillet	2 644,00	<i>403,08</i>	2 350,00	<i>358,26</i>	2 491,40	<i>379,81</i>	325,12	<i>49,56</i>
Août	2 510,00	<i>382,65</i>	2 149,00	<i>327,61</i>	2 321,85	<i>353,96</i>	260,94	<i>39,78</i>
Septembre	2 400,00	<i>365,88</i>	2 105,00	<i>320,91</i>	2 288,59	<i>348,89</i>	239,16	<i>36,46</i>
Octobre	2 498,00	<i>380,82</i>	1 794,00	<i>273,49</i>	2 248,82	<i>342,83</i>	319,78	<i>48,75</i>
Novembre	2 325,00	<i>354,44</i>	1 990,00	<i>303,37</i>	2 168,22	<i>330,54</i>	240,17	<i>36,61</i>
Décembre	2 394,00	<i>364,96</i>	2 079,00	<i>316,94</i>	2 228,90	<i>339,79</i>	212,80	<i>32,44</i>

Date	Cours ajustés (en francs)						Moyenne quotidienne des transactions	
	Plus haut (en francs)	<i>Plus haut (en euros)</i>	Plus bas (en francs)	<i>Plus bas (en euros)</i>	Moyen (en francs)	<i>Moyen (en euros)</i>	(en millions de francs)	<i>(en millions d'euros)</i>
<b>1998</b>								
Janvier	2 478,00	377,77	2 118,00	322,89	2 294,33	349,77	216,41	32,99
Février	2 786,00	424,72	2 425,00	369,69	2 566,50	391,26	284,47	43,37
Mars	2 930,00	446,68	2 579,00	393,17	2 766,40	421,73	261,71	39,90
Avril	3 047,00	464,51	2 693,00	410,55	2 878,55	438,83	317,03	48,33
Mai	3 047,00	464,51	2 761,00	420,91	2 907,11	443,19	340,53	51,91
Juin	3 415,00	520,61	2 940,00	448,20	3 183,76	485,36	367,90	56,09
Juillet	3 548,00	540,89	3 175,00	484,03	3 409,33	519,75	330,17	50,33
Août	3 689,00	562,38	3 175,00	484,03	3 419,14	521,24	343,71	52,40
Septembre	3 554,00	541,80	2 578,00	393,01	3 057,40	466,10	419,71	63,98
Octobre	3 200,00	487,84	2 245,00	342,25	2 883,86	439,64	424,31	64,69
Novembre	3 713,00	566,04	3 012,00	459,18	3 293,75	502,13	369,61	56,35
Décembre	4 040,00	615,89	3 250,00	495,46	3 676,80	560,52	483,11	73,65
<b>1999</b>								
Janvier	4 670,41	712,00	3 725,84	568,00	4 095,66	624,38	642,71	97,98
Février	4 253,88	648,50	3 673,36	560,00	3 886,41	592,48	457,40	69,73
Mars	4 670,41	599,50	3 548,73	541,00	3 766,18	574,15	438,64	66,87

## Dividendes

Le délai de prescription des dividendes est de cinq ans. Les dividendes dont le paiement n'a pas été demandé sont reversés à la Caisse des Dépôts et Consignations. (Cf Comptes consolidés p. 26 et 27).

## Faits exceptionnels et litiges

Il n'existe actuellement aucun fait exceptionnel ni affaire contentieuse risquant d'affecter significativement et avec une probabilité sérieuse les résultats, la situation financière, le patrimoine ou l'activité de la Société et du groupe L'ORÉAL.

## Politique d'investissements

L'ORÉAL est une entreprise industrielle qui se développe grâce à deux types d'investissements :

- 1) des investissements scientifiques et matériels qui sont largement expliqués dans plusieurs chapitres du Rapport Annuel,
- 2) des investissements marketing permanents et des investissements financiers occasionnels sur lesquels aucune information systématique ne peut

être donnée, notamment par anticipation, pour des raisons stratégiques et concurrentielles :

- a) les investissements marketing sont permanents et inhérents à l'activité, notamment cosmétologique, du groupe. En effet, la conquête de nouvelles parts de marché nécessite des études approfondies dans le monde entier, ainsi que des dépenses publicitaires promotionnelles ajustées en fonction de l'ancienneté des marques et de leur position concurrentielle,
- b) les investissements financiers sont strictement occasionnels. Ils sont liés à une politique de croissance externe modérée et mise en œuvre essentiellement en fonction des opportunités à long terme.

Pour les raisons ci-dessus, L'ORÉAL ne peut donc répondre aux questions relatives aux investissements futurs.

## Opérations conclues avec les membres des organes de direction et d'administration :

Cf. rapport spécial des Commissaires aux Comptes, page 46.

# Principales filiales françaises

Plus de 50 % du capital détenu au 31 décembre 1998

Sociétés	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Bénéfice ou perte du dernier exercice	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice
				Brute	Nette		
Areca (Paris)	230 000		99,78	229 500		(773 010)	*
Biotherm distribution et C <sup>e</sup> (Asnières)	1 200 000	1 007	99,90	3 097 865		38 195 431	*
Centrex S.N.C. (Marly la ville)	12 000 000		99,99	23 167 808		175 791	*
Chimex S.A. (Le Thillay)	37 076 000	29 315 865	99,99	49 199 454		46 820 900	68 942 674
C <sup>e</sup> artoisienne de gestion (Paris)	867 800	352 525 561	99,97	479 855 441		22 681 835	11 819 392
Cospar S.A. (Neuilly)	300 000	268 264	99,99	299 964		(2 005)	
Cosmétique Active France (Courbevoie)	100 000		99,90	853 925		36 240 352	*
Cosmétique Active International (Asnières)	100 000		99,90	99 900		(24 517 059)	*
Episkin (Lyon)	10 000		99,00	9 900		177 261	*
Fapagau S.N.C. (Saint-Quentin)	100 000		79,00	79 000		1 542 270	*
Faprogi (Rambouillet)	100 000		59,90	59 900		(18 975 393)	*
Finval (Paris)	10 000		99,00	9 900		356 368	*
Galderma Research & Devel. (Valbonne)	20 000		50,00	10 000		(37 833 068)	*
Gemey Paris (Ormes)	220 000		99,91	219 800		188 928 944	*
Gie Plessis Mornay (Fontainebleau)	10 000		88,10	3 233 810		5 271 551	4 318 954
Goldys International (Paris)	100 000		99,90	99 900		703 808	*
Guy Laroche S.A. (Paris)	2 212 000	36 168 562	99,97	10 863 502		1 607 514	2 419 272
Helena Rubinstein (Paris)	200 000	(122 252 769)	99,99	306 079 247		(9 683 582)	
Holdial (Paris)	5 000		98,00	4 900		2 694 338	*
Laboratoire Garnier et C <sup>e</sup> S.N.C. (Paris)	3 812 500		99,97	37 940 093		(7 877 373)	*
Laboratoires Garnier Paris S.N.C.	220 000		99,91	219 800		352 727 294	*
Laboratoire La Roche Posay	2 490 800	23 281 611	99,96	180 867 168		37 988 896	27 189 651
Lancôme France (Neuilly)	200 000		99,95	199 900		115 935 083	*
Lancôme Institut (Paris)	100 000		99,90	99 900		*	
Jeanne Lanvin (Paris)	200 134 400	39 816	99,99	1 185 483 417	300 000 000	(76 955 993)	
La SCAD et C <sup>e</sup> S.N.C. (Clichy)	120 000		99,17	119 000		172 500 326	*
Lehoux et Jacques (Paris)	250 000	57 951	99,40	1 718 390		953 103	2 888 703
L.I.D.V. (Vichy)	14 663 600	21 616 285	99,99	32 895 201		3 117 320	316 721
L.P.B. S.N.C. (Chevilly-Larue)	7 945 000	763	99,99	21 222 444		12 948 906	*
L & J RE (Paris)	10 000 000	846 504	99,99	9 999 950		3 827 224	
L'Oréal China (Paris)	10 000		99,00	9 900		(2 717 079)	*
Naderman (Paris)	10 000	(194 677)	99,00	9 900		(715 025)	*
Ormes Bel Air (Paris)	1 000 000	218 230	99,40	6 170 783		33 426	
Paloma Picasso et C <sup>e</sup> S.N.C. (Paris)	10 000		99,00	9 900		(215 843)	*
Par-Bleue (Paris)	10 000		99,00	9 900		(4 592 569)	*
Parfums Cacharel (Paris)	10 000		99,00	9 900		538 163	*
Parlanvin (Neuilly-sur-Seine)	10 000		99,00	9 900		(852 476)	*
Prestige et collections et C <sup>e</sup> S.N.C. (Ormes)	100 000		98,90	98 900		6 750 957	*
P.B.I. et C <sup>e</sup> S.N.C. (Chevilly-Larue)	500 000		99,80	499 000		245 873 389	*
P.C.I. S.N.C. (Neuilly)	120 000		99,17	119 000		43 947 875	*
Ralph Lauren et Cie S.N.C. (Paris)	10 000		99,00	9 900		(55 340)	*
Redken laboratories S.N.C. (Paris)	10 000		99,00	9 900		(15 802 750)	*
Regefi (Paris)	126 000 000	392 360 060	49,79	16 352 101		39 261 842	21 958 020
S.C.I.P.R. (Paris)	10 000		99,50	110 445		132 500	*
S.C.P.C.I. (Paris)	200 000		99,95	199 900		11 028	*
STE de développement artistique (Paris)	10 000		99,00	9 900		(3 630 430)	*
Sélective beauté intern. (St Jean de la Ruelle)	30 000		99,67	29 900		467 515	*
Sicos et C <sup>e</sup> S.N.C. (Caudry)	2 500 000		80,00	6 554 975		884 909	*
Soprogem S.N.C. (Saint-Jean-de-la-Ruelle)	100 000		79,90	79 900		(5 849 390)	*
Soprocoss S.A. (Saint-Quentin)	55 000 000	3 114 714	99,99	78 085 796		(19 003 145)	
Soproréal	100 000		99,90	99 900		5 992 490	*
Sparlys	5 000 000	(67 373)	99,99	25 093 313		1 098 289	*
Synthélabo S.A. (chiffres consolidés)	482 894 100	5 438 228 852	56,64	3 153 175 730		1 269 241 284	168 482 036
S.C.I. Socinay (Paris)	220 000	96 652	97,73	434 300		(5 123)	*

\* Les SNC, GIE et Sociétés Civiles distribuent la totalité de leurs résultats.

## Événements récents et perspectives d'avenir

### 1. Le chiffre d'affaires 1<sup>er</sup> trimestre 1999 de L'ORÉAL

La fusion entre SYNTHÉLABO, filiale de L'ORÉAL à 56,6 % et SANOFI, sera soumise à l'approbation des actionnaires des deux groupes pharmaceutiques le 18 mai 1999. Sous réserve de cette approbation, L'ORÉAL consolidera SANOFI - SYNTHÉLABO par mise en équivalence à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1999. Par souci de cohérence, L'ORÉAL consolide SYNTHÉLABO par mise en équivalence depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1999. En conséquence, les progressions indiquées ci-dessous ont été calculées sur la base d'une mise en équivalence de SYNTHÉLABO au 1<sup>er</sup> trimestre 1998.

Le chiffre d'affaires consolidé du groupe L'ORÉAL, au 31 mars 1999, a atteint 17,1 milliards de francs (2,6 milliards d'euros).

Sa croissance par rapport au 1<sup>er</sup> trimestre 1998 pro forma est de 9,5 % en données publiées, et de 14,6 % hors effets monétaires.

Les effets monétaires ont eu un impact négatif de 5,2 %, contre un impact positif de 2,2 % au 31 mars 1998.

Sur le plan structurel, la consolidation de nouvelles filiales cosmétiques et dermatologiques a eu un effet positif de 0,9 %.

A données comparables, c'est à dire à structure et taux de change identiques, la croissance du chiffre d'affaires consolidé du groupe hors SYNTHÉLABO s'est élevée à 13,7 %.

La progression du chiffre d'affaires du groupe, à travers ses principales branches, est la suivante :

	A données publiées	Hors effets monétaires
Cosmétique	+ 9,4 %	+ 14,6 %
Dermatologie	+ 21,7 %	+ 27,2 %

En tenant compte de SYNTHÉLABO, le chiffre d'affaires du 1<sup>er</sup> trimestre serait de 20,3 milliards de francs (3,1 milliards d'euros), en progression de 12,9 % hors effets monétaires.

### 2. Déclaration du Président-directeur général du groupe L'ORÉAL, M. Lindsay OWEN-JONES, à l'occasion de la réunion d'information financière du jeudi 8 avril 1999.

"(...) notre confiance dans l'avenir à moyen terme sort plutôt renforcée par l'expérience de 1998 (...). La Cosmétique montre son potentiel de croissance même dans une conjoncture difficile :

- d'une part, la croissance accélérée des marchés développés a fait reculer les craintes de saturation en laissant entrevoir de nouveaux modes de consommation ;
- d'autre part, les crises économiques et financières de certains pays n'ont en rien entamé les perspectives d'émergence de nouveaux marchés considérables pour notre groupe."

# Comptes de L'Oréal S.A.

## Bilans comparés de 1996 à 1998 (au 31 décembre)

(en francs)

Actif	Au 31 décembre 1998			1997	1996
	Montants bruts	Amortissements, provisions	Montants nets		
<b>Actif immobilisé</b>					
<i>Immobilisations incorporelles</i>					
Concessions, brevets et droits similaires	517 403 926	131 811,630	385 592 296	350 715 028	359 678 689
Fonds commercial	36 993 904	1 692 000	35 301 904	35 301 904	35 301 904
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	1 748 289	-	1 748 289	7 713 727	4 638 490
<i>Immobilisations corporelles</i> (note 1)					
Terrains	98 179 183	-	98 179 183	95 816 711	90 236 711
Constructions	1 528 324 029	843 276 602	685 047 427	701 072 111	671 955 446
Installations techniques, matériel et outillage industriels	567 712 045	400 897 145	166 814 900	173 355 514	156 784 151
Autres immobilisations corporelles	505 994 230	383 798 224	122 196 006	113 092 375	123 141 601
Immobilisations en cours	106 998 673	-	106 998 673	95 501 184	71 218 337
Avances et acomptes	3 985 591	-	3 985 591	2 903 890	3 394 841
<i>Immobilisations financières</i>					
Autres participations	27 141 575 641	635 239 578	26 506 336 063	24 644 997 587	18 821 387 198
Créances rattachées à des participations	2 052 889 074	-	2 052 889 074	2 325 430 408	5 254 447 884
Autres titres immobilisés	2 424 853	1 623 424	801 429	1 701 429	1 701 429
Prêts	135 353 085	-	135 353 085	127 008 791	105 961 897
Autres immobilisations financières	49 364 761	30 879 508	18 485 253	14 920 352	15 575 657
<b>Actif circulant</b>					
<i>Stocks</i>					
Matières premières, approvisionnements	43 407 002	429 442	42 977 560	34 633 974	41 378 160
En cours de production de services	29 186 945	-	29 186 945		
Marchandises, produits intermédiaires et finis	238 130 287	36 107 904	202 022 383	173 639 826	187 848 560
<i>Avances et acomptes versés sur commandes</i>	20 402 945	-	20 402 945	66 402 177	17 197 369
<i>Créances</i>					
Clients et comptes rattachés	1 145 849 721	35 494 714	1 110 355 007	1 160 862 496	1 012 242 913
Autres créances	519 291 459	3 943 412	515 348 047	564 982 323	401 596 226
<i>Divers</i>					
Valeurs mobilières de placement *	1 832 500 217	47 838 427	1 784 661 790	1 113 772 860	749 121 499
Disponibilités	633 345 816	-	633 345 816	724 257 874	392 995 796
<i>Charges constatées d'avance</i>	57 690 064	-	57 690 064	49 310 025	56 451 183
<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>	55 423 762	-	55 423 762	68 152 151	52 752 689
<b>Écart de conversion Actif</b>	17 279 304	-	17 279 304	11 622 448	46 325 506
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>37 341 454 806</b>	<b>2 553 032 010</b>	<b>34 788 422 796</b>	<b>32 657 167 165</b>	<b>8 673 334 136</b>

\* Dont actions propres : 1 829 694 664.

(en francs)

<b>Passif</b>	<b>1998</b>	<b>1997</b>	<b>1996</b>
<b>Capitaux propres</b>			
Capital social ou individuel	676 062 160	676 062 160	676 062 160
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	6 253 958 598	6 253 958 598	6 253 958 598
Écarts de réévaluation	301 687 252	301 692 962	304 454 565
Réserve légale	67 606 216	67 606 216	61 460 197
Réserves réglementées	7 166 222 338	7 296 947 573	6 944 695 190
Autres réserves	8 782 730 542	5 896 081 337	4 320 715 851
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	3 601 294 841	3 864 322 883	2 866 660 594
Subventions d'investissement	340 600	198 462	187 253
Provisions réglementées	214 280 527	184 185 283	168 674 006
<b>Provisions pour risques et charges</b>			
Provisions pour risques	635 494 160	723 265 095	490 171 352
Provisions pour charges	18 739 217	46 398 253	44 775 518
<b>Dettes</b>			
Autres emprunts obligataires	68 450	68 450	68 450
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 706 930 312	1 367 725 796	370 801 060
Emprunts et dettes financières divers	3 029 236 577	3 963 057 773	4 340 680 505
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	933 945 325	857 712 978	674 932 864
Dettes fiscales et sociales	828 419 403	518 174 076	474 739 925
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	73 087 170	69 055 337	70 294 311
Autres dettes	481 601 126	562 414 897	570 106 850
<b>Écarts de conversion Passif</b>	<b>16 717 982</b>	<b>8 239 036</b>	<b>39 894 887</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>34 788 422 796</b>	<b>32 657 167 165</b>	<b>28 673 334 136</b>

# Comptes de résultat comparés

## de 1996 à 1998 (au 31 décembre)

(en francs)

			1998	1997	1996
<b>Produits d'exploitation</b>					
	<i>France</i>	<i>Exportation</i>			
Chiffre d'affaires net	5 090 163 704	2 017 366 069	7 107 529 773	6 370 554 217	5 796 362 946
Production stockée			29 186 947	-	-
Production immobilisée			1 140 760	717 559	825 516
Subventions d'exploitation			3 451 915	2 516 510	3 429 206
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			268 262 944	133 227 428	82 528 854
Autres produits			621 406 209	617 023 936	543 283 248
<b>Charges d'exploitation</b>					
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			1 295 814 115	1 122 151 005	1 159 979 487
Variation de stock (marchandises, produits intermédiaires et finis)			(40 480 236)	27 999 511	(17 854 091)
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			270 709 070	175 310 226	194 002 766
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			(4 424 126)	6 132 337	3 853 996
Autres achats et charges externes			3 139 315 565	2 754 142 008	2 510 002 803
Impôts, taxes et versements assimilés			202 214 090	180 808 364	171 131 900
Salaires et traitements			1 430 567 845	1 354 743 573	1 234 227 241
Charges sociales			557 017 327	517 384 851	489 689 773
<b>Dotations d'exploitation</b>					
Sur immobilisations	:	dotations aux amortissements	242 447 495	253 053 456	213 553 224
Sur immobilisations	:	dotations aux provisions	-	31 800 000	-
Sur actif circulant	:	dotations aux provisions	30 848 582	30 393 131	54 432 701
Pour risques et charges	:	dotations aux provisions	72 680 686	115 734 573	67 337 664
Autres charges			187 491 607	174 762 473	115 672 382
<b>Résultat d'exploitation</b>			<b>646 776 528</b>	<b>379 624 142</b>	<b>230 399 924</b>
<b>Opérations en commun</b>					
Bénéfice attribué ou perte transférée			4 318 954	4 185 095	4 035 671
Perte supportée ou bénéfice transféré			-	121 510	338 975
<b>Produits financiers</b>					
Produits financiers de participations			3 942 552 550	3 703 294 966	3 387 624 719
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			628 344	994 974	1 100 923
Autres intérêts et produits assimilés			12 734 076	8 502 277	10 539 638
Reprises sur provisions et transferts de charges			183 819 260	1 740 625 646	76 313 179
Différences positives de change			97 906 993	162 357 854	252 207 104
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			14 305 991	66 966	469 539
<b>Charges financières</b>					
Dotations financières aux amortissements et provisions			236 302 529	163 427 007	18 524 153
Intérêts et charges assimilées			318 415 664	516 303 082	340 565 015
Différences négatives de change			79 289 773	237 190 770	277 969 692
<b>Résultat financier</b>			<b>3 617 939 248</b>	<b>4 698 921 824</b>	<b>3 091 196 242</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>			<b>4 269 034 730</b>	<b>5 082 609 551</b>	<b>3 325 292 862</b>

# Comptes de résultat comparés

de 1996 à 1998 (au 31 décembre)

(en francs)

	1998	1997	1996
<b>Produits exceptionnels</b>			
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	2 487 880	84 773 770	267 162
Produits exceptionnels sur opérations en capital	22 874 410	940 481 501	30 531 176
Reprises sur provisions et transferts de charges	171 820 824	42 798 829	32 696 711
<b>Charges exceptionnelles</b>			
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	169 258 606	150 493 524	5 948 650
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	174 869 298	1 678 931 145	53 919 287
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	134 385 121	169 614 427	103 964 022
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>(281 329 911)</b>	<b>(930 984 996)</b>	<b>(100 336 910)</b>
<b>Participation des salariés aux fruits de l'expansion</b>	<b>69 757 288</b>	<b>60 110 708</b>	<b>51 118 494</b>
<b>Impôts sur les bénéfices</b>	<b>316 652 690</b>	<b>227 190 964</b>	<b>307 176 864</b>
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>3 601 294 841</b>	<b>3 864 322 883</b>	<b>2 866 660 594</b>
T.V.A.	1 117 276 117		
Montant global des dépenses exclues des charges déductibles	3 992 269		

# Annexe

La présente Annexe fait partie intégrante des comptes annuels.

## 1. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis par référence aux principes comptables résultant de la réglementation.

### 1. Frais de Recherche et de développement

Les frais de recherche et de développement sont enregistrés en charges de gestion courante, au moment où ils sont exposés.

### 2. Immobilisations

#### a) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition.

Les concessions et droits similaires sont amortis linéairement sur la durée des contrats correspondants. Les brevets sont amortis sur 5 ans. Les frais des premiers dépôts de marques sont amortis sur une durée de 10 ans.

Les fonds commerciaux ne sont pas amortis et font l'objet d'une appréciation annuelle de leur valeur.

#### b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'achat.

L'amortissement pratiqué, qu'il soit linéaire ou dégressif, est équivalent à l'amortissement économique.

Pour les équipements industriels, les amortissements sont calculés sur la base d'un linéaire sur 10 ans, l'excédent étant considéré comme un amortissement dérogatoire.

Ce plan d'amortissement a été adopté, suite à l'étude faite sur la durée de vie moyenne de ce type de matériel au sein de différentes usines.

Les durées d'amortissement sont les suivantes :

	Durée
Constructions	20/50 ans
Installations, agencements	10 ans
Installations techniques, matériel, outillages	10 ans
Matériel de transport	4 ans
Matériel de bureau, informatique, mobilier	3/10 ans

#### c) Immobilisations financières

##### • Titres de participation

Ils sont comptabilisés au bilan, à leur coût d'acquisition.

Leur valeur est examinée annuellement, par référence à leur valeur d'utilité qui tient compte, notamment, de la rentabilité de la filiale concernée, ainsi que de son chiffre d'affaires réel et prévisionnel, en monnaie locale. Une dépréciation est, le cas échéant, constatée par voie de provision, si la valeur d'utilité devient inférieure au coût d'acquisition.

##### • Autres immobilisations financières

Les prêts et créances sont évalués à leur valeur nominale. Ces éléments sont, si nécessaire, dépréciés par voie de provision pour les ramener à leur valeur d'utilité, à la date de clôture de l'exercice.

Les autres titres immobilisés sont évalués annuellement, à leur valeur probable de négociation et dépréciés, si nécessaire.

### 3. Stocks

Les stocks de marchandises sont évalués au prix moyen pondéré.

Les stocks de matières premières et d'articles de conditionnement sont valorisés à un coût standard, corrigé des écarts constatés par rapport aux coûts moyens pondérés réels.

Les stocks obsolètes ou à rotation lente font l'objet de provisions pour dépréciation, en fonction des ventes réalisées et prévisionnelles.

### 4. Clients et autres créances

Les comptes clients sont enregistrés à leur valeur nominale et, le cas échéant, font l'objet d'une provision, en fonction du degré de leur irrécouvrabilité.

Les autres créances inscrites au bilan ont fait l'objet d'une appréciation au cas par cas.

### 5. Valeurs mobilières de placement

Les titres, enregistrés à leur coût d'achat, sont évalués en fin d'exercice, à leur valeur probable de négociation.

S'agissant des actions propres, qui sont détenues en vue d'être attribuées aux salariés, une provision est constituée à hauteur de l'écart constaté entre

le prix d'acquisition des titres et le prix d'achat par les bénéficiaires.

Les instruments financiers sont évalués à la clôture de l'exercice à leur valeur de marché afin d'être comparés à la valeur des éléments couverts.

## **6. Comptabilisation des opérations en devises**

L'ensemble des créances et des dettes libellées en devises est converti au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice.

L'impact sur le résultat des écarts de conversion liés aux opérations d'exploitation se traduit à travers une position globale de change par devise incluant la valorisation des éléments de couverture.

En cas de perte potentielle, une provision pour risque de change est comptabilisée.

## **7. Provisions pour risques et charges**

Elles sont constituées pour faire face aux conséquences financières éventuelles liées à des litiges, procès, retours de produits, redressements fiscaux ainsi qu'aux risques industriels et commerciaux (ruptures de contrats, réorganisations) et

aux coûts liés au passage à l'an 2000 et à la monnaie unique.

Elles sont réestimées chaque année, en fonction de l'évolution des risques et charges concernés.

## **8. Engagements en matière de régimes de retraite, d'aménagements de fin de carrière et autres avantages consentis aux salariés**

Il a été signé, en 1988, un contrat d'assurance destiné à couvrir les engagements en matière de retraites et d'indemnités de départ à la retraite.

Son objectif est de constituer progressivement un fonds, alimenté par les primes versées, destiné à couvrir les engagements de retraite, sur la base d'un calcul actuariel.

La méthode d'évaluation retenue pour le calcul des engagements est la méthode rétrospective avec salaires de fin de carrière.

Les principales hypothèses retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 5 %
- Taux d'inflation : 1 %

## 2. Notes sur le bilan

### 1. Immobilisations corporelles et incorporelles

#### Valeur brute réévaluée

(en francs)	Fin 1997	Acquisitions	Cess./destruct.	Fin 1998
Terrains	95 816 711	2 423 292	60 820	98 179 183
Constructions	689 382 540	6 714 932	151 380	695 946 092
Installations, agencements	833 476 209	79 174 005	1 835 607	910 814 607
Installations techniques, matériel, outillage	563 188 813	66 142 847	61 619 615	567 712 045
Matériel de transport	2 018 871	585 827	60 716	2 543 982
Matériel, mobilier de bureau, informatique	387 749 266	54 956 594	17 692 282	425 013 578
Immobilisations incorporelles :				
• Fonds commerciaux	36 993 904	–	–	36 993 904
• Autres	454 680 360	69 987 751	7 264 185	517 403 926
<b>Total</b>	<b>3 063 306 674</b>	<b>279 985 248</b>	<b>88 684 605</b>	<b>3 254 607 317</b>

#### Amortissements

(en francs)	Fin 1997	Dotation	Diminution	Fin 1998
Constructions	277 074 253	26 826 385	112 646	303 787 992
Installations, agencements	512 826 979	74 124 069	588 464	586 362 584
Installations techniques, matériel, outillage	358 033 299	51 072 299	8 208 453	400 897 145
Matériel de transport	1 362 140	331 860	60 716	1 633 284
Matériel, informatique, mobilier de bureau	307 199 028	44 782 772	16 690 834	335 290 966
Autres immobilisations incorporelles	105 657 330	32 581 721	4 735 421	133 503 630
<b>Total</b>	<b>1 562 153 029</b>	<b>229 719 106</b>	<b>30 396 534</b>	<b>1 761 475 601</b>

La dotation annuelle en linéaire	s'élève à	F 128 382 506
La dotation annuelle en dégressif	s'élève à	F 101 336 600

## 2. Titres de participation

a) Etat des titres de participation (voir tableau liste page 38)

b) Variation de l'exercice

### Titres de participation

(en francs)	Acquisitions	Souscriptions	Cessions	Total
Valeurs françaises	497 688	163 836 900	85 028 887	79 305 701
Valeurs étrangères	330 114 225	1 648 394 208	14 885 091	1 963 623 342
<b>Total</b>	<b>330 611 913</b>	<b>1 812 231 108</b>	<b>99 913 978</b>	<b>2 042 929 043</b>

## 3. Prêts et créances rattachés aux participations

Le total des prêts figurant à l'Actif, s'élève à **F 2 188 242 159**.

Il se ventile de la manière suivante :

Prêts à moins d'un an	F	1 480 990 671
Prêts à plus d'un an	F	707 251 488

Dans le courant de l'exercice, ce compte a enregistré les mouvements suivants :

Prêts accordés	F	5 368 002 693
Prêts remboursés	F	4 800 983 778

## 4. Stocks

### Valeur brute

(en francs)	31.12.1998	31.12.1997	Variation
Matières premières et approvisionnements	43 407 002	35 126 827	8 280 175
Marchandises	238 130 287	201 506 099	36 624 188
En-cours de production de services	29 186 945	–	29 186 945
<b>Total</b>	<b>310 724 234</b>	<b>236 632 926</b>	<b>74 091 308</b>

### Provision pour dépréciation

(en francs)	31.12.1998	31.12.1997	Variation
Matières premières et approvisionnements	429 442	492 853	(63 411)
Marchandises	36 107 904	27 866 273	8 241 631
<b>Total</b>	<b>36 537 346</b>	<b>28 359 126</b>	<b>8 178 220</b>

## 5. Valeurs mobilières de placement

Ce poste se décompose comme suit :

(en francs)	31.12.1998	31.12.1997
Actions L'ORÉAL (*)	1 829 694 664	1 169 947 182
Instruments financiers	2 805 553	6 534 907
<b>Total</b>	<b>1 832 500 217</b>	<b>1 176 482 089</b>

(\*) Soit 1 047 554 actions et 881 900 actions respectivement.

Il a été procédé, en 1998, à l'achat de 250 002 actions, les ventes et levées d'options ont porté sur 84 348 titres.

## 6. Détail des charges à répartir

Nature	Montant au 31.12.1998 (en francs)	Durée d'amortissement initiale	Durée restant à amortir
Frais d'émission du PSDI	9 866 667	15 ans	8 ans
<i>Charges à étaler :</i>			
Contrat Hanbrook (Corée)	3 860 076	5 ans	3 ans
Contrat Kingroad	4 327 439	5 ans	2 ans
Contrat Cassandra	1 500 008	5 ans	3 ans
Contrat Ikapharmindo	11 516 688	5 ans	3 ans
Redevances J.D.C.	6 352 884	17 ans	9 ans
Contrat de licence Vittel	18 000 000	15 ans	6 ans
<b>Total</b>	<b>55 423 762</b>		

## 7. Écarts de conversion

L'évaluation des créances et dettes, en monnaies étrangères, au cours de change au 31 décembre 1998, a donné lieu à la comptabilisation des écarts de conversion suivants :

(en francs)	Actif	Passif
Créances financières	5 123 658	1 477 765
Clients	2 934 500	1 018 568
Dettes financières	750 935	4 760 689
Fournisseurs	757 466	1 258 566
Créances diverses	–	5 928 473
Instruments financiers	7 712 745	2 273 921
<b>Total</b>	<b>17 279 304</b>	<b>16 717 982</b>

### Position globale de change :

Devises	Position globale Écart de conversion (en francs français)
Dollar australien	(220 195)
Dollar canadien	(24 824)
Franc suisse	54 426
Couronne danoise	(19 083)
Livre Sterling	4 773 057
Dollar Hong Kong	(20 332)
Yen	631 901
Couronne norvégienne	(18 913)
Couronne suédoise	3 852
Drachme	(1 275 455)
Dollar Néo-Zélandais	(33 543)
Dollar U.S.A.	(3 058 805)
	<b>792 086</b>
Autres monnaies	(1 716 802)
<b>Total</b>	<b>(924 716)</b>

### 8. Capital et réserves

Au 31 décembre 1998, le capital social de **F 676 062 160** se composait de :

- **67 591 183** actions de F 10
- **15 033** certificats d'investissement de F 10.

Le tableau de variation des capitaux propres, en 1998, est le suivant :

(en francs)	Au 31.12.1997	Autres opérations	Affectation du résultat 1997	Solde au 31.12.1998 avant affect.
Capital	676 062 160	–	–	676 062 160
Prime d'apport et de fusion	6 253 958 598	–	–	6 253 958 598
Réserve légale	67 606 216	–	–	67 606 216
Réserve réglementée	7 296 947 573	(225 988 700)	95 263 465	7 166 222 338
Autres réserves	5 896 081 337	–	(*) 2 886 649 205	8 782 730 542
Dividendes distribués	–	225 988 700	842 410 213	–
Précompte mobilier	–	–	40 000 000	–
<b>Résultat 1997</b>	<b>3 864 322 883</b>	–	<b>(3 864 322 883)</b>	
<b>Résultat 1998</b>				<b>3 601 294 841</b>

(\*) Y compris une somme de F 13 300 543 correspondant aux dividendes non versés, en raison de la détention, par L'ORÉAL, d'une partie de ses propres titres.

## 9. Écarts de réévaluation

Ces écarts concernent la réévaluation de 1976. Les mouvements enregistrés à ce compte sont les suivants :

(en francs)	Au 31.12.1997	Amortissements ou provisions en 1998	Eléments sortis en 1998	Au 31.12.1998
Terrains	9 276 362	–	5 379	9 270 983
Titres de participation	292 416 600	–	331	292 416 269
<b>Total</b>	<b>301 692 962</b>	<b>–</b>	<b>5 710</b>	<b>301 687 252</b>

## 10. Provisions réglementées

La Société a utilisé pleinement la possibilité d'effectuer une provision pour hausse des prix.

Les variations des provisions réglementées sont expliquées par le tableau ci-dessous :

(en francs)	Au 31.12.1997	Dotation de l'exercice	Reprise de provision	Au 31.12.1998
Provision pour investissements	136 824 227	39 388 267	15 633 750	160 578 744
Provision pour hausse des prix	1 736 214	249 785	240 113	1 745 886
Provision pour réévaluation	38 880		1 296	37 584
Amortissements dérogatoires	45 585 962	14 747 069	8 414 717	51 918 314
<b>Total</b>	<b>184 185 283</b>	<b>54 385 121</b>	<b>24 289 876</b>	<b>214 280 528</b>

## 11. Provisions pour risques et charges

(en francs)	Montant au 31.12.1997	Augmentations	Diminutions	Montant au 31.12.1998
<b>Provisions pour risques :</b>				
Pour litiges	259 239 993	31 213 320	4 875 155	285 578 158
Pour pertes de change	1 036 307	1 028 916	1 036 307	1 028 916
Autres provisions pour risques	462 988 795	105 558 297	219 660 006	348 887 086
<b>Sous-total</b>	<b>723 265 095</b>	<b>137 800 533</b>	<b>225 571 468</b>	<b>635 494 160</b>
<b>Provisions pour charges</b>	<b>46 398 253</b>	<b>15 909 069</b>	<b>43 568 105</b>	<b>18 739 217</b>
<b>Total</b>	<b>769 663 348</b>	<b>153 709 602</b>	<b>269 139 573</b>	<b>654 233 377</b>

## 12. Emprunts

Le total des emprunts, y compris les intérêts dus au 31 décembre 1998, se ventile en :

(en francs)	1 an au plus	+ 1 an/5 ans au +	Plus de 5 ans
Autres emprunts obligataires	68 450	–	–
Emprunts à des organismes financiers	506 930 312	680 000 000	520 000 000
Autres emprunts	2 022 559 450	451 896 233	554 780 894
<b>Total</b>	<b>2 529 558 212</b>	<b>1 131 896 233</b>	<b>1 074 780 894</b>

Dans le courant de l'exercice, les variations suivantes ont été enregistrées :

Emprunts souscrits	F + 2 920 977 592
Emprunts remboursés	F - 3 518 950 932
Variation des frais financiers provisionnés	F + 3 356 659

Au 31 décembre 1998, le prêt à durée indéterminée souscrit par L'ORÉAL S.A. en 1992 figure dans les comptes sociaux au poste "Emprunts et dettes financières divers" pour un montant de **F 624 428 053**. Il a généré une charge d'intérêts de **F 22 496 975**.

### 13. Détail des comptes rattachés

<i>(en francs)</i>	Actif	Passif
Aux prêts	274 185	-
Aux dettes financières	-	49 074 812
Aux comptes fournisseurs	-	363 130 859
Aux comptes clients	41 985 781	-
Aux dettes fiscales	-	11 949 221
Aux dettes sociales	-	345 554 819
Aux dettes sur immobilisations	-	11 338 373
Aux autres dettes	-	123 376 758
Aux disponibilités	2 254 278	-
Aux autres créances	196 941 011	-
<b>Total</b>	<b>241 455 255</b>	<b>904 424 842</b>

### 3. Notes sur le compte de résultat

#### 1. Chiffre d'affaires

(en francs)	France	Export	Total
Marchandises	3 407 119 051	638 728 332	4 045 847 383
Matières premières, articles de conditionnement	47 098 797	88 695 377	135 794 174
Prestations de services	1 435 430 957	1 218 488 485	2 653 919 442
Locations		133 373 149	133 373 149
Autres produits d'activités annexes	67 141 750	71 453 875	138 595 625
<b>Total</b>	<b>5 090 163 704</b>	<b>2 017 366 069</b>	<b>7 107 529 773</b>

#### 2. Autres produits

Ce poste comprend les redevances de marques, de brevets et les autres produits accessoires.

#### 3. Produits financiers de participations

Ils comprennent notamment :

Les dividendes encaissés	F 3 875 870 175
Les intérêts des prêts rattachés	F 66 682 375

#### 4. Résultat exceptionnel

Ce poste tient compte, notamment, de l'incidence de la cession d'immobilisations financières qui étaient, par ailleurs, provisionnées.

Les coûts exposés en 1998, au titre du passage à l'an 2000 et à la monnaie unique, s'élèvent à **F 15 000 000**, la provision constituée à cet effet a été ajustée à due concurrence.

#### 5. Provision pour investissements

Une provision pour investissements de **F 39 388 267** a été constituée au titre de la participation des salariés de l'exercice 1997. Cette provision comprend le transfert, à notre profit, d'une partie des provisions constituées par nos filiales, dans le cadre d'un accord du Groupe.

Parallèlement, une provision, constituée en 1993, de **F 15 633 750** a été reprise.

#### 6. Participation des salariés

Une provision de **F 70 150 000** au titre de l'année 1998 a été constituée, contre **F 60 400 000** en 1997.

#### 7. Intéressement

Une provision de **F 132 062 174** au titre de l'année 1998 a été constituée, suite au Protocole d'Accord signé le 13 décembre 1988.

## 4. Informations complémentaires

### 1. Opérations avec les entreprises liées

(en francs)

Immobilisations financières	29 194 464 715
Clients	590 473 987
Autres créances	74 272 897
Emprunts	32 182 923
Fournisseurs	232 773 623
Autres dettes	352 538 126
Charges financières	80 081 070
Produits financiers	3 942 552 550

### 2. Ventilation de l'effectif moyen

Cadres	1 606
Agents de maîtrise	1 860
Employés	505
Ouvriers	310
V.R.P.	314
	<b>4 595 *</b>
Travailleurs extérieurs temporaires	179

\* Dont 78 apprentis.

### 3. Engagements en matière de retraites et d'indemnités de départ à la retraite

A ce titre, une prime de **F 96 793 950** a été comptabilisée dans l'exercice.

### 4. Société consolidante

Les comptes de L'ORÉAL S.A. sont consolidés chez GESPARAL, selon la méthode de l'intégration globale.

## 5. Ventilation de l'impôt

Impôt sociétés sur le résultat courant	F 487 331 746
Impôt sociétés sur le résultat exceptionnel et la participation des salariés	F (170 679 056)
	<b>F 316 652 690</b>

Le résultat de l'exercice a été affecté, par l'application de dispositions fiscales, pour un montant de **F 18 294 932**.

## 6. Intégration fiscale

Notre Société a pris l'option d'intégrer, fiscalement, les résultats des sociétés suivantes :

- CHIMEX
- COSPAR
- PARFUMS GUY LAROCHE
- SOPROCOS
- L.I.D.V.
- HELENA RUBINSTEIN
- REGEFI
- SPARLYS
- CONSORTIUM GÉNÉRAL DE PUBLICITÉ
- LEHOUX ET JACQUE
- SOFY
- LA ROCHE POSAY LABORATOIRE PHARMACEUTIQUE
- COMPAGNIE ARTOISIENNE DE GESTION
- CAFÉ BLEU
- JEANNE LANVIN
- L ET J RÉ

Ces filiales ne comptabilisent aucune charge d'impôt, L'ORÉAL enregistrant la totalité, soit **F 14 432 605**.

## 7. Créances et dettes d'impôt différé non comptabilisées

(en francs)	Début d'exercice		Variations		Fin d'exercice	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
<b>I. Décalages certains ou éventuels</b>						
<b>1. Provisions réglementées</b>						
<i>a) Provisions à réintégrer ultérieurement</i>						
• Provision pour hausse des prix	-	694 311	96 021	99 889	-	698 179
<i>b) Provisions libérées sous condition d'emploi</i>						
• Provision pour investissements	-	13 123 949	13 123 949	15 751 367	-	15 751 367
c) Amortissements dérogatoires	-	18 229 825	3 365 045	5 897 352	-	20 762 132
<b>2. Charges non déductibles temporairement</b>						
<i>a) A déduire l'année suivante</i>						
• Participation, contribution sociale de solidarité	27 802 750	-	32 112 047	27 802 750	32 112 047	-
<i>b) A déduire ultérieurement</i>						
• Provision pour litiges	222 621 962	-	60 915 104	117 849 297	165 687 769	-
<b>3. Produits non taxables temporairement</b>						
• Intérêts courus et non échus	-	-	-	-	-	-
<b>4. Charges à répartir</b>	-	27 254 233	5 090 086	-	-	22 164 147
<b>II. Éléments à imputer</b>						
• Déficits, amortissements différés, etc.						
<b>III. Éléments de taxation éventuelle</b>						
• Réserve spéciale des plus-values à long terme	-	1 502 153 890	39 980 470	88 715 342	-	1 550 888 762

Les chiffres ont été calculés en tenant compte des deux contributions additionnelles à l'impôt sur les sociétés aux taux normal et réduit de 10 % chacune.

## 8. Informations en matière de crédit-bail

(en francs)	Immobilisations en crédit-bail				Bilan incluant les immobilisations en crédit-bail		
	Coût d'entrée (1)	Dotations de l'exercice de l'exercice (2)	amortissements cumulés (2)	Valeur nette	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette
Constructions	782 139 579	(3) 29 325 628	236 832 433	545 307 146	2 310 463 608	1 080 109 035	1 230 354 573
Installations techniques, matériel et outillage	7 715 759	901 693	4 381 198	3 334 561	575 427 804	405 278 343	170 149 461
<b>Totaux</b>	<b>789 855 338</b>	<b>30 227 321</b>	<b>241 213 631</b>	<b>548 641 707</b>	<b>2 885 891 412</b>	<b>1 485 387 378</b>	<b>1 400 504 034</b>

(1) Valeur de ces biens au moment de la signature des contrats.

(2) Dotations de l'exercice et dotations cumulées qui auraient été enregistrées pour ces biens s'ils avaient été acquis, avec mention du mode d'amortissement retenu.

(3) Linéaire 2 %.

(en francs)	Engagements de crédit-bail						
	Redevances payées		Redevances restant à payer			Prix d'achat résiduel (1)	
Postes du bilan	de l'exercice	cumulées	jusqu'à 1 an	+ 1 an à 5 ans	+ 5 ans	Total à payer	
Constructions	76 415 101	746 216 285	77 734 398	329 455 979	497 654 906	904 845 283	—
Installations techniques, matériel et outillage	2 904 733	6 980 865	1 445 856	1 135 124	—	2 580 980	2 990 513
<b>Totaux</b>	<b>79 319 834</b>	<b>753 197 150</b>	<b>79 180 254</b>	<b>330 591 103</b>	<b>497 654 906</b>	<b>907 426 263</b>	<b>2 990 513</b>

(1) Selon contrat.

## 9. Information sur le degré d'exposition aux risques de marché

Au 31 décembre 1998, les positions sont les suivantes :

### Opérations sur marchés de gré à gré :

Devises	Montant de la couverture (en francs)
<b>Ventes à terme :</b>	
Dollar australien	27 915 230
Dollar canadien	33 872 738
Franc suisse	93 628 001
Couronne danoise	53 968 485
Livre Sterling	40 201 560
Dollar Hong Kong	8 586 994
Couronne norvégienne	33 281 967
Couronne suédoise	17 618 219
Dollar néo-zélandais	4 420 727
Dollar U.S.A.	501 287 833
<b>Achats à terme :</b>	
Drachme	13 740 979
Yen	1 018 261

## 10. Autres engagements

(en francs)	Total	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres
<b>Engagements donnés</b>					
Cautions sur emprunts	-	-	-	-	-
S.N.C. et G.I.E. en perte	98 349 337	97 849 929	-	499 408	-
Impôt provision pour hausse de prix	501 943	-	-	-	501 943
Cautions diverses	4 576 696 226	4 455 457 035	-	108 846 375	12 392 816
<b>Total</b>	<b>4 675 547 506</b>	<b>4 553 306 964</b>	<b>-</b>	<b>109 345 783</b>	<b>12 894 759</b>
<b>Engagements en matière de régimes de retraite, d'aménagements de fin de carrière et autres avantages consentis aux salariés</b>					
	1 411 928 486	-	-	-	1 411 928 486
<b>Total</b>	<b>1 411 928 486</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 411 928 486</b>
<b>Engagements reçus</b>					
Couverture de risques	14 960 000	-	-	-	14 960 000
<b>Total</b>	<b>14 960 000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>14 960 000</b>
<b>Engagements réciproques</b>					
Crédits non utilisés	3 500 000 000	-	-	-	3 500 000 000
Divers	-	-	-	-	-
Lignes de crédit sur E.C.P.	1 986 000 000	-	-	-	1 986 000 000
Lignes de crédit sur billets de trésorerie	5 000 000 000	-	-	-	5 000 000 000
<b>Total</b>	<b>10 486 000 000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>10 486 000 000</b>

## 11. Tableau-liste des filiales et participations au 31 décembre 1998

(en francs)

I. Renseignements détaillés	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote- part du capital détenu en %	Bénéfice ou perte du dernier exercice	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice
<b>A - Principales filiales françaises</b> (Plus de 50 % du capital détenu)					
Areca (Paris)	230 000		99,78	(773 010)	*
Biotherm distribution et C <sup>®</sup> (Asnières)	1 200 000	1 007	99,90	38 195 431	*
Centrex S.N.C. (Marly-la-Ville)	12 000 000		99,99	175 791	*
Chimex S.A. (Le Thillay)	37 076 00	29 315 865	99,99	46 820 900	68 942 674
C <sup>®</sup> artoisienne de gestion (Paris)	867 800	352 525 561	99,97	22 681 835	11 819 392
Cospar S.A. (Neuilly)	300 000	268 264	99,99	(2 005)	
Cosmétique Active France (Courbevoie)	100 000		99,90	36 240 352	*
Cosmétique Active International (Asnières)	100 000		99,90	(24 517 059)	*
Episkin (Lyon)	10 000		99,00	177 261	*
Fapagau S.N.C. (Saint-Quentin)	100 000		79,00	1 542 270	*
Faprogi (Rambouillet)	100 000		59,90	(18 975 393)	*
Finval (Paris)	10 000		99,00	356 368	*
Galderma Research & Devel. (Valbonne)	20 000		50,00	(37 833 068)	*
Gemey Paris (Ormes)	220 000		99,91	188 928 944	*
Gie Plessis Mornay (Fontainebleau)	10 000		88,10	5 271 551	4 318 954
Goldys International (Paris)	100 000		99,90	703 808	*
Guy Laroche S.A. (Paris)	2 212 000	36 168 56	99,97	1 607 514	2 419 272
Helena Rubinstein (Paris)	200 000	(122 252 769)	99,99	(9 683 582)	
Holdial (Paris)	5 000		98,00	2 694 338	*
Laboratoire Garnier et C <sup>®</sup> S.N.C.(Paris)	3 812 500		99,97	(7 877 373)	*
Laboratoires Garnier Paris S.N.C.	220 000		99,91	352 727 294	*
Laboratoire La Roche-Posay	2 490 800	23 281 611	99,96	37 988 896	27 189 651
Lancôme France (Neuilly)	200 000		99,95	115 935 083	*
Lancôme Institut (Paris)	100 000		99,90		*
Jeanne Lanvin (Paris)	200 134 400	39 816	99,99	(76 955 993)	
LaSCAD et C <sup>®</sup> S.N.C. (Clichy)	120 000		99,17	172 500 326	*
Lehoux et Jacques (Paris)	250 000	57 951	99,40	953 103	2 888 703
L.I.D.V. (Vichy)	14 663 600	21 616 285	99,99	3 117 320	316 721
L.P.B. S.N.C. (Chevilly-Larue)	7 945 000	763	99,99	12 948 906	*
L & J RE (Paris)	10 000 000	846 504	99,99	3 827 224	
L'Oréal China (Paris)	10 000		99,00	(2 717 079)	*
Naderman (Paris)	10 000	(194 677)	99,00	(715 025)	*
Ormes Bel Air (Paris)	1 000 000	218 230	99,40	33 426	
Paloma Picasso et C <sup>®</sup> S.N.C. (Paris)	10 000		99,00	(215 843)	*

(en francs)

<b>I. Renseignements détaillés (suite)</b>	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote- part du capital détenu en %	Bénéfice ou perte du dernier exercice	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice
Par-Bleue (Paris)	10 000		99,00	(4 592 569)	*
Parfums Cacharel (Paris)	10 000		99,00	538 163	*
Parlanvin (Neuilly-sur-Seine)	10 000		99,00	(852 476)	*
Prestige et collections et C <sup>®</sup> S.N.C. (Ormes)	100 000		98,90	6 750 957	*
P.B.I. et C <sup>®</sup> S.N.C. (Chevilly-Larue)	500 000		99,80	245 873 389	*
P.C.I. S.N.C. (Neuilly)	120 000		99,17	43 947 875	*
Ralph Lauren et C <sup>®</sup> S.N.C. (Paris)	10 000		99,00	(55 340)	*
Redken laboratories S.N.C. (Paris)	10 000		99,00	(15 802 750)	*
Regefi (Paris)	126 000 000	392 360 060	49,79	39 261 842	21 958 020
S.C.I.P.R. (Paris)	10 000		99,50	132 500	*
S.C.P.C.I. (Paris)	200 000		99,95	11 028	*
STE de développement artistique (Paris)	10 000		99,00	(3 630 430)	*
Sélective beauté intern. (St-Jean-de-la-Ruelle)	30 000		99,67	467 515	*
Sicos et C <sup>®</sup> S.N.C. (Caudry)	2 500 000		80,00	884 909	*
Soprogem S.N.C. (St-Jean-de-la-Ruelle)	100 000		79,90	(5 849 390)	*
Soprocos S.A. (Saint-Quentin)	55 000 000	3 114 714	99,99	(19 003 145)	
Soporéal	100 000		99,90	5 992 490	*
Sparlys	5 000 000	(67 373)	99,99	1 098 289	*
Synthélabo S.A. (chiffres consolidés)	482 894 100	5 438 228 852	56,64	1 269 241 284	168 482 036
S.C.I. Socinay (Paris)	220 000	96 652	97,73	(5 123)	*

(en francs)

<b>I. Renseignements détaillés (suite)</b>	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote- part du capital détenu en %	Bénéfice ou perte du dernier exercice	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice
--	---------	---	--	--	---

**B - Principales participations françaises**  
(Moins de 50 % du capital détenu)

Beauté Créateurs	4 080 800	27 433 846	49,50	41 864 802	11 359 110
Cash Edi	34 000 000	10 340 405	49,00	2 749 999	1 999 200
DGFP-DELTA	250 000	40 535	49,92		
Interedi (Paris)	250 000	229 638	39,20	9 100 000	1 960 000
La Roche-Posay Dermato Cosmétique	10 000		1,00		
Marie Claire Album (Paris)	1 804 000	278 634 304	48,98	88 600 001	17 230 200

\* Les SNC, GIE et Sociétés Civiles distribuent la totalité de leur résultats.

(en francs)

<b>I. Renseignements détaillés (suite)</b>	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote- part du capital détenu en %	Bénéfice ou perte du dernier exercice	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice
<b>A - Principales filiales étrangères</b> (Plus de 50 % du capital détenu)					
Anelor (Grèce)	23 343 349	40 476 382	77,41	33 827 628	18 393 887
Avenamite (Espagne)	1 585 586	317 117	100,00	1 314 233	1 799 255
Austrabelle (Australie)	29 126 009	2 202 060	100,00	792 060	86 989
Bel (Uruguay)	26 041	93 018	100,00	(2 732)	
Biotherm (Monaco)	1 000 000	100 329	99,70	7 569 321	19 364 731
Breval (USA)	5 621	982 598	100,00	4 545 240	6 070 723
BV Holding Parfums et Beauté (Pays-Bas)	5 953 206	171 509	100,00	(15 770 361)	21 840 436
Capilex (Danemark)	1 586 097		100,00	17 934 078	16 143 127
Caribel (U.S.A.)	5 621	1 152 397	100,00	10 845 721	4 843 800
Ceslor (République tchèque)	54 006 615	(14 448 406)	100,00	1 608 510	
Club Créateurs de Beauté (Belgique)	3 252 150	(1 433 966)	50,00	184 296	
Cobelsa (Espagne)	14 192 568	8 095 493	100,00	7 576 055	3 158 400
Copeco (Compania peruana de cosmetico Pérou)	4 957	1 434 297	100,00		
Coselca (Venezuela)	347 579	14 603 204	100,00	(21 640 695)	
Cosmair (U.S.A.)	31 266 027	4 702 602 963	100,00	486 542 028	668 795 725
Cosmair (Canada)	73 269 350	100 191 214	88,21	68 050 174	50 236 661
Cosmelor Gotemba (Japon)	23 736 101	92 714 595	100,00	4 728 780	1 839 600
Cosméphil (Philippines)	1 743 060	(1 474 938)	100,00		
Cosmétique Active (Belgique)	21 138 976	4 493 047	99,01	3 995 093	1 933 106
Cosmétique Active (Autriche)	476 703	46 779	100,00	1 739 472	857 520
Cosmétique Active Hellas	5 935 560	1 518 556	51,00	8 862 693	2 608 510
Cosmétique Active (Irlande)	537 641	3 752 594	100,00	1 636 733	720 312
Cosmétique Active (Portugal)	490 785	2 364 686	95,00	3 482 371	2 516 009
Cosmétique Active (Suisse)	203 853	129 055	100,00	7 488 925	10 039 468
Cosmétique de Paris (Philippines)	24 657 036	(21 122 286)	87,01	(13 977 079)	
Cosmex (Uruguay)	5 263 200	(1 622 727)	100,00	1 583 822	
Elebelle (Afrique du Sud)	6 418 941	49 812 985	100,00	(2 401 049)	
Erwiton (Uruguay)	14 012 312	1 427 822	100,00	21 051 722	23 672 118
Galderma pharma (Suisse)	199 367 895	(104 010 745)	50,00	49 604 873	
Geral (U.S.A.)	1 172 948		100,00	13 645 668	14 008 826
Haarkos (Autriche)	18 257 706	674 845	100,00	41 349 586	46 687 200
Incos (Mexique)	18 925 653	387 707 943	100,00	17 942 286	17 305 600
Indelor India (Inde)	96 847 105	(43 752 406)	99,99	(35 704 703)	
Interbeauty Cosmetics (Israël)	27 398 949	33 178 267	79,60	606 431	

(en francs)

<b>I. Renseignements détaillés (suite)</b>	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote- part du capital détenu en %	Bénéfice ou perte du dernier exercice	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice
Kobel (Corée)	68 393 699	9 206 008	100,00	(26 062 814)	
Kosmeor (Pologne)	177 282 047	(26 385 667)	100,00	16 749 310	
Kosmepol (Pologne)	155 805 468	(8 020 042)	100,00	(15 746 962)	
LAI MEI Cosmetics Int. Trading (Chine)	67 455 891		100,00	(18 895 162)	
Lancarome Export (Danemark)	2 643 496		100,00	31 955 633	31 661 957
Lorcos (Slovénie)	3 830 211	1 591 614	100,00	(77 613)	
Lorebel (Hongrie)	29 082 691	(6 521 204)	100,00	3 191 412	
Lorepar Kozmetik (Turquie)	19 088 800	12 841 959	100,00	38 317 205	9 148 357
L'Oréal Aktiebolag (Suède)	1 039 650	255 647	100,00	12 523 036	11 076 450
L'Oréal Belgilux (Belgique)	61 790 852	175 303 136	99,98	84 942 359	72 541 564
L'Oréal Cosmetic Malaysia (Malaisie)	59 172 239	(39 887 780)	98,50	(4 115 508)	
L'Oréal Chile (Chili)	23 684 529	218 090 054	99,99	(280 824 761)	13 376 000
L'Oréal Deutschland (Allemagne)	81 568 434	349 718 983	75,00	210 926 562	235 685 497
L'Oréal Finlande OY (Finlande)	4 412 960	1 044 971	100,00	24 840 418	20 939 900
L'Oréal Hispania (Espagne)	382 607 357	459 812 716	62,88	122 247 938	96 403 077
L'Oréal Italia SpA	1 042 187 363	(10 564 033)	99,98	217 100 471	237 946 681
L'Oréal UK (Grande-Bretagne)	163 270 809	148 789 230	100,00	(60 899 246)	66 274 010
L'Oréal (Japon)	2 472 511	(2 144 557)	100,00	453 564	
L'Oréal (Nederland)	223 245	16 002	100,00	45 070 630	38 992 388
L'Oréal Investissement (Nederland)	119 064		100,00		
L'Oréal Middle East (Émirats Arabes Unis)	15 311 753		100,00	(4 131 342)	
L'Oréal Pérou	53 435		70,00		
L'Oréal HK (Hong Kong)	21 788	21 125 312	100,00	14 174 733	62 291 968
L'Oréal Singapour	8 514 500	574 279	100,00	9 058 145	3 980 020
L'Oréal Taiwan	9 610 662	(8 645 257)	100,00	(225 955)	
Lorsa (Suisse)	1 223 116	649 519	100,00	67 635 868	59 532 941
Marigny (Australie)	10 036 424	20 570 558	100,00	22 245 847	17 611 300
Marigny (Nouvelle-Zélande)	242 561	5 414 971	100,00	600 073	4 518 931
Maybelline BVI Asia (Hong Kong)	7 307 773	5 326 540	100,00		
Maybelline Suzhou (Chine)	166 141 785	(82 131 114)	100,00	(71 669 423)	
Maybelline H.K. (Hong Kong)	12 936 344	(19 644 425)	100,00		
Nihon L'Oréal KK (Japon)	150 823 142	(147 874 871)	83,61	(54 028 726)	
Norelor (Norvège)	8 875 278	28 782 678	100,00	14 579 943	9 511 600
Parbel of Florida (U.S.A.)	286 690	(995)	100,00	107 671 379	95 832 789
Parfums et Beauté Hellas (Grèce)	6 924 820	4 109 621	99,89	11 923 147	9 436 949
Parfums et Beauté Belgilux (Belgique)	1 626 075	3 936 519	99,97	23 826 262	19 190 921

(en francs)

<b>I. Renseignements détaillés (suite)</b>	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote- part du capital détenu en %	Bénéfice ou perte du dernier exercice	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice
Parfums et Beauté Malaysia (Malaisie)	2 218 959		51,00	3 464 356	
Parfums et Beauté (Hong Kong)	36 289	1 244 021	100,00		
Parfums et Beauté (Suisse)	1 630 821	850 506	100,00	10 546 481	7 667 584
P.B. Produtos (Portugal)	1 635 950	1 579 146	99,90	16 289 610	12 898 240
Parmaco (Argentine)	3 426 665	397 904	98,03	3 860	
Parmobel (Chypre)	4 065 697		75,00	110 953 053	89 349 951
Phas Belgilux (Belgique)	24 391 126	(9 441 947)	99,90	8 059 147	
Probeca (Guatemala)	4 175	2 910 270	100,00	6 351 992	
Probecol (Colombie)	18 929 064	5 892 089	94,00	3 291 227	
Procosa (Brésil)	72 845 857	448 550 885	100,00	172 710 752	62 584 600
Prodesca (Argentine)	2 813	356 994 800	99,96	23 606 908	18 010 199
Redken New Zealand (Nouvelle-Zélande)	597 850	2 771 743	100,00	(2 469 892)	928 434
Romelor (Roumanie)	12 439 682	3 075 467	100,00	(6 568 064)	
Sincoral (Portugal)	746 419	16 148 931	99,08	30 462 445	29 647 426
Sincos (Singapour)	9 195 660	(6 902 191)	100,00	1 714 845	
Slovlor (Slovaquie)	6 956 845	55 899	100,00	(1 188 567)	
Sofamo (Monaco)	1 087 500	13 337 787	99,96	2 311 586	11 073 416
Suzhou L'Oréal Beauty (Chine)	130 472 381		97,04		
Venprobel (Venezuela)	405 378	1 660 970	100,00	(484 884)	
Yasulor (Indonésie)	33 143 140	21 527 031	95,13	(6 742 373)	

(en francs)

<b>I. Renseignements détaillés (suite)</b>	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote- part du capital détenu en %	Bénéfice ou perte du dernier exercice	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice
--	---------	---	--	--	---

## **B - Principales participations étrangères**

(Plus de 50 % du capital détenu)

Club Créateurs de Beauté (Japon)	39 708 519	(29 211 822)	20,00	(13 334 736)	
Logistica (Italie)	508 161	555 708	1,00	992 343	
Parfums et Beauté Deutschland	40 246 259	2 711 307	0,01		
Roche-Posay (Belgique)	121 956	197 662	0,13	1 029 934	1 051
Roche-Posay (Italie)	840 159	48 699	0,50	(1 764 507)	
Siampar (Thaïlande)	4 633 392	1 570 713	49,99	(1 906 165)	1 373 005
Thailor (Thaïlande)	2 316 696	(8 267 907)	49,01	(1 699 112)	

(en francs)

2. Renseignements globaux sur toutes les filiales et participations	Filiales		Participations	
	Françaises	Étrangères	Françaises	Étrangères
Valeur comptable des titres détenus :				
• Brute réévaluée	5 655 663 737	21 436 624 246	36 685 721	12 601 937
• Nette	5 344 387 637	21 112 660 768	36 685 721	12 601 937
Montant des prêts et avances accordés	762 599 526	1 288 920 089	0	77 108 734
Montant des cautions et avals donnés	0	4 455 457 035	0	0
Montant des dividendes encaissés	309 353 060	2 326 747 414	32 548 510	1 374 056

### Valeurs mobilières de placement

(en francs)

Titres	Nombre	Valeur comptable
L'ORÉAL (actions)	1 047 554	1 829 694 664
<b>Sous-total</b>		<b>1 829 694 664</b>
Instruments financiers :		
Prime d'option		2 805 553
<b>Total</b>		<b>1 832 500 217</b>

### Titres de participation (principales variations et franchissement de seuil)

(en francs)	Situation au 31.12.1997		Acquisitions		Souscriptions		Cessions		Situation au 31.12.1998	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ARTCURIAL	30 906 200	99,99			53 827 000		84 733 200			
COSMÉTIQUE ACTIVE IBERICA	1 065 169 858	100,00					1 065 169 858 <sup>(1)</sup>			
COSPARFIN	737 200	80,00					737 200			
DGFP-DELTA			145 036	49,92					145 035	49,92
LAMEI COSMETICS INT TRADING					73 447 349	100,00			73 447 349	100,00
L'ORÉAL MIDDLE EAST					10 190 446	100,00			10 190 446	100,00
L'ORÉAL PÉROU					40 530	70,00			40 530	70,00
L'ORÉAL TAIWAN	5 331 466	51,00	120 631 610	49,00					125 963 076	100,00
MAYBELLINE CHINA	7 258 359	100,00					7 258 359			
NIHON L'ORÉAL KK	362 415 011	70,00			160 111 488	13,61			522 526 500	83,61
PARMOBEL	2 344 930	60,00	101 600 000	15,00					103 944 930	75,00
PROCASA	414 024 324	49,00	1 065 169 870	13,88					1 479 194 194	62,88
PUBLITOPE	1 339	10,00						1 339		
S.D.A.					9 900	99,00			9 900	99,00
SOPROGEM	59 900	59,90	20 000	20,00					79 900	79,90
YASULOR	65 211 564	84,95			157 526 990	10,18			222 738 554	95,13
<b>Total</b>	<b>1 953 460 151</b>		<b>1 287 566 516</b>		<b>455 153 703</b>		<b>1 157 899 956</b>		<b>2 538 280 414</b>	

(1) Fusion/absorption.

# Résultats financiers sur cinq ans de L'ORÉAL S.A.

(à l'exclusion de ses filiales)

(en francs)	1994	1995	1996	1997	1998
<b>I. Situation financière en fin d'exercice</b>					
a) Capital social	614 601 970	614 601 970	676 062 160	676 062 160	676 062 160
b) Nombre d'actions et certificats d'investissement émis	61 460 197	61 460 197	67 606 216 <sup>(1)</sup>	67 606 216	67 606 216
c) Nombre d'obligations convertibles	0	0	0	0	0
<b>II. Résultat global des opérations effectuées</b>					
a) Chiffre d'affaires hors taxe	5 335 569 873	5 306 115 659	5 796 362 946	6 370 554 217	7 107 529 773
b) Bénéfice avant impôts, amortissements, provisions et reprises (y compris provision pour investissement et réserve de participation)	2 542 555 691	2 720 491 504	3 523 348 770	3 013 965 239	4 353 126 101
c) Impôts sur les bénéfices	143 643 185	312 825 305	307 176 864	227 190 964	316 652 690
d) Bénéfice net	1 668 049 683	1 896 635 148	2 866 660 594	3 864 322 883	3 601 294 841
e) Montant des bénéfices distribués	749 814 403	817 420 620	946 487 024	1 081 699 456	1 250 714 996
<b>III. Résultat des opérations réduit à une seule action ou certificat d'investissement</b>					
a) bénéfice après impôt et participation, mais avant dotations aux amortissements et provisions	38,12	38,46	46,82	40,33	58,67
b) Résultat net	27,14	30,86	42,40	57,16	53,27
c) Dividende versé à chaque action et certificat d'investissement (non compris l'avoir fiscal)	12,20	13,30	14,00	16,00	18,50 <sup>(2)</sup>
<b>IV. Personnel</b>					
a) Nombre de salariés	4 030	4 153	4 281	4 414	4 595
b) Montant de la masse salariale	1 133 798 379	1 162 364 284	1 234 277 241	1 354 743 573	1 430 567 845
c) Montant versé au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, Prévoyance...)	439 333 434	464 527 259	489 689 773	517 384 851	557 017 327

(1) Attribution gratuite une action pour dix selon la décision du Conseil d'Administration du 16 avril 1996.

(2) Proposé à l'Assemblée Générale du 1<sup>er</sup> juin 1999.

# Rapports des Commissaires aux Comptes

## Rapport général

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 1998, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société L'ORÉAL S.A. établis en francs, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

## II. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle, aux participations réciproques et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Paris, le 8 avril 1999

Les Commissaires aux Comptes

Patrice de MAISTRE

Pierre COLL

## Rapport spécial

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

En application de l'article 103 de la loi du 24 juillet 1966, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Dans sa séance du 7 avril 1998, votre Conseil d'Administration a reconduit l'autorisation donnée à votre Président de consentir des prêts et avances avec et sans intérêt à des sociétés du groupe.

A ce titre, nous avons été avisés des prêts suivants consentis sans intérêt :

Société	Montant (en francs)	Administrateurs concernés
L'Oréal Suzhou (Chine)	12 978 000	M. Pascal Castres Saint Martin
Jeanne Lanvin	95 000 000	M. Pascal Castres Saint Martin et M. Guy Landon

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Les prêts et avances consentis sans intérêt présentent les soldes suivants au 31 décembre 1998 :

Société	Montant (en francs)
S.C.I. Socinay	303 500
Sparlys	25 874 654
Maybelline (Chine)	62 486 422
Groupement Plessis Mornay	22 196 215

Les comptes courants de trésorerie non rémunérés, avec des sociétés ayant avec votre Société des administrateurs communs, présentent les soldes créditeurs suivants au 31 décembre 1998 :

Chimex	10 179 610 francs
Lehoux et Jacque	154 750 francs

Fait à Paris, le 8 avril 1999

Les Commissaires aux Comptes

Pierre COLL      Patrice de MAISTRE

# Résolutions

## soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte du mardi 1<sup>er</sup> juin 1999

### Résolutions de la compétence d'une Assemblée Générale Ordinaire

#### Première résolution

*Approbation des différents rapports dans leur intégralité*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu le rapport de gestion du Conseil d'Administration et les rapports des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 1998, approuve ces rapports dans leur intégralité, ainsi que les comptes annuels faisant ressortir un bénéfice net de 3 601 294 841,12 francs contre 3 864 322 882,55 francs au 31 décembre 1997.

L'Assemblée Générale approuve, en outre, diverses dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés, dont il lui a été rendu compte.

Elle autorise le Conseil d'Administration à engager les dépenses de cette nature pour l'exercice 1999.

#### Deuxième résolution

*Affectation des bénéfices*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur la proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice 1998 s'élevant à 3 601 294 841,12 francs :

• aucune dotation à la réserve légale, celle-ci s'élevant déjà au dixième du capital social	—
• à la "Réserve spéciale des plus-values nettes à long terme" . . . . .	501 461 464,00 F
• 5 % des sommes dont les titres sont libérés, soit la totalité du capital, à titre de premier dividende . . . . .	33 803 108,00 F
le solde s'établissant à . . . . .	3 066 030 269,12 F
majoré d'un prélèvement sur le poste "Réserve spéciale des plus-values nettes à long terme" d'un montant de . . . . .	395 480 225,00 F
laissant un solde disponible de . . . . .	3 461 510 494,12 F
• un montant de . . . . .	1 216 911 888,00 F
sera attribué aux actionnaires ou titulaires de certificats d'investissement, à titre de superdividende	

---

• un montant de . . . . .	70 000 000,00 F
servira à assurer le paiement du précompte mobilier	

---

le solde, soit . . . . .	2 174 598 606,12 F
sera affecté au compte "Autres réserves".	

---

#### Troisième résolution

*Fixation du dividende*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, fixe ainsi qu'il suit le dividende net revenant à chaque action ou certificat d'investissement :

---

Dividende attribué au titre de l'exercice 1998 . . . . .	1 250 714 996,00 F
--	--------------------

---

Soit par action ou certificat d'investissement un dividende distribué de . . . . .	18,50 F
--	---------

---

Impôt déjà payé au Trésor (avoir fiscal) .	9,25 F
--	--------

---

Le dividende net de 1 250 714 996 francs sera payable aux 67 606 216 actions ou certificats d'investissement composant le capital portant jouissance du 1<sup>er</sup> janvier 1998 à partir d'une date qui sera fixée par le Conseil d'Administration.

- Pour les actions ou certificats d'investissement inscrits en compte "nominatif pur" directement par la BANQUE NATIONALE DE PARIS en sa qualité d'établissement mandataire, suivant le mode de règlement indiqué par les titulaires.
- Pour les actions ou certificats d'investissement en compte "nominatif administré" ainsi que pour les actions au porteur faisant l'objet d'une inscription en compte, par les intermédiaires habilités auxquels la gestion de ces titres a été confiée.
- Pour les actionnaires ou titulaires de certificats d'investissement porteurs ou nominatifs administrés, le dividende est payable sans frais chez tous les intermédiaires teneurs de comptes.

L'Assemblée Générale constate que les dividendes nets distribués au titre des trois derniers exercices, ainsi que les avoirs fiscaux correspondants, ont été les suivants et se rapportent à des titres dont la valeur nominale depuis 1990 est de 10 francs contre 100 francs antérieurement.

Année	Nombre de titres	Dividende net	Impôt déjà payé au Trésor (Avoir fiscal)	Total
1995	61 460 197	13,30 F	6,65 F	19,95 F
1996	67 606 216	14,00 F	7,00 F	21,00 F
1997	67 606 216	16,00 F	8,00 F	24,00 F

Au cas où, lors de la mise en paiement des dividendes revenant aux actions et certificats d'investissement, la Société détiendrait certains de ses propres titres, conformément à la loi, le bénéfice correspondant aux dividendes non versés en raison de ces titres sera affecté au compte "Réserve ordinaire".

#### Quatrième résolution

*Opérations visées par l'article 101*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, donne acte au Conseil d'Administration et aux Commissaires aux Comptes de ce qu'il lui a été rendu compte des opérations relevant de l'article 101 de la loi du 24 juillet 1966 et approuve lesdites opérations.

#### Cinquième résolution

*Quitus donné au Conseil d'Administration*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, donne aux administrateurs en fonction au cours de l'exercice 1998 quitus entier et définitif de leur gestion.

#### Sixième résolution

*Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Liliane BETTENCOURT*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de renouveler le mandat d'administrateur de Madame Liliane BETTENCOURT pour une durée de quatre ans qui expirera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en 2003 et statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2002.

#### Septième résolution

*Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Édouard de ROYÈRE*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Édouard de ROYÈRE pour une durée de quatre ans qui expirera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en 2003 et statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2002.

#### Huitième résolution

*Nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes suppléant de Monsieur Pierre COLL*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir constaté que Monsieur Pierre COLL, qui avait été nommé Commissaire aux Comptes suppléant, a accédé aux fonctions de Commissaire aux Comptes titulaire, suite au décès de Monsieur Pierre FEUILLET, décide de nommer en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant :

Monsieur Etienne BORIS,  
demeurant 1, rue de la Croix du Val - 92190 Meudon,

pour la même durée que le mandat de Monsieur Pierre COLL, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

#### Neuvième résolution

*Fixation du montant maximum des jetons de présence*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de reconduire le montant alloué au Conseil d'Administration, à titre de jetons de présence annuels soit une somme globale maximum de 5 000 000 francs, et ce jusqu'à nouvelle décision de sa part.

L'Assemblée Générale laisse le soin au Conseil d'Administration de fixer la répartition et la date de mise en paiement desdits jetons de présence.

#### Dixième résolution

*Autorisation donnée à la Société de racheter ses propres actions*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, et connaissance prise de la note d'information visée par la Commission des Opérations de Bourse, autorise le Conseil d'Administration à opérer en Bourse ou autrement sur les actions de la Société, conformément aux articles 217-2 et suivants de la loi n°66-537 du 24 juillet 1966 et dans les conditions suivantes :

- le prix d'achat par action ne pourra pas être supérieur à 800 euros,
- le prix de cession par action ne pourra pas être inférieur à 400 euros,
- le nombre d'actions que la Société pourra acquérir ne pourra excéder 6 % du nombre de titres composant le capital, soit 4 056 372 actions pour un montant maximal de 3,25 milliards d'euros (21,29 milliards de francs).

En cas d'opérations sur le capital de la Société, et plus particulièrement en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions, ainsi qu'en cas soit d'une division, soit d'un regroupement de titres, les montants indiqués précédemment seront ajustés arithmétiquement dans la proportion requise par la variation du nombre total d'actions déterminée par l'opération.

Cette autorisation est destinée à permettre à la Société d'utiliser ces actions aux fins suivantes :

- pour opérer en Bourse sur ses actions en vue de régulariser les cours,
- pour permettre à la Société d'acquérir, puis de céder ou de transférer, par tous moyens, dont la vente de contrats optionnels à conclure avec des prestataires de services d'investissement, et dans les conditions ci-dessus énumérées, ses propres actions à des fins de gestion économique et financière du capital et plus généralement à des fins de gestion active de ses fonds propres au regard de ses besoins en financement.

Les actions autodétenues pourront être annulées par voie de réduction de capital dans les limites fixées par la loi, sous réserve d'une décision des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale extraordinaire à intervenir en ce sens.

Cette autorisation est donnée pour une période maximale de dix-huit mois, expirant en tout état de cause à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1999.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de délégation, pour passer tous ordres de Bourse, conclure tous accords, établir tous documents, notamment d'information, effectuer toutes formalités et toutes déclarations auprès de tous organismes et d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

## Résolutions de la compétence d'une Assemblée Générale Extraordinaire

### Onzième résolution

*Reconstitution des certificats d'investissement et des certificats de droit de vote en actions*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, et dans la forme requise pour l'approbation des avantages particuliers, connaissance prise :

- des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux avantages particuliers,
- de l'évaluation de l'expert indépendant DETROYAT Associés mandaté pour déterminer un prix équitable pour les actionnaires comme pour les détenteurs de certificats de droit de vote,
- de l'approbation, à la majorité requise de 95 %, par l'Assemblée Spéciale des titulaires de certificats de droit de vote qui s'est tenue le 29 mars 1999 du projet de reconstitution des certificats existants en actions,

1. approuve le projet de reconstitution des certificats existants en actions présenté par le Conseil d'Administration en application de l'article 283-1-2 de la loi n°66-537 du 24 juillet 1966 et, plus particulièrement, l'acquisition par la Société de la totalité des certificats de droit de vote à un prix en euros égal à 6 % de la moyenne des cours de

l'action L'ORÉAL enregistrée pendant les mois de mars, avril et mai 1999.

Cette moyenne est la plus élevée des trois moyennes suivantes :

- la moyenne des cours de Bourse à l'ouverture,
- la moyenne des cours de Bourse à la clôture,
- la moyenne des cours moyens pondérés tels que publiés par FININFO.

Ce prix est calculé avec deux décimales par arrondi au centième d'euro le plus proche (0,005 étant arrondi au centième supérieur).

2. décide de procéder à cette reconstitution et donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de modifier corrélativement les statuts par la suppression :

- de chacune des références aux certificats d'investissement et aux certificats de droit de vote,
- de chacune des références à leurs titulaires,
- du 3 § de l'article 15 des statuts qui est actuellement rédigé comme suit :

"L'Assemblée Spéciale est composée des titulaires de certificats d'investissement ayant les mêmes droits. Elle est convoquée, soit dans les cas prévus par la loi, soit même en dehors de ces cas, lorsque le Conseil d'Administration en reconnaît l'utilité."

## Douzième résolution

### *Conversion du capital en euros*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration décide :

- d'augmenter le capital de 210 873 252,57 francs pour le porter à 886 935 412,57 francs par voie d'incorporation du compte spécial des plus-values à long terme à due concurrence,
- de réaliser cette augmentation de capital par voie d'élévation de la valeur nominale des actions et des certificats d'investissement existants,
- de convertir en euros le capital par application du taux officiel de conversion qui s'élève pour 1 euro à 6,55957 francs, lequel ressort ainsi à 135 212 432 euros divisé en 67 606 216 actions et certificats d'investissement d'une valeur nominale de 2 euros,
- de modifier l'article 6 B, § 1 comme suit :  
– pour le cas où l'Assemblée exprimerait un vote favorable à la onzième résolution :

"Le capital social est fixé à 135 212 432 euros divisé en 67 606 216 actions de 2 euros chacune, entièrement libérées,"

- dans le cas contraire, et compte tenu des reconstitutions de certificats d'investissement et de certificats de droit de vote intervenues :

"Le capital social est fixé à 135 212 432 euros divisé en 67 591 694 actions et 14 522 certificats d'investissement de 2 euros chacun, entièrement libérés."

étant rappelé que le Conseil d'Administration a été autorisé à constater les reconstitutions intervenues et de modifier en conséquence les statuts.

## Treizième résolution

### *Autorisation donnée au Conseil d'Administration de consentir des options d'achat d'actions de la société L'ORÉAL*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, autorise le Conseil d'Administration à consentir, au bénéfice des cadres de la société et de ses filiales françaises et étrangères qui lui sont liées dans les conditions visées à l'article 208-4 de la loi n°66-537 du 24 juillet 1966, des options donnant droit à l'achat des actions provenant d'un rachat effectué par la Société dans les conditions prévues par l'article 217-1, dans la limite globale de 4 % du montant des titres composant le capital social au moment de l'achat des actions par la Société.

Le prix de l'action au jour où l'option sera consentie sera déterminé par le Conseil d'Administration dans les limites fixées par la législation en vigueur. Il est prévu que le prix d'attribution des options ne pourra être inférieur au plus élevé des deux chiffres suivants : 95 % du cours moyen d'acquisition des titres par la Société ou 95 % de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de Bourse précédant la date d'attribution des options.

Les options devront être levées dans un délai maximum de vingt ans à compter de la date à laquelle elles auront été consenties sous réserve des dispositions légales en vigueur à cette date.

Si la Société réalise, pendant la période, des opérations financières ayant une incidence sur le capital, le Conseil d'Administration procédera à un ajustement du prix et du nombre d'actions faisant l'objet d'options non encore levées, de telle sorte que la valeur totale des options en cours demeure constante pour chaque bénéficiaire.

Tous pouvoirs sont donnés au Conseil d'Administration pour déterminer toutes les modalités de l'opération, fixer les conditions dans lesquelles sont consenties les options et arrêter la liste des bénéficiaires des options telle que prévue au rapport du Conseil d'Administration ; fixer notamment l'époque ou les époques de la réalisation ; décider les conditions dans lesquelles le prix ou le nombre des actions pourront être ajustés dans les différentes hypothèses prévues à l'article 174-8 et suivants du décret n° 67-236 du 23 mars 1967.

Cette autorisation est donnée pour une période de cinq ans à compter de ce jour, soit jusqu'au 31 mai 2004, et pourra être utilisée une ou plusieurs fois. Elle annule et remplace l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 mai 1995.

## Quatorzième résolution

### *Annulation des actions acquises par la Société dans le cadre de rachats de ses propres actions*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes :

- autorise, conformément à l'article 217-2 de la loi du 24 juillet 1966, l'annulation des actions acquises par la Société dans le cadre du programme d'achat de ses propres actions en Bourse faisant l'objet de la dixième résolution soumise à la présente Assemblée Générale dans sa partie ordinaire ;
- confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour procéder à la réduction de capital par annulation des actions dans la limite de 6 % du capital et par périodes de 24 mois, arrêter le montant définitif

de la réduction de capital, en fixer les modalités et en constater la réalisation, procéder à la modification corrélatrice des statuts et, généralement faire le nécessaire.

Cette autorisation est donnée pour une période de cinq ans à compter du jour de la présente Assemblée.

### **Quinzième résolution**

#### *Modifications des statuts*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, adopte les modifications statutaires figurant en annexe au rapport du Conseil d'Administration et qui prévoient :

1. l'extension de l'objet social aux opérations de trésorerie au niveau du groupe dans le sens de l'article 12-3 de la "loi bancaire" n° 84-46 du 24 janvier 1984,
2. la suppression des mentions légalement non obligatoires de l'historique du capital social et du chapitre sur les apports successifs,

3. suppression du principe d'interdiction de rachat de ses propres actions par la Société afin de mettre en harmonie les statuts avec les modifications apportées par la loi n° 98-546 du 2 juillet 1998 aux articles 217 et suivants de la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales,

4. le vote des usufruitiers dans les assemblées ordinaires et extraordinaires, afin de simplifier l'organisation des assemblées,

5. la confirmation que la durée du mandat des administrateurs est précisément fixée à quatre ans,

6. la suppression des reprises intégrales des dispositions législatives et réglementaires, notamment de la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966, du décret n° 67-236 du 23 mars 1967, et de dispositions antérieurement applicables afin d'améliorer la lisibilité des statuts.

Un extrait du texte du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Extraordinaire détaillant ces modifications statutaires est mis à la disposition des actionnaires à compter du mercredi 21 avril 1999.

## **Résolution de la compétence d'une Assemblée Générale Mixte**

### **Seizième résolution**

#### *Pouvoirs pour formalités*

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour effectuer tous dépôts, formalités, publications où besoin sera, signer toutes pièces et déclarations, tous états et, généralement, faire le nécessaire.

# Responsables du contrôle des comptes

## • Commissaires aux Comptes

	Date de première nomination	Durée d'un mandat	Expiration du mandat
<hr/>			
Titulaires :			
<hr/>			
• M. Pierre COLL 34, place des Corolles – Tour AIG 92908 Paris La Défense 2	26/05/1998	6 ans	Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2002 à tenir en 2003
• M. Patrice de MAISTRE 2, rue de Franqueville 75116 Paris	26/05/1998	6 ans	
<hr/>			
Suppléant :			
<hr/>			
• M. Étienne JACQUEMIN Cabinet CALAN RAMOLINO & Associés 191, avenue Charles-de-Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine	26/05/1998	6 ans	
<hr/>			

## Politique d'information

Depuis 36 ans de cotation au Règlement Mensuel de la Bourse de Paris, L'ORÉAL n'a cessé d'améliorer d'année en année les outils d'information à la disposition des actionnaires et des investisseurs tant français qu'internationaux de New York à Tokyo en passant par Londres, Francfort, Milan ou Madrid.

Ainsi sont organisées chaque année une réunion annuelle d'information en avril pour les analystes et investisseurs internationaux à laquelle les journalistes spécialisés dans l'industrie cosmétique sont invités, une Assemblée Générale des actionnaires en juin, plusieurs présentations du groupe en France, notamment avec la Société des Bourses Françaises (SBF) et le Cercle de Liaison des Informateurs Financiers en France (CLIFF), ainsi que, sur un plan international, avec des banques et des sociétés de bourse variées, spécialement au printemps et en automne.

Le rapport annuel comporte 3 tomes. Il est traduit ou résumé en anglais, allemand, espagnol et italien. L'ORÉAL a aussi commencé en 1996 de publier trois "Lettres aux Actionnaires" par an, dont une est le résumé du rapport annuel en plusieurs langues.

Un résumé audiovisuel du rapport est également réalisé sur des cassettes vidéo en trois langues (français, anglais et japonais).

Le groupe édite, depuis une dizaine d'années, quarante pages d'informations financières sur Minitel (3616 CLIFF), mises à jour régulièrement. Ses principaux avis financiers sont repris par ECOFIL 3615 COB (base de données recommandée par la COB et exploitée mondialement), et ont commencé

de l'être sur Internet par quelques organismes, comme la COB ou la SBF, en accord avec L'ORÉAL. Le groupe a ouvert un site spécialisé sur Internet en novembre 1997, appelé "loreal-finance.com" à l'intention des professionnels de la finance internationale et des actionnaires de toutes sortes. Des dizaines de milliers de visites ont lieu chaque mois.

Depuis le printemps 1998, L'ORÉAL édite un mémento de l'actionnaire, sous forme d'une brochure de poche. Sa mise à jour est en cours.

Depuis le 4 janvier 1999, un Numéro Azur (0 801 66 66 66) permet à tous les actionnaires d'accéder simplement au service des actionnaires de L'ORÉAL et un service d'achat/vente de titres lui est associé pour les actionnaires inscrits au nominatif pur.

*Directeur de l'Information Financière Internationale du groupe L'ORÉAL :*

M. François ARCHAMBAULT,

*Directeur des Relations avec les investisseurs*  
M<sup>me</sup> Caroline MILLOT

*Directeur du Service de Presse*  
M. Lorrain KRESSMANN

41 rue Martre – 92117 Clichy.  
Téléphone : 01.47.56.70.00  
Télécopie : 01.47.56.80.02  
Minitel : 3615 COB (2,23 F/min)  
et : 3616 CLIFF (1,29 F/min)  
Internet : [hppt://www.loreal-finance.com](http://www.loreal-finance.com)  
E-mail : [info@loreal-finance.com](mailto:info@loreal-finance.com)  
N° Azur : 0 801 66 66 66 (3 minutes gratuites)

## Responsable du document de référence

M. Pascal CASTRES SAINT MARTIN, Vice-Président, directeur général adjoint par délégation du Président du Conseil d'Administration de L'ORÉAL, M. Lindsay OWEN-JONES, Président-directeur général.

## Attestation du responsable du document de référence

"A notre connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité ; elles comprennent des informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la Société et de son groupe ; elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée".

Clichy, le 27 avril 1999

Par délégation du Président du Conseil d'Administration,

Pascal CASTRES SAINT MARTIN

Vice-Président, directeur général adjoint.

## Avis des Commissaires aux Comptes

Nous avons procédé à la vérification des informations financières et comptables données dans le présent document de référence en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession.

Les comptes annuels et les comptes consolidés des exercices 1996 et 1997 ont fait l'objet d'un audit par les précédents Commissaires aux comptes, Monsieur Pierre FEUILLET et Monsieur Albert PAVIE.

Les comptes annuels et les comptes consolidés de l'exercice 1998 ont fait l'objet d'un audit par nos soins.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations financières et comptables présentées.

Fait à Paris, le 27 avril 1999

Les Commissaires aux Comptes

Pierre COLL - Patrice de MAISTRE

**COB**

Le présent document de référence a été enregistré auprès de la COB le 28 avril 1999 sous le N° R. 99-147 - 28-04-1999. Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par la Commission.

## Table des matières

Les 3 tomes ci-dessous constituent le rapport annuel 1998 du groupe L'ORÉAL qui a été enregistré par la Commission des Opérations de Bourse comme document en application de son règlement n° 98-01.

<b>Tome 1 : Rapport général du groupe</b>	Pages
Conseil d'Administration et Comité de Direction . . . . .	1
Message du Président . . . . .	2
L'Oréal en chiffres . . . . .	4
L'Oréal et la Bourse . . . . .	8
Événements de l'année . . . . .	9
Dynamique internationale . . . . .	10
Relations Humaines . . . . .	12
Administration et Finances . . . . .	13
Production et Logistique . . . . .	14
L'ORÉAL et l'Environnement . . . . .	15
Recherche et Développement . . . . .	16
Activité Cosmétique . . . . .	17
Coiffure . . . . .	18
Produits Publics . . . . .	22
Parfums et Beauté . . . . .	28
Cosmétique Active . . . . .	32
Luxe, Dermatologie, Pharmacie . . . . .	34
Lanvin . . . . .	35
Galderma . . . . .	36
Synthélabo . . . . .	37
Gouvernement de l'entreprise . . . . .	38
Le Conseil d'Administration en 1998 . . . . .	39
Renseignements pratiques . . . . .	40
<b>Tome 2 : Comptes consolidés</b>	
Chiffre d'affaires consolidé . . . . .	1
Bilans consolidés comparés . . . . .	2
Comptes de résultat consolidés comparés . . . . .	4
Tableaux des flux de trésorerie consolidés comparés . . . . .	5
Annexe aux comptes consolidés . . . . .	6
Liste des sociétés consolidées . . . . .	20
Renseignements financiers consolidés de 1988 à 1998 . . . . .	26
Rapport des Commissaires aux Comptes . . . . .	28
<b>Tome 3 : Rapport de gestion, comptes sociaux et compléments d'information</b>	
Rapport de gestion 1998 du Conseil d'Administration . . . . .	1
Groupe consolidé . . . . .	1
Société mère . . . . .	4
Intérêt des dirigeants dans le capital . . . . .	14
Informations complémentaires . . . . .	15
• Renseignements de caractère général concernant la Société et son capital . . . . .	15
• Répartition actuelle du capital et des droits de vote . . . . .	17
• Marché des titres de l'émetteur . . . . .	18
• Dividendes . . . . .	19
• Faits exceptionnels et litiges . . . . .	19
• Politique d'investissements . . . . .	19
• Opérations conclues avec les membres des organes de direction et d'administration . . . . .	19
• Principales filiales françaises . . . . .	20
• Perspectives d'avenir . . . . .	21
Comptes de la Société mère . . . . .	22
Annexe des comptes sociaux . . . . .	26
Résultats financiers sur 5 ans de L'ORÉAL S.A. . . . .	44
Rapports des Commissaires aux Comptes :	
• Rapport général . . . . .	45
• Rapport spécial . . . . .	46
Résolutions . . . . .	47
Responsables du contrôle des comptes . . . . .	52
Politique d'information . . . . .	53
Attestation des responsables du document de référence . . . . .	54



L'ORÉAL